

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE
SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C.
À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2019

DOSSIER : R-4076-2018 Phase 2

RÉGISSEURS : Me SIMON TURMEL, président
Mme FRANÇOISE GAGNON et
M. FRANÇOIS ÉMOND

AUDIENCE DU 29 AOÛT 2019

VOLUME 6

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL
avocate de la Régie

DEMANDERESSE :

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE,
Me VINCENT LOCAS et
Me PHILIP THIBODEAU
avocats d'ÉNERGIR, S.E.C.

INTERVENANTS :

Me PAULE HAMELIN
avocate de l'Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
avocate du Groupe de recommandations et d'actions
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me FRANKLIN S. GERTLER
avocat du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat de Stratégies énergétiques et de
l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me JEAN-PHILIPPE FORTIN
avocat de l'Union des municipalités du Québec
(UMQ).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	5
PREUVE DU GRAME	
NICOLE MOREAU	
JONATHAN THÉORÊT	
INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	10
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PHILIP THIBODEAU	33
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	37
PREUVE DE SÉ-AQLPA	
JACQUES FONTAINE	
INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	51
INTERROGÉ PAR Me AMÉLIE CARDINAL	74
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	76
RÉINTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	77
PREUVE DE LA FCEI	
ANTOINE GOSSELIN	
INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	81
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	131
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me VINCENT LOCAS	136
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PHILIP THIBODEAU	137
INTERROGÉ PAR Me AMÉLIE CARDINAL	142

PREUVE DE L'UMQ

PIERRE PRÉVOST

INTERROGÉ PAR Me JEAN-PHILIPPE FORTIN 149

INTERROGÉ PAR LA FORMATION 166

PREUVE DU ROÉÉ

BERTRAND SCHEPPER

JEAN-PIERRE FINET

INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER 171

INTERROGÉS PAR LA FORMATION : 215

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-neuvième
2 (29e) jour du mois d'août :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-neuf (29)
8 août deux mille dix-neuf (2019), dossier R-4076-
9 2018 Phase 2. Demande d'approbation du plan
10 d'approvisionnement et de modification des
11 Conditions de service et tarif d'Énergir à compter
12 du premier (1er) octobre deux mille dix-neuf
13 (2019). Poursuite de l'audience.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Bonjour, Maître Sigouin-Plasse. Bonjour à vous tous
16 et toutes. Bonjour aux représentants du GRAME.
17 Maître Sigouin-Plasse, vous aviez un message?

18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 Oui. Un petit message ce matin pour vous signaler
20 qu'il nous reste trois engagements à vous
21 communiquer, 8, 10 et 12, et les trois seront
22 communiqués sous peu ce matin. La précision étant
23 que l'engagement numéro 12, mon confrère me
24 corrigera, maître Locas, mais il sera rendu public
25 plutôt que confidentiel. On juge que son contenu ne

1 requiert pas qu'il soit déposé sous pli
2 confidentiel.

3 Ceci étant précisé, je me permets aussi
4 d'ajouter dès maintenant la précision quand même
5 importante suivante concernant la reconduction
6 provisoire des tarifs au premier (1er) octobre. Je
7 vais... on va clore notre argumentation là-dessus,
8 mais on peut déjà d'emblée vous dire que c'est une
9 demande que nous vous ferons qui n'apparaît pas
10 dans les demandes réamendées actuelles, mais qu'il
11 est d'usage de formuler auprès de la Régie dans le
12 cadre d'un tarifaire, compte tenu qu'il est fort à
13 parier que la décision ne sera pas rendue avant le
14 premier (1er) octobre deux mille dix-neuf (2019),
15 Monsieur le Président. Alors, voilà. Et sans plus
16 tarder... Bien, en fait, je laisse ma consœur avec
17 sa preuve.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Et je doute qu'on rende une décision sur le banc,
20 alors...

21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

22 Exact.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Oui. Merci bien. Puis on apprécie beaucoup votre
25 célérité pour le dépôt des engagements parce que

1 c'est évidemment toujours de l'ouvrage. On est
2 rendu à 11, mais on y arrive, on y arrive. Pardon?
3 Quel numéro? 12? 12.

4 Il y a une demande de plaider sur un thème
5 également, Maître Sigouin-Plasse, je ne sais plus
6 lequel des deux ou des trois a abordé le sujet.

7 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

8 Je ferai l'aiguilleur, si vous me permettez.

9 LE PRÉSIDENT :

10 O.K. Alors... et ainsi que les intervenants
11 intéressés par la question et je vais vous la lire.
12 Ça concerne le gaz naturel renouvelable.

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 Ah!

15 LE PRÉSIDENT :

16 On a besoin d'une précision sur un thème. Alors, je
17 vais vous la lire :

18 À la suite de la présentation de la
19 preuve d'Énergir relativement aux
20 approvisionnements et au tarif, la
21 Régie constate que des projets de
22 clients producteurs de GNR sont inclus
23 au plan d'approvisionnements et dans
24 la prévision des revenus avant d'avoir
25 été autorisés par la Régie.

1 Or, en distribution, les projets sont
2 autorisés par la Régie avant d'être
3 inclus au plan d'approvisionnements et
4 à la prévision des revenus.

5 Alors, pouvez-vous nous plaider en quoi la
6 situation, la façon de procéder devrait être
7 différente pour les projets de GNR?

8 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

9 Parfait.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Vous avez suivi?

12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

13 Oui. Oui. Puis on va vous relire sur les notes
14 sténographiques pour s'assurer qu'on a bien capté
15 votre question.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Excellent.

18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 Mais, j'ignore qui vous répondra, mais on vous
20 répondra.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Excellent.

23 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

24 Merci.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Alors, les intervenants, Maître Neuman et... je
3 pense qui avait abordé les sujets, et caetera, donc
4 le ROÉÉ également. Donc, nous pouvons procéder
5 maintenant avec la présentation du GRAME. Alors,
6 bonjour à tous les deux.

7

8 PREUVE DU GRAME

9 Me GENEVIÈVE PAQUET :

10 Bonjour, Monsieur le Président.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Bonjour.

13 Me GENEVIÈVE PAQUET :

14 Bonjour, Madame et Monsieur les Régisseurs.

15 Geneviève Paquet pour le GRAME. Donc, ce matin pour
16 la présentation, il y a madame Moreau et monsieur
17 Théorêt qui sont présents, comme on avait annoncé.
18 Je demanderais peut-être à madame la greffière de
19 bien vouloir les assermenter, s'il vous plaît.

20

21 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-neuvième
22 (29e) jour du mois d'août, ONT COMPARU :

23

24 NICOLE MOREAU, analyste, environnement énergie,
25 ayant une place d'affaires au 431, Jean Baptiste

1 Lepage, Saint-Côme (Québec);

2

3 JONATHAN THÉORÊT, directeur et analyste, ayant une
4 place d'affaires au 735, rue Notre-Dame, Lachine
5 (Québec);

6

7 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
8 solennelle, déposent et disent :

9

10 INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

11 Q. **[1]** Madame Moreau, c'est vous qui avez présenté
12 la... c'est vous qui avez préparé, en fait, la
13 preuve du GRAME qui a été déposée sous la cote
14 C-GRAME-21?

15 Mme NICOLE MOREAU :

16 R. Oui.

17 Q. **[2]** Vous l'adoptez pour valoir comme votre
18 témoignage?

19 R. Oui.

20 Q. **[3]** Également, c'est vous qui avez préparé, en
21 collaboration avec monsieur Théorêt, la
22 présentation qui est affichée à l'écran qui est
23 déposée sous la cote C-GRAME-26?

24 R. Oui.

25 Q. **[4]** Et vous l'adoptez également pour valoir comme

1 votre témoignage?

2 R. Oui.

3 Q. **[5]** Même chose pour monsieur Théorêt, vous adoptez
4 la présentation déposée sous la cote C-GRAME-26
5 comme étant votre témoignage?

6 M. JONATHAN THÉORÊT :

7 R. Effectivement.

8 Q. **[6]** Merci. Je vais vous laisser débiter avec la
9 présentation.

10 Q. **[7]** Bien, bonjour. Ça fait plaisir d'être ici
11 encore une fois. Vous savez, le GRAME, c'est un
12 organisme qui travaille en environnement depuis
13 trente (30) ans cette année quand même. Puis de
14 suivre les enjeux de gaz naturel, c'est... ça va de
15 soi puis il y a différents enjeux économiques puis
16 le GRAME en tant qu'acteur de l'utilisation
17 d'outils économiques en gestion environnemental, je
18 pense qu'on a fait nos preuves en faveur de l'éco-
19 fiscalité notamment. Puis il y a certains des
20 éléments ici qui, je pense, vont peut-être se
21 rapprocher. Puis je suis content que ma collègue
22 Nicole saura vous entretenir davantage à la fois
23 des indices de qualité de service au niveau du
24 CASEP, de l'allégement réglementaire du PGEÉ. Et on
25 va finir sur l'initiative d'approvisionnement

1 responsable qu'on accueille favorablement. Donc je
2 vais laisser Nicole.

3 (9 h 10)

4 Mme NICOLE MOREAU :

5 R. Alors, je vais aborder le gros de notre
6 présentation dès le début. Les indices de qualité
7 de service, je vais peut-être faire un petit retour
8 sur l'historique de la pondération des indices de
9 qualité de service dédiés à l'environnement. Donc,
10 ça fait quand même assez longtemps que la
11 pondération du vingt pour cent (20 %) a été mise en
12 place dans le cadre du mécanisme incitatif avec
13 l'accord de toutes les parties prenantes.

14 Pour le GRAME, ramenez la pondération à dix
15 pour cent (10 %), c'est un recul majeur, un recul
16 qui sera impossible à corriger une fois entériné
17 par une décision de la Régie. C'est une
18 préoccupation majeure du GRAME. C'est comme si on
19 se débarrassait d'un indice puis, là, on se
20 débarrasse avec la pondération aussi qui vient avec
21 pour l'environnement.

22 Il y avait deux indices : bon, ISO 14001
23 puis Émission de gaz à effet de serre. Je vous
24 ramène un peu en arrière. On va retourner justement
25 dans le mécanisme incitatif. On va retourner en

1 deux mille neuf (2009) au dossier R-3693. Pour les
2 notes sténo, c'est la pièce B-0025 en page 31.
3 Donc, en deux mille neuf (2009), on avait déjà
4 discuté de la possibilité d'introduire un
5 indicateur, cette fois-ci de création de valeur qui
6 serait associée à la réduction des gaz à effet de
7 serre attribuables aux activités internes de Gaz
8 Métro.

9 Donc, au lieu d'y aller par projet, on y
10 allait par c'est quoi les activités internes de Gaz
11 Métro. On voulait à ce moment-là avoir un
12 indicateur sur la réduction des gaz à effet de
13 serre de l'entreprise. Donc, c'est des discussions
14 qui ne datent pas d'hier. Les groupes
15 environnementaux se questionnent sur la valeur de
16 cet indice-là, de la manière dont il est ficelé.
17 C'est ça le problème. Ce n'est pas le fait qu'on ne
18 veut pas d'indicateur, d'indice de qualité de
19 service sur les émissions atmosphériques, mais
20 c'est la manière dont il est libellé qui ne
21 satisfaisait pas les groupes environnementaux.

22 Il y a plusieurs raisons pour ça. Mais
23 c'était toujours cent pour cent (100 %) réalisé.
24 Pourquoi? Bien, parce qu'on permettait l'achat de
25 crédits compensatoires. Donc, finalement, au bout

1 de la ligne, c'est juste, O.K., on a fait notre
2 travail, on ne pouvait pas cette année, bien, on va
3 acheter ce qu'il faut pour rencontrer notre
4 objectif. Donc, au niveau de la pondération des
5 résultats, pour accéder finalement à des montants,
6 des récompenses, bien, finalement, on a juste à
7 payer. Puis c'est payé par qui? Par les clients.
8 Donc, ça n'avait pas de valeur comme telle. Donc,
9 c'était ça notre problème.

10 Là, je vais passer à l'autre acétate s'il
11 vous plaît. La proposition d'Énergir, c'est
12 l'indice d'ISO 14001 deux mille quinze (2015). Le
13 GRAME est favorable à cet indice-là. Pourquoi?
14 Parce qu'il comporte plusieurs indicateurs de
15 performance, des objectifs environnementaux variés,
16 bien ciblés. Donc, ce n'est pas juste les gaz à
17 effet de serre. C'est un ensemble d'actions pour
18 que l'entreprise démontre qu'elle est responsable
19 au niveau de l'environnement. Donc, le GRAME est
20 favorable à ça.

21 Finalement, je vais revenir plusieurs fois
22 dans ma présentation sur la pondération de vingt
23 pour cent (20 %). On pense que, considérant la
24 place qu'occupent les politiques énergétiques à
25 même le fondement de la Loi sur la Régie de

1 l'énergie, son article 5, le GRAME, on s'oppose à
2 la réduction de la pondération historique de vingt
3 pour cent (20 %).

4 Évidemment je reviens encore là-dessus. La
5 formule de cent pour cent (100 %) ou zéro n'est pas
6 appropriée dans un contexte d'amélioration
7 continue. Ça devrait être nuancé. Que ce soit pour
8 un indicateur émission de gaz à effet de serre ou
9 un indicateur 14001 deux mille quinze (2015), un
10 indice. Excusez-moi!

11 La prochaine acétate s'il vous plaît. Dans
12 notre rapport, on avait proposé une nuance. Parce
13 que, là, finalement, on a essayé de travailler avec
14 la proposition, ce que vous avez sur la table,
15 qu'est-ce qu'on pourrait faire avec ça.
16 Éventuellement, à la prochaine acétate, je vais
17 vous dire qu'est-ce qu'on aimerait finalement que
18 ce soit différent.

19 (9 h 15)

20 Mais si on reste avec l'indicateur qui est
21 proposé le GRAME a nuancé l'indica... l'indice de
22 service d'Énergir puis on a proposé une formule
23 selon le nombre de non-conformités, donc, le
24 paramètre utilisé, ça ne serait pas cent pour cent
25 (100 %) ou zéro (0) mais quand il y a une non-

1 conformité ou deux conformités, bien, finalement,
2 l'atteinte des résultats, l'accès à la pondération
3 serait diminuée.

4 On a vu avec la réponse à l'engagement 1 du
5 GRAME que notre formule est tout à fait raisonnable
6 en regard à l'historique du nombre de demandes
7 d'actions correctives. Donc là, ce qu'on... ce
8 qu'on pense c'est que, évidemment, Énergir
9 surveille l'ensemble de ses cibles, l'ensemble de
10 ses activités, regarde où est-ce qu'il pourrait y
11 avoir un problème puis là, s'il ne veut pas avoir
12 de non-conformités, il s'arrangerait pour... pour
13 accélérer puis faire du travail. Donc, ce serait
14 pour favoriser l'amélioration des éléments qui...
15 qui, finalement, ne seraient pas atteints au niveau
16 de la norme.

17 La prochaine acétate, s'il vous plaît. Ceci
18 étant dit, comme je vous le disais, le GRAME
19 favorise cependant des modifications à l'indice
20 proposé. C'est pas si simple. Je vais... je vais
21 essayer de vous amener avec moi à comprendre
22 l'analyse qu'on en fait puis pourquoi finalement,
23 on pense qu'on est peut-être pas rendu aujourd'hui
24 avec... on n'a pas l'ensemble des informations
25 pertinentes pour arriver à prendre une décision

1 juste et éclairée sur pas, évidemment, le
2 pourcentage dédié à l'environnement, nous, on
3 considère qu'il faut considérer la pondération,
4 mais après ça, qu'est-ce qu'on en fait? Puis même à
5 ça, si... si la Régie décidait de conserver juste
6 dix pour cent (10 %), qu'est-ce qu'on fait avec ce
7 dix pour cent (10 %)?

8 On a vu votre proposition de finalement
9 ramener l'indicateur d'émissions de gaz à effet de
10 serre, qu'est-ce qu'on en fait? Comment on libelle
11 tout ça? Comment on ficelle ça?

12 Vous allez entendre ici les groupes
13 environnementaux où on va vous faire différentes
14 propositions mais idéalement, il faudrait vraiment
15 créer un forum pour pouvoir en discuter, il
16 faudrait avoir une rencontre de travail qui vise
17 justement à identifier. Je vais... je résume le
18 dernier point mais je vais vous expliquer après ça
19 pourquoi c'est nécessaire.

20 Donc... donc, ce qui est demandé c'est la
21 tenue d'une rencontre de travail qui vise à
22 identifier des méthodes de calcul pour des
23 pourcentages de réalisation, que ce soit pour un ou
24 pour deux indices.

25 Je vous ramène finalement au fameux

1 indicateur émission de gaz à effet de serre. Nous,
2 on se disait qu'on pourrait en venir à dire :
3 « O.K., on annule pas l'ancien puis garder nos deux
4 indicateurs ». Ou on pourrait dire : « Non, non, on
5 laisse ISO puis on fait un sous-indicateur. » C'est
6 des choix à faire et qui peuvent être faits.

7 Notre vision de... notre vision
8 préliminaire d'un indicateur... d'un indice
9 d'émissions de gaz à effet de serre, ça serait
10 l'idée suivante : identifier une cible
11 pluriannuelle sur un horizon X. On a vu que
12 Énergir, en audience puis d'ailleurs en réponse à
13 des DDR, nous ont dit que leur cible pour les
14 émissions de réduction de gaz à effet de serre
15 était une réduction de vingt pour cent (20 %) à
16 l'horizon deux mille vingt (2020) par rapport au
17 taux d'émissions de mil neuf cent quatre-vingt-dix
18 (1990).

19 Au panel 4, on nous a dit que présentement
20 leurs émissions représentent huit cents (800)
21 tonnes de GES par année. C'est les résultats
22 globaux de l'entreprise, l'ensemble des efforts qui
23 sont faits, par exemple, pour réduire les fuites du
24 réseau, pour le matériel roulant, pour les
25 chaudières. C'est un ensemble, hein, de choses qui

1 fait qu'à un moment donné, une entreprise, ça va
2 dans une direction pour réduire ces gaz à effet de
3 serre.

4 Donc, c'est ça qui nous intéresse mais on
5 comprend qu'on ne peut pas diviser ça par cinq
6 parce que si on divise ça par cinq, bien,
7 l'histoire des crédits compensatoires va rebondir
8 parce que Énergir va dire : « Bien oui, mais il y a
9 des fluctuations, il y a des années que ça va bien
10 ou ça ne va pas bien. » Donc, il faudrait modéliser
11 une progression qui serait raisonnable de
12 l'atteindre, il faudrait avoir des écarts
13 raisonnables, de dire : « Bien, il faudrait
14 accepter un écart. » Il faudrait dire qu'il y a...
15 mettons que ça serait huit cents (800) tonnes ou
16 cinq cents (500) tonnes qu'on déciderait, il
17 faudrait, bon, d'abord que Énergir prévoit une
18 nouvelle cible parce qu'ils nous ont dit que
19 c'était pas fait encore. Donc, on a une cible
20 jusqu'à deux mille vingt (2020), donc, il faudrait
21 qu'ils prévoient une cible pour le futur. Si
22 c'était, mettons, pour cinq ans, s'ils arrivent à
23 vingt-cinq pour cent (25 %) par rapport au niveau
24 de mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990), ou trente
25 pour cent (30 %), bien là, c'est un calcul simple,

1 ça fait combien de tonnes sur cinq ans de gaz à
2 effet de serre à réduire. On divise par cinq mais
3 on modélise une progression qui est raisonnable
4 avec des écarts qu'on pourrait accepter.

5 (9 h 20)

6 Puis bien, nécessairement, il faut exclure
7 les événements hors contrôle de ça parce que tu as
8 une entreprise qui fait un travail dédié, aller
9 dans une direction avec un objectif à atteindre
10 puis c'est un tout, TAC ! Je ne sais pas, tu as un
11 gros tuyau qui brise parce que c'est un
12 entrepreneur, je ne sais pas, il est arrivé quelque
13 chose, un événement hors contrôle finalement. Donc,
14 il faut prévoir des facteurs d'exclusivité aussi.

15 Donc, ce n'est pas quelque chose de simple.
16 Si on veut vraiment avoir un indice de qualité de
17 service pour les émissions atmosphériques, les
18 émissions de gaz à effet de serre, il va falloir se
19 pencher sur la question, se pencher pour vraiment
20 arriver avec quelque chose qui fait du sens, non
21 seulement pour les groupes environnementaux, mais
22 aussi du côté d'Énergir, compte tenu des efforts
23 que l'entreprise met en place pour aller dans une
24 direction, c'est-à-dire une décision responsable et
25 réduction de ces gaz à effet de serre.

1 Donc, vous nous entendez là-dessus, vous
2 voyez qu'on souscrit à des résultats de réductions
3 de gaz à effet de serre globales, lesquelles sont
4 plus propices à une réduction réelle totale
5 contrairement à des résultats par projet qui
6 peuvent être compensés par des crédits
7 compensatoires. Donc, c'est deux mondes
8 complètement différents.

9 Q. **[8]** Pour terminer sur cette section, j'aurais une
10 question par rapport à la réponse à l'engagement
11 numéro 2 qui a été déposé par Énergir sous la cote
12 B-0301. Peut-être, Madame la Greffière, pourrait
13 l'afficher pour qu'on puisse en prendre
14 connaissance parce que j'aurais deux questions par
15 rapport à ça.

16 Au premier paragraphe de la réponse, la
17 deuxième phrase, Énergir indique :

18 Énergir soumet que les critères de
19 performance spécifiques au maintien de
20 la certification à la norme ISO
21 14001:2015 incluent la réduction des
22 émissions de gaz à effet de serre.

23 Donc, pour quelles raisons le GRAME propose tout de
24 même un indicateur « Émissions de gaz à effet de
25 serre »?

1 R. Je vous ramène, finalement, au gouvernement du
2 Québec, notre société. On sait que le gouvernement
3 du Québec s'est engagé à rencontrer une cible de
4 réduction des gaz à effet de serre de l'ordre de
5 trente-sept point cinq pour cent (37,5 %) sous le
6 niveau de mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) à
7 l'horizon de deux mille trente (2030). Mais là, il
8 va encore plus loin. Moins quatre-vingt pour cent
9 (-80 %) à moins quatre-vingt-quinze pour cent
10 (-95 %) sous le niveau de mille neuf cent quatre-
11 vingt-dix (1990) à deux mille cinquante (2050).

12 On pense que l'engagement du Québec à aller
13 dans la direction de la réduction des gaz à effet
14 de serre fait en sorte qu'il est nécessaire de
15 cibler plus précisément la réduction des gaz à
16 effet de serre. C'est la direction qu'on s'en va.

17 Évidemment, probablement que je me répète,
18 ce qui est important pour un tel indicateur, c'est
19 que ça soit lié à l'ensemble des émissions de
20 l'entreprise pour favoriser l'atteinte de celui-ci.

21 M. JONATHAN THÉORÊT :

22 R. Je peux peut-être ajouter. On ne modifie pas notre
23 position antérieure à l'effet que l'indicateur
24 antérieur était brisé. C'est la démonstration qu'on
25 avait faite, Bertrand Schepper et moi, au niveau du

1 ROEÉ dans notre présentation conjointe, à l'époque,
2 à l'effet que c'était un peu un « free pass » : Ne
3 payez pas beaucoup, obtenez beaucoup. C'était
4 évident que l'indicateur ne fonctionnait pas dans
5 la façon qu'il était « designé », incluant l'achat
6 de crédits compensatoires.

7 Puis c'est drôle parce que ça me ramène...
8 Je pensais à ça ce matin, au procureur de... Ça
9 devait être Gaz Métro, à l'époque, qui me
10 demandait : « Oui, mais c'est quoi un coût
11 raisonnable? » En audience, on était sur le ban et
12 « C'est quoi un coût raisonnable de réalisation de
13 projets qui réduise les gaz à effet de serre pour
14 l'entreprise? Est-ce que... » Puis là, la question
15 aurait été... C'était sorti un peu comme si c'était
16 quelque chose de bien aberrant. « Est-ce que cent
17 dollars (100 \$) la tonne pour des projets, c'est
18 quelque chose de raisonnable? » Le « Eu égard à
19 combien le gouvernement a financé via le Fonds
20 Vert, par exemple, en dollars la tonne, des projets
21 de réduction de gaz à effet de serre », on peut
22 dire que cent dollars (100 \$) la tonne, c'était
23 drôlement raisonnable pour des émissions réduites,
24 à l'interne.

25 (9 h 25)

1 Et puis oui, effectivement, dans l'analyse
2 économique à savoir est-ce que c'était mieux
3 d'acheter du crédit? Ou est-ce que c'était mieux de
4 réaliser des projets internes? Bien, l'analyse
5 économique dit : « Bien, on va acheter le crédit
6 puis c'est facile. Et comprenons-nous bien, là. Le
7 GRAME n'est pas contre l'achat de crédit carbone
8 compensatoire. C'est un système que nous... nous
9 encourageons à se développer et à accroître le coût
10 carbone en réduisant les quotas, etc., etc. On
11 pourrait s'étendre longtemps sur la question. Il
12 faut designer un indicateur GES qui soit bien
13 calibré pour que ce ne soit pas un « free pass »,
14 entre guillemets, là, pour l'obtention de gains
15 économiques. L'achat de crédit compensatoires, ça
16 ne devrait pas permettre l'atteinte d'un objectif
17 de rentabilité, là. Donc, il faut... il faut
18 poursuivre l'objectif de réduction des gaz à effet
19 de serre qu'on crée dans l'organisation.

20 Q. [9] Je vous remercie, je vais vous laisser
21 continuer avec les autres sections de la
22 présentation.

23 Mme NICOLE MOREAU :

24 R. Alors, Madame la Greffière, donc je passe à la
25 section du CASEP. Ici, vous voyez le résumé

1 finalement des modalités du programme. On a
2 progressé beaucoup au présent dossier, que ce soit
3 dans les documents qui ont été déposés suite à la
4 demande de la Régie à la pièce, par exemple,
5 Énergir-J, Document 1, et les réponses qui ont été
6 fournies au GRAME au panel qui portait sur le
7 CASEP, mais aux réponses aux DDR 9.

8 Donc, on peut voir que les deux premiers
9 points utilisés comme contribution externe, donc
10 c'est une contribution qui vient rentabiliser un
11 projet par l'externe. Et le deuxième... donc...
12 puis la détermination de cette contribution à
13 l'externe afin de ramener le point mort tarifaire
14 au niveau du plan de développement normal, donc on
15 voit que c'est rencontré c'est-à-dire que la
16 détermination des aides financières comme
17 contribution externe rentabilise les projets et
18 ramène le point mort tarifaire au niveau du plan de
19 développement normal. On voit ça à la pièce
20 Énergir-J, Document 1 aux lignes... à la page 7,
21 aux lignes 5 et 6. C'est pas nécessaire de le
22 prendre. Donc, je vais simplement vous lire,
23 Énergir prend la peine de dire :

24 Il est à noter que pour ces trois cas,
25 Les cas de clients qui sont présentés.

1 le respect des paramètres du programme
2 tels que la rentabilité et le point
3 mort tarifaire est réalisé.

4 Donc, ici on a une indication sur la modalité du
5 programme puis là on nous dit finalement que c'est
6 réalisé... c'est un peu ça qu'on cherchait. Le
7 GRAME cherchait : mais comment c'est ficelé?
8 Comment Énergir gère ce programme-là? C'était comme
9 un peu flou, on manquait d'informations puis de
10 transparence. Là, avec ces informations-là, on sait
11 que c'est fait.

12 Maintenant le deuxième... le troisième
13 point, la somme totale versée PRC et CASEP, au
14 panel on nous a dit que ça ne dépassait pas les
15 dépenses admissibles, le cent pour cent (100 %) de
16 dépenses admissibles. On a confirmé ça.

17 L'autre point, lorsqu'aucun PRC n'est versé
18 et que l'obligation annuelle minimale de
19 consommation prévue n'est pas respectée, le montant
20 du CASEP est récupéré et remis au CASEP.

21 On a été vraiment surpris de la rapidité
22 finalement de la réponse à l'engagement d'Énergir.
23 C'est pas compliqué finalement, ils ont... ils
24 semblent avoir un bon système informatique parce
25 qu'il y en a du monde et c'est pas cinq clients,

1 là, qui adhèrent au CASEP. Il y a une liste de
2 plusieurs pages, le nombre de clients... ça, ça
3 veut dire qu'il faut que ce soit relié à un système
4 informatique qui donne l'information. Surtout que
5 quand un client adhère, bien il est pris avec
6 l'obligation minimale pour cinq ans. Donc, il faut
7 que ce soit surveillé pendant cinq ans. Donc, c'est
8 quand même quelque chose de... de pas simple à
9 surveiller.

10 (9 h 30)

11 La prochaine acétate, merci. Je vais faire
12 du chemin avec le point 3 et 4 tout d'abord. Là, on
13 a vu finalement qu'on a trouvé des réponses aux
14 questions. On pense que pour la postérité ce serait
15 important qu'au dossier tarifaire... mais là, on ne
16 vous demande pas de faire compliqué, pourquoi faire
17 compliqué quand on peut faire simple? Voyez-vous,
18 en fin d'année Énergir a juste à affirmer que le
19 respect des paramètres des programmes tels que la
20 rentabilité et le point tarifaire a été respecté au
21 cours de l'année. Il a juste indiqué qu'il n'y a
22 pas eu de somme versée qui peut dépasser cent pour
23 cent (100 %) admissible et qu'il n'y a pas eu
24 d'obligation... finalement qui a eu vraiment comme
25 un suivi, une vérification qui a été faite au

1 niveau de l'obligation annuelle. C'est ça qu'on ne
2 savait pas. Est-ce que c'est vérifié finalement?
3 Est-ce qu'il y a quelqu'un, est-ce qu'il y a un
4 système qui le fait de façon automatique, parce que
5 ce n'est pas simple avec la quantité de clients qui
6 adhère à chaque année, puis année après année.
7 Donc, simplement à faire ça sous forme de point de
8 forme, de s'engager à le faire. À partir de ce
9 moment-là, à partir du moment où Énergir indique
10 qu'il l'a fait, c'est qu'on peut croire qu'il l'a
11 fait à ce moment-là. On n'a plus de questions à se
12 poser.

13 Puis si on se rapporte dans cinq ou dix
14 (10) ans, bien, ça ne sera plus vous et ça ne sera
15 plus nous qui seront là, mais il y aura un suivi de
16 fait. Il y a des modalités à respecter, puis voilà.
17 Énergir énumère les modalités, puis il dit qu'il
18 les a rencontrées. C'est quelque chose de simple à
19 faire. On n'aurait probablement pas eu besoin comme
20 allègement réglementaire de passer par tout ce
21 processus-là, si ça avait été fait au départ. Donc,
22 c'est une suggestion, je dirais, d'allègement
23 réglementaire pour le futur qu'on vous fait.
24 Évidemment, on vous demande l'approbation de
25 reconduire le CASEP pour l'année subséquente, puis

1 là, on vous revient avec l'idée qu'on devrait
2 limiter l'admissibilité aux clients qui choisissent
3 des équipements efficaces. Des équipements, ça dure
4 vingt (20) vingt-cinq (25), combien? Trente (30)
5 ans. On devrait partir avec des équipements
6 efficaces. Surtout quand on finance un client pour
7 le brancher. C'est notre position.

8 Maintenant, je passe à la prochaine
9 acétate. On est favorables à l'allégement. On a
10 constaté que les coûts relatifs au PGEÉ sont
11 exclus. On pense, par contre, qu'on devrait
12 conserver la mise à jour du suivi des programmes
13 PRC et PRRC. Donc, on fait ce constat-là
14 considérant la décision D-2018-0096 dans laquelle
15 la Régie réitère l'utilité de la mise à jour du
16 suivi des programmes. Puis vous nous avez vus, on
17 fait quand même un suivi assez serré de finalement
18 la porte d'entrée que constituent ces programmes-
19 là, commerciaux, pour favoriser la progression des
20 programmes du PGEÉ. C'est presque là que ça se
21 passe annuellement. C'est là que le PGEÉ se
22 réalise. C'est via les programmes PRC, la porte
23 d'entrée quand l'agent commercial cogne à la porte
24 pour conserver. Pour offrir ces programmes-là, il
25 propose aussi les programmes du PGEÉ. Donc, pour

1 nous, on pense que c'est important de continuer à
2 faire le suivi de ça.

3 Prochaine acétate. Vous allez voir. Ça va
4 aller assez vite avec le PGEÉ. Vous nous avez lus,
5 on est d'accord avec l'offre d'harmonisation des
6 aides financières avec le programme ÉcoPerformance
7 de TEQ. On recommande le maintien du programme. On
8 s'est souvent positionnés que ce soit à l'époque de
9 l'Agence d'efficacité énergétique, après ça avec
10 TEQ. Les distributeurs sont les personnes, les
11 entreprises et les organismes les mieux placés pour
12 attacher leurs clients à des programmes
13 d'efficacité énergétique.

14 Donc, on passe à l'autre volet. La
15 prochaine acétate. On avait des préoccupations. On
16 les avait énumérées au dossier 4043. On voyait une
17 réduction, une diminution de la participation au
18 volet PE-233, une stagnation de celui PE-235.
19 Énergir maintenait tout de même ses prévisions de
20 croissance qui sont quand même majeures. Donc, on
21 était préoccupés par la poursuite de la demande
22 pour le volet rénovation efficace, mais, par
23 contre, ça clôt nos préoccupations, parce qu'au
24 dossier 4043, la Régie a autorisé qu'on devrait
25 reporter pour capter les écarts budgétaires. Donc,

1 ça clôt nos préoccupations de ce volet-là. Et là,
2 je passe la parole à mon collègue.

3 (9 h 35)

4 M. JONATHAN THÉORÊT :

5 Et c'est moi qui va compléter sur l'initiative
6 d'appro responsable. Tout d'abord sur ce volet, on
7 peut dire qu'on aime. Je l'ai dit en ouverture. On
8 aime le fait que le Distributeur se commette à
9 améliorer ses approvisionnements jusqu'à un certain
10 point grâce à une telle dynamique, une pression sur
11 ses fournisseurs pour... de la même façon que des
12 grands joueurs à la Walmart peuvent changer la
13 façon que les t-shirts sont faits dans le monde. Si
14 tous les distributeurs gaziers mettaient pression
15 sur leurs approvisionnements, possible qu'on ait
16 moins de fuites, moins de... Finalement tout ce qui
17 est dans la preuve.

18 Donc, on salue cette initiative
19 d'intégration de, jusqu'à présent, jusqu'à vingt
20 pour cent (20 %) d'appro responsable. C'est des
21 fleurs. Il n'y a pas de pot comme tel. Mais on peut
22 faire mieux aussi. On peut aller un petit peu plus
23 loin. En fait, évidemment, on peut faire plus. On
24 doit accroître l'apport de l'approvisionnement
25 responsable dans l'ensemble de l'approvisionnement.

1 Mais on doit aussi accroître et resserrer
2 éventuellement les critères de reconnaissance de ce
3 type d'approvisionnement-là.

4 Ici, on a un jalon qui est mis sur la
5 table. C'est peut-être... Ce n'est, je l'espère,
6 que le début d'un approvisionnement responsable qui
7 va plus loin. On doit tirer les méthodes vers le
8 haut. On peut permettre de recouvrir davantage les
9 coûts d'approvisionnement responsable chez les
10 fournisseurs grâce à cet approvisionnement qui fait
11 supporter le coût en deux mille dix-neuf (2019) de
12 ce que devrait être un approvisionnement en gaz
13 naturel. Et c'est sans même aller du côté du GNR
14 qui, ultimement, toutes les portions de gaz naturel
15 de source renouvelable ou non renouvelable
16 devraient avoir ces critères de responsabilité-là.
17 Donc, on aime et on peut faire plus. C'est ce qui
18 compléterait notre présentation. Merci.

19 Me GENEVIÈVE PAQUET :

20 Merci. Donc, ça complète la présentation. Les
21 témoins sont disponibles pour répondre aux
22 questions éventuelles.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci. Est-ce qu'il y avait des questions de la
25 part d'intervenants? Maître Neuman, vous aviez

1 prévu du temps. C'est complet. Alors on arrive
2 directement à Énergir. Maître Neuman se lève. Ah,
3 O.K., ce n'est pas pour nous. Ça va. Nous
4 retournons à Énergir.

5 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PHILIP THIBODEAU :

6 Bonjour. Philip Thibodeau pour Énergir. Ça va être
7 bref. Donc deux ou trois questions pour le GRAME.

8 Q. **[10]** Peut-être que je pourrais vous amener à la
9 page 6 de la présentation. Donc, on avait vu de la
10 proposition d'Énergir, donc Énergir propose d'avoir
11 un indice ISO 14001 qui vaudrait dix pour cent
12 (10 %) dans la pondération globale. Et le GRAME,
13 par sa proposition, propose de maintenir une
14 pondération de vingt pour cent (20 %) pour la
15 performance environnementale. Ma première question,
16 c'est-à-dire, si on rajoute dix pour cent (10 %) à
17 la proposition d'Énergir, dans quel autre indice
18 est-ce que le GRAME propose de couper pour ce dix
19 pour cent (10 %) additionnel?

20 Mme NICOLE MOREAU :

21 R. Voyez-vous, jusqu'à dernièrement, les données
22 étaient différentes, les chiffres étaient
23 différents. Là, c'est comme si on a pris deux dix
24 pour cent (10 %) puis il y a un autre indice qui
25 était. Puis, là, vous l'avez redistribué selon

1 votre propre analyse. Mais il s'agit d'une
2 redistribution d'un pourcentage qui était ailleurs
3 avant. Là, comment vous l'avez distribué? Nous, on
4 n'a pas réfléchi de comment vous pourriez le dé-
5 distribuer.

6 Q. [11] Mon autre question, on a parlé un peu de
7 l'indicateur de réduction de gaz à effet de serre.
8 Là, je ne veux pas paraphraser. Je crois qu'on a
9 dit que c'était... l'indicateur était brisé ou
10 qu'il fallait essentiellement « designer » un
11 indicateur de réduction de GES qui était mieux
12 calibré et qui avait... Donc, je pense qu'on
13 parlait d'un groupe de travail. On suggère un
14 groupe de travail pour ça. Mais que, aujourd'hui,
15 on n'a pas l'ensemble des informations nécessaires
16 pour prendre une décision juste et éclairée par
17 rapport à cet indicateur-là. Est-ce que je
18 comprends que cet exercice-là ne serait pas, on ne
19 serait pas en mesure de compléter cet exercice-là
20 d'ici l'entrée en vigueur des tarifs au premier
21 (1er) octobre?

22 (9 h 40)

23 R. Non, effectivement, mais le point majeur pour le
24 GRAME c'est de préserver, je l'ai dit plusieurs
25 fois, vous l'avez vu dans les acétates, préserver

1 d'abord la pondération parce qu'après ça, il va
2 falloir réfléchir comment on ficelle le tout pour
3 que ça soit acceptable pour Énergir aussi, mais
4 pour les groupes environnementaux aussi. Puis ça,
5 il va falloir se pencher ensemble là-dessus.

6 D'ailleurs, c'est un peu dommage parce qu'à
7 l'époque, quand on était aux mécanismes incitatifs
8 là, on ne vous parlera pas des discussions qui ont
9 été lieu qui sont confidentielles, mais on aurait
10 aimé que ça se fasse à ce moment-là, qu'on discute
11 finalement, qu'on modifie cette chose-là. Vous avez
12 vu, en deux mille neuf (2009), ça se discutait
13 déjà.

14 Donc, c'est comme si là, Énergir
15 disait : « Ah! Il y a un problème sous le bras là.
16 Donc, « flouk », on le « flush ». Finalement, on se
17 débarrasse du problème parce que ce n'est pas
18 simple là, les groupes environnementaux ne veulent
19 pas de crédit compensatoire puis nous, bien, on
20 veut notre bonification annuelle totale pour nos
21 actionnaires.

22 Mais là, je suis certaine qu'il y a moyen
23 de trouver une entente raisonnable pour tout le
24 monde qu'Énergir serait capable de réaliser avec
25 sa... Il y a quand même une norme ISO 14000, il y a

1 quand même... deux mille quinze (2015), un
2 enregistrement là. Il y a quand même beaucoup de
3 procédures qui sont en place qui n'étaient pas là
4 en deux mille neuf (2009) là, qui sont là
5 maintenant en deux mille dix-neuf (2019). Il me
6 semble que... Moi, j'ai confiance qu'on est capable
7 d'arriver à une solution là-dessus.

8 Mais là, au présent dossier, ce qui est
9 dangereux, c'est de réduire à dix pour cent (10 %)
10 dès maintenant la pondération parce qu'après ça, ça
11 ne donne plus grand marge de manoeuvre pour faire
12 quelque chose qui... On peut toujours le faire
13 quand même.

14 Si la Régie décidait de réduire à dix pour
15 cent (10 %), je pense que le groupe de travail
16 serait quand même important. Peut-être qu'à ce
17 moment-là, on séparerait l'indice en deux sous-
18 indices, mais encore là, il faudrait le ficeler.

19 M. JONATHAN THÉORÊT :

20 R. Puis il y a une façon bien simple de régler ça. On
21 laisse vingt pour cent (20 %) puis on enlève la
22 compensation carbone possible, puis c'est ce qu'on
23 plaiderait il y a déjà un bon moment.

24 Me PHILIP THIBODEAU :

25 Je n'ai plus de questions, merci.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Maître Thibodeau. Maître Cardinal?

3 Me AMÉLIE CARDINAL :

4 Je n'aurai pas de questions, merci.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Merci. Ici? Oui? Nous avons des questions de la
7 part de la Formation.

8 INTERROGÉS PAR LA FORMATION :

9 M. FRANÇOIS ÉMOND :

10 Q. **[12]** Bonjour, Monsieur Théorêt. Juste pour revenir
11 sur la réponse que vous donniez : « Laissons-le à
12 vingt pour cent (20 %) puis évitons les crédits
13 compensatoires. » Est-ce que si je suis cette même
14 logique-là, on pourrait juste laisser la grille
15 actuelle plutôt que d'adopter, de la proposer, le
16 temps d'avoir un groupe de travail, pour s'entendre
17 sur les proportions exactes?

18 M. JONATHAN THÉORÊT :

19 R. Bien, je... Je réitère que l'achat de crédits
20 compensatoires, en attendant, ce n'est pas quelque
21 chose de possible, ce n'est pas quelque chose de
22 raisonnable, c'est un « free pass », c'est pareil
23 comme ne pas en avoir, donc avec quelques
24 modifications près là.

25 Je ne sais pas si... Quand je disais que

1 l'indicateur était brisé, c'est parce qu'il était
2 mal calibré. C'est sûr que la pondération à vingt
3 pour cent (20 %), pour nous, ne devrait pas... On
4 ne devrait pas réduire cette pondération-là.

5 Est-ce que s'il faut faire un choix entre
6 réduire temporairement versus laisser actuellement,
7 dans la grille actuelle? Bien, laisser la grille
8 actuelle, là, un court laps de temps, revenir en
9 arrière... Bien, pas d'opinion là-dessus.

10 Mme NICOLE MOREAU :

11 R. Bien, peut-être compléter. Je vous écoutais, vous
12 disiez : « En attendant qu'on se rencontre. » C'est
13 sûr que si la Régie envoie un message qu'on va se
14 rencontrer pour ficeler cet indicateur-là à la
15 satisfaction de tout le monde, c'est autre chose,
16 c'est quelque chose de temporaire. Je pense que ça
17 nous envoie dans une bonne direction là.

18 Q. **[13]** Puis en sous-question à ça, est-ce que je
19 comprends que l'idée de mettre en place un
20 programme pluriannuel de réduction de GES qui est
21 clair, avec des objectifs de tonnes à chaque année
22 d'ici les cinq ou dix (10) prochaines années, peu
23 importe que... comment on pourrait le voir.

24 (9 h 45)

25

1 M. JONATHAN THÉORÊT :

2 R. Avec des objectifs ambitieux je dirais.

3 Q. **[14]** Est-ce que je dois comprendre de tout cela
4 qu'on est plus dans l'amélioration de la qualité du
5 service plus que dans le maintien de la qualité de
6 service?

7 Mme NICOLE MOREAU :

8 R. C'est exactement le point qu'on voulait aller,
9 c'est l'amélioration de la qualité du service.

10 M. JONATHAN THÉORÊT :

11 R. Mais c'est l'indice de qualité de service.

12 Mme NICOLE MOREAU :

13 R. Oui.

14 M. JONATHAN THÉORÊT :

15 R. La qualité de service est-ce qu'elle doit être
16 seulement du maintien ou est-ce que la qualité du
17 service, considérant que le temps avance, c'est
18 de... on maintient un niveau de service, on
19 maintient combien on était bons en environnement il
20 y a dix (10) ans. Aujourd'hui, c'est pas les mêmes
21 actions qu'il faut faire pour maintenir le niveau
22 de service. Donc, il fait évidemment faire évoluer
23 nos critères pour maintenir un niveau de
24 responsabilité corporatif.

25

1 Mme NICOLE MOREAU :

2 R. Puis on l'a vu... en tout cas j'ai lu pour les
3 autres indices finalement, Énergir propose des
4 améliorations aux indices, t'sais. Il modifie, il
5 resserre ses... ses indicateurs puis dire : bien
6 oui, on va maintenir ça, on va... les temps de
7 réponse, on ne veut pas que ça prenne plus de temps
8 au téléphone, on ne veut pas... Là, je pense que ça
9 a été annulé, là, mais t'sais on veut améliorer la
10 qualité du service, c'est un peu ça l'objectif,
11 mais on veut la maintenir, on ne veut surtout pas
12 réduire. Puis là comme Jonathan disant, bien je
13 veux dire le maintien de la qualité du service au
14 niveau de l'environnement, il est différent
15 aujourd'hui que par rapport au passé, que c'est sûr
16 que ces choses-là il faut que ce soit évolutif.

17 M. JONATHAN THÉORÊT :

18 R. On pensait faire témoigner Greta aujourd'hui,
19 malheureusement elle n'est pas disponible.

20 M. FRANÇOIS ÉMOND :

21 Elle est prise à New York.

22 M. JONATHAN THÉORÊT :

23 R. C'est ça.

24 Q. **[15]** Est-ce que... dernière question. Pour vous, un
25 programme d'investissement d'Énergir dans

1 l'environnement dans la réduction de ses GES à
2 l'interne, peu importe le dollar la tonne de
3 réduction que ça peut coûter, c'est pas un enjeu si
4 on refile ça dans les tarifs des consommateurs?

5 R. Il faut faire attention. Le « peu importe le
6 coût », je n'irai pas là, mais c'est clair qu'en ce
7 moment l'équilibre entre... bien en ce moment...
8 les trois cent cinquante tonnes (350 t)... c'était
9 trois cent cinquante tonnes (350 t) pour... Là, je
10 ne me souviens même plus si c'était confidentiel,
11 pas confidentiel le coût... le coût, mais
12 c'était... Comment?

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 Dans le doute, ça l'est.

15 R. Dans le doute, ça l'est. Oui. O.K. C'est... c'était
16 un coût évidemment qui était... bien je vais dire
17 ridicule par rapport aux gains financiers qu'il
18 procurait. Il faut minimalement que ça coûte la
19 même affaire, t'sais. À un moment donné on a...
20 admettons qu'on a accès à un partage de trop-perçus
21 de cent mille dollars (100 000 \$) puis que l'achat
22 de crédit compensatoire coûte le dixième de ça, on
23 n'est pas dans un équilibre. Est-ce que c'est cent
24 dollars la tonne (100 \$/t)... si vous me demandez
25 jusqu'à combien la tonne est-ce que ça devrait être

1 raisonnable de réduire des émissions à l'interne,
2 je vous dirais que c'est même pas là qu'on
3 devrait... on devrait essayer de calibrer les
4 efforts. La réalité, là, c'est qu'aujourd'hui, avec
5 l'ensemble des programmes puis des dynamiques qui
6 sont possibles d'accompagnement des employés, que
7 ce soit au co-voiturage...

8 Je vais prendre... prenons un exemple. Le
9 nombre de cases de stationnement qu'il y a dans les
10 différents espaces d'Énergir. Ces espaces de
11 stationnement-là incitent-ils à l'utilisation de
12 l'automobile chez les employés? Bien oui. Bon.
13 Réduire de moitié le nombre de cases de
14 stationnement puis le laisser strictement à ceux
15 qui ont absolument besoin de se déplacer pour le...
16 pour leurs activités professionnelles le long de la
17 journée.

18 Ou encore même avoir une flotte à l'auto-
19 partage, les différents modèles d'auto-partage, il
20 y en a un puis un autre. Et de vélo-partage, etc.
21 Puis là évidemment en région métropolitaine il y a
22 des facilités qui se retrouvent moins en région
23 plus éloignées. Ça a-tu été évalué ça? C'est quoi
24 le coût? Le coût d'opportunité de réduire l'espace
25 de stationnement. Combien de GES sont produits par

1 les employés qui viennent quotidiennement au
2 travail?

3 Moi, j'ai pas vu ces analyses-là du côté de
4 Gaz Métro ou d'Énergir. J'ai pas vu ça puis je ne
5 suis pas sûr que c'est des éléments qui ont été
6 poussés jusqu'au bout. Puis je veux dire je sais
7 qu'il y a du très bon travail qui est réalisé à de
8 multiples égards sur la performance corporative et
9 puis l'engagement sociétal et environnemental puis
10 je ne veux pas pointer, là, que tout fonctionne mal
11 mais il y a encore moyen de faire des gains qui ne
12 coûtent pas forcément cher et la démonstration à ce
13 jour n'a pas été faite que c'était pas possible de
14 réduire à des coûts raisonnables. Est-ce que c'est
15 à nous de faire cette démonstration-là? Je ne crois
16 pas. Moi, je crois que dans l'atteinte des
17 objectifs de réduction de gaz à effet de serre,
18 l'entreprise réglementée devrait faire cette
19 démonstration.

20 (9 h 50)

21 Mme NICOLE MOREAU :

22 Je peux peut-être rajouter. Au panel 4, on nous a
23 dit qu'ils réalisaient maintenant huit cents (800)
24 tonnes par année de gaz à effet de serre, donc,
25 avec des coûts raisonnables actuellement, ça a été

1 leur choix, ça a été fait. C'est pour ça que
2 peut-être que... peut-être que le seul problème
3 c'est de ficeler un indicateur qui permet de tenir
4 compte des événements hors contrôle.

5 J'écoutais... j'écoutais le panel d'Énergir
6 qui disait qu'il y a une année qui est arrivé...
7 t'sais, ils avaient leur cible, ils étaient même
8 plus élevés que leur cible puis tout d'un coup, ça
9 a « dropé » une année parce qu'il est arrivé un
10 événement, donc, Énergir a un problème pour la
11 gestion des événements finalement hors contrôle qui
12 sont hors de leurs actions, de la prise d'actions
13 comme Jonathan... Bon, il y avait des propositions
14 de réduire, mettons que ces éléments-là seraient
15 mis en place également pour réduire le nombre de
16 stationnements, faire tout ça, mais là, tout d'un
17 coup, il arrive un gros accident puis il y a une
18 fuite puis là, bingo, ça... ça gâche le tout. Ça
19 c'est si on regarde sur l'ensemble des émissions de
20 gaz à effet de serre de l'entreprise.

21 Donc, peut-être qu'il y a moyen de
22 réfléchir de comment ficeler ça finalement pour
23 dire : « Oui, là, ils nous ont dit qu'ils étaient
24 rendus trente-sept pour cent (37 %) puis leur cible
25 c'est vingt-sept pour cent (27 %). » Donc, ils sont

1 drôlement au-delà mais là, il va falloir réfléchir,
2 se mettre ensemble puis dire : « Bien, vous êtes
3 rendus où? Puis c'est quoi votre cible d'ici cinq
4 ans puis ça représente combien de tonnes par
5 année? » Là, on y va puis on l'atteint.

6 Puis là, sûrement que les groupes
7 environnementaux vont dire : « Bien, vous pourriez
8 aller un peu plus loin. » Mais, évidemment, ça, ça
9 sera des choses qu'on... qu'on pourra être à même
10 de discuter ensemble puis...

11 M. FRANÇOIS ÉMONND :

12 Et on pense que le sous-indicateur...

13 Mme NICOLE MOREAU :

14 ... pas juste se débarrasser de l'indicateur parce
15 que finalement...

16 M. FRANÇOIS ÉMOND :

17 Et on pense que le sous-indicateur qu'on propose
18 atteint cet objectif-là, peut l'atteindre.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci. Question, Madame Gagnon? Pas de question.

21 J'ai une question, oui.

22 Q. **[16]** Vous dites à la... à la planche 8, page 8, le
23 point 3, Madame Moreau, vous dites :

24 On devrait demander à Énergir de
25 démontrer annuellement au dossier de

1 fermeture le respect des modalités du
2 programme tel que déterminé par la
3 décision D-2007-0047, dont celle du
4 respect de l'obligation annuelle
5 minimale de la consommation prévue.
6 Il a été démontré, il me semble, en audience que
7 tout allait bien actuellement, est-ce que
8 généralement, il n'y a pas... Je vais recommencer
9 ma question. Généralement, la Régie demande des
10 suivis lorsque ça va mal et il a été démontré que
11 ça allait bien, est-ce que c'est pas un suivi
12 inutile? Juste un instant. Inutile parce qu'on
13 pourrait demander également des suivis sur
14 différents programmes, que ce soit des mesures
15 d'efficacité énergétique ou autre programme, à
16 savoir si les conditions étaient respectées de
17 chacun de ces programmes ou mesures, etc. On prend
18 pour acquis que si ça fonctionne très mal ou qu'il
19 y a quelque chose qui va mal, ça sera analysé dans
20 une cause lorsque l'événement arrivera. Mais est-ce
21 que pour vous c'est pas un petit peu alourdir le
22 système de demander - pour celui-là mais on
23 pourrait demander pour d'autres annuellement - à
24 savoir est-ce que ça a été respecté, vous savez?
25 Vous me suivez?

1 Mme NICOLE MOREAU :

2 R. Oui, on a réfléchi avec... à ça. D'ailleurs, mon
3 procureur me faisait remarquer, qu'est-ce qu'on
4 fait? Est-ce que finalement... Là, je me suis posé
5 la question, on a travaillé fort depuis trois ans,
6 on posait beaucoup de questions, finalement, on ne
7 savait pas ce qui se passait. Donc, c'est vraiment
8 comme dans un point de vue d'allégement
9 réglementaire. C'est pas comme un suivi parce
10 qu'ils n'ont pas de chiffre à rentrer, ils n'ont
11 pas un tableau puis ils n'ont pas un truc, ils
12 pèsent sur un piton puis ils ont les résultats,
13 donc, ils mettent... ils mettent une ligne. Oui, ça
14 a été... T'sais, les modalités suivantes tatata ont
15 été respectées au cours de l'année.

16 T'sais, c'est quelque chose de très simple
17 qu'on demande parce qu'on pense que pour l'avenir,
18 ça va être quelque chose qui... on ne sera pas là,
19 je ne serai pas toujours là et vous non plus, donc,
20 il va y avoir d'autres joueurs qui vont se
21 présenter puis à un moment donné, il va y avoir
22 d'autres personnes qui vont se poser la question
23 tant que ces modalités-là sont en place. On propose
24 vraiment quelque chose de très simple là, on pense
25 que ça pourrait être utile de ce point de vue-là.

1 (9 h 55)

2 Q. [17] Une autre question. Je ne suis pas un
3 spécialiste de gaz à effet de serre mais je me
4 posais la question suivante : vu que Énergir a dit
5 que c'est leur objectif vingt, vingt (20-20) et
6 excédez que ce soit vingt-sept (27) ou vingt-sept
7 (27) selon ce que vous avez lu, peut-être qu'il y a
8 des mises à jour à faire, je ne sais pas. Et vu
9 qu'ils ont dépassé les objectifs fixés, est-ce
10 que... Je vous lance ça, je fais l'avocat du diable
11 là.

12 Est-ce que ce n'est pas le résultat qu'on
13 recherche, incluant l'enjeu sur les crédits
14 compensatoires, dans le sens, ce que recherche un
15 groupe environnemental? N'est-il pas le résultat,
16 c'est-à-dire qu'il y ait des actions qui mènent à
17 un dépassement même des objectifs? Vous comprenez
18 la question? Alors, vous avez une réponse, Monsieur
19 Théorêt, je vous voie opiner du bonnet.

20 M. JONATHAN THÉORÊT :

21 R. Je travaille en environnement à tous les jours puis
22 je vois des gens qui sont des... un sur dix (1/10)
23 en environnement puis il y a des neuf sur dix
24 (9/10) en environnement puis les dix sur dix
25 (10/10) sont rares en mausus.

1 Quand on voit quelqu'un qui est un deux sur
2 dix (2/10) en environnement, l'objectif, est-ce que
3 c'est de l'amener à dix sur dix (10/10)? Non. C'est
4 de l'amener à trois, c'est de l'amener à quatre
5 puis de le faire marcher plus vite dans la
6 direction dans laquelle on veut aller.

7 Quand une organisation a atteint ses
8 objectifs, bien c'est le temps de se revirer de
9 bord puis de fixer des objectifs plus ambitieux
10 encore parce qu'il faut continuer à aller vers
11 l'avant. La crise climatique, c'est maintenant. Ces
12 objectifs-là, on va les fixer élevés, on va les
13 dépasser, il faudra en refixer d'autres plus
14 élevés. C'est ça qu'on doit faire aujourd'hui.

15 Q. [18] Merci pour votre réponse. Alors, c'est complet
16 pour nos questions. Est-ce que vous avez, Maître,
17 des questions complémentaires?

18 Me GENEVIÈVE PAQUET :

19 Non, il n'y a pas de réinterrogatoire.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Ça complète?

22 Me GENEVIÈVE PAQUET :

23 Oui.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Alors, on vous remercie...

1 Me GENEVIÈVE PAQUET :

2 Merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 ... Madame Théorêt et monsieur... Madame Théorêt...

5 Monsieur Théorêt et madame Moreau.

6 M. JONATHAN THÉORÊT :

7 R. Merci beaucoup.

8 Q. **[19]** Alors, vous êtes libérés. Nous procédons
9 maintenant avec le panel de SÉ-AQLPA, si je suis
10 toujours dans le bon ordre. C'est ça. Bonjour,
11 Maître Neuman.

12

13 PREUVE DE SÉ-AQLPA

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Madame,
16 Monsieur les Régisseurs. Bonjour. Alors, Dominique
17 Neuman pour SÉ-AQLPA. Monsieur Jacques Fontaine est
18 notre témoin, il est prêt à être assermenté.

19

20 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-neuvième
21 (29e) jour du mois d'août, A COMPARU :

22

23 JACQUES FONTAINE, consultant en énergie, ayant une
24 place d'affaires au 10946, avenue de Rome, Montréal
25 (Québec);

1 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
2 solennelle, dépose et dit :

3

4 INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Q. **[20]** Bonjour, Monsieur Fontaine. Alors, je vous
6 demanderais de reconnaître et identifier les
7 documents suivants. D'une part, C-SÉ-AQLPA-0032 qui
8 est SÉ-AQLPA-2, Document 1, qui est une version
9 rerévisée des versions antérieures C-SÉ-AQLPA-0023
10 et 0025. C'est le mémoire préparé par vous,
11 Monsieur Fontaine, avec la collaboration de
12 monsieur Jean-Claude Deslauriers et de moi-même,
13 qui s'intitule « La cause tarifaire 2019-2020
14 d'Énergir. » Est-ce que vous reconnaissez ce
15 document?

16 M. JACQUES FONTAINE :

17 R. Oui, je le reconnais.

18 Q. **[21]** Également, les réponses de SÉ-AQLPA à la
19 demande de renseignements numéro 1 d'Énergir qui
20 est C-SÉ-AQLPA-0029, C-SÉ-AQLPA-2, Document 2, et
21 c'était une version révisée de la C-SÉ-AQLPA-0027.
22 Est-ce que vous le reconnaissez?

23 R. Oui, je le reconnais.

24 Q. **[22]** Merci. Alors, Monsieur Fontaine, comme premier
25 sujet sur lequel je vais vous poser quelques

1 questions, je vais vous parler de la prévision de
2 la demande d'Énergir.

3 (10 h 00)

4 Vous avez constaté qu'Énergir avait besoin d'une
5 prévision de la journée de pointe à un horizon
6 aussi éloigné que sept ans et vous avez, pour la
7 première fois dans votre rapport C-SÉ-AQLPA-0032,
8 établi la précision des prévisions de la journée de
9 pointe aux horizons de deux à quatre ans, en plus
10 de l'étude de cette prévision à l'horizon d'un an.
11 Quels sont les résultats de votre analyse?

12 R. Peut-être qu'on peut prendre le rapport à la
13 page... On peut commencer avec la page 3. Ça va
14 juste être plus facile de suivre. Le tableau.

15 Alors, à l'horizon d'un an, ce que nous
16 montre ce tableau-là qui est à la page 3, comme on
17 vient de dire, nous établissons que l'écart type
18 moyen de la prévision de la journée de pointe est
19 de trois virgule trois pour cent (3,3 %). C'est le
20 dernier chiffre en bas, dernière colonne. Alors,
21 que la pointe estimée qui équivaut au réel a plutôt
22 un écart type de huit point deux pour cent (8,2 %).
23 Autrement dit, la qualité de la prévision améliore
24 beaucoup le volatilité comme telle de la série.

25 Alors, on trouve que c'est très bon. Si on

1 va plus loin, la page suivante, alors là, on a la
2 prévision qui est à l'horizon de deux ans et là, ce
3 qu'on voit c'est que l'écart type de la prévision
4 est de sept virgule huit pour cent (7,8 %) et
5 l'écart type de la pointe estimée à l'horizon de
6 deux ans est de sept point huit (7,8 %). Autrement
7 dit, à ce moment-là on ne détériore pas la
8 volatilité, on égale la volatilité de la série
9 comme telle.

10 Si on va à la page après et bien là, on
11 constate un écart de neuf virgule neuf pour cent
12 (9,9 %), toujours le dernier chiffre de la dernière
13 colonne, et là, l'écart type de la série
14 historique, puis qui se réduit, parce que des trois
15 ans, on n'en a moins que des un an, puis des deux
16 ans. Là, on est à six point huit (6,8 %). Alors, à
17 ce moment-là, la prévision est moins bonne que la
18 volatilité de la série.

19 Q. **[23]** Avant d'aller plus loin, Monsieur Fontaine, je
20 voudrais m'assurer que la formation et que les
21 analystes de la Régie suivent bien, comprennent
22 bien les différences entre les deux chiffres que
23 vous comparez sur chaque tableau. S'il y a un
24 besoin d'explications additionnelles, je voudrais
25 être sûr que c'est bien perçu.

1 R. Correct. Dans le chiffre de neuf virgule neuf pour
2 cent (9,9 %), représente l'écart type des écarts
3 individuels de chacune des années. Donc, selon la
4 formule de l'écart type et de la même façon,
5 l'écart type moyen de la pointe estimée est lui de
6 six virgule huit pour cent (6,8 %). On a le chiffre
7 en milliers de mètres cubes (k m3) jour qui est de
8 deux mille cent cinquante (2150). En réalité, deux
9 millions ou un peu plus que deux millions de mètres
10 cubes (2 M m3) qui est la variation, la volatilité
11 si on peut dire de la série qu'on estime qui est la
12 pointe estimée de chacune des journées.

13 Q. **[24]** Donc, c'est la comparaison entre le réel et la
14 prévision.

15 R. C'est la valeur estimée aux conditions météo
16 qu'Énergir suppose, mais qui ne se réalise pas
17 toujours à chacune des années. Alors, si on va à la
18 page suivante, et bien là, c'est la prévision en
19 quatre ans et on a qu'une donnée, puis l'écart type
20 a été de huit virgule cinq pour cent (8,5 %).
21 Alors, il est normal que les écarts entre la
22 prévision et la réalité augmentent en fonction de
23 l'horizon et c'est pourquoi nous nous préoccupons
24 du fait qu'Énergir ne semble pas disposer encore
25 d'outils d'évaluation de la qualité de ses

1 prévisions sur un horizon de sept ans dont elle
2 doit parfois se prévaloir, dont cette année. Alors,
3 ça nous préoccupe.

4 (10 h 05)

5 Alors, en premier lieu, il serait donc
6 souhaitable que la Régie invite Énergir à publier
7 chaque année dans un plan d'approvisionnement une
8 prévision de la journée de pointe à l'horizon de
9 sept ans et peut-être plus s'ils pensent avoir
10 besoin d'un horizon plus long. Et Énergir devrait
11 alors, comme Hydro-Québec Distribution le fait pour
12 ses prévisions de long terme, publier des scénarios
13 de ses prévisions ou encore d'en probabiliser les
14 résultats. Ces informations permettraient à tous,
15 dans chaque plan d'approvisionnement, d'évaluer la
16 justesse des prévisions en les comparant avec la
17 demande réelle de la journée de pointe.

18 Q. **[25]** Merci, Monsieur Fontaine. Vous avez aussi
19 étudié la performance de la prévision d'Énergir
20 pour la consommation de catégories particulières de
21 clients. Donc, on va commencer par les clients à
22 grand débit en service continu. Quelles sont vos
23 conclusions?

24 R. Oui. Alors, on peut aller à la page 8, s'il vous
25 plaît. Oui, c'est beau. Alors là, le tableau est

1 peut-être un peu plus complexe. Ce que je voulais
2 souligner, c'est que si on prend la série de deux
3 mille treize (2013)... deux mille treize, deux
4 mille quatorze (2013-2014) à deux mille dix-sept,
5 deux mille dix-huit (2017-2018), on voit que les
6 écarts...

7 Q. **[26]** Donc, c'est l'avant-dernière ligne qui est
8 projetée... de ce qui est projetée en ce moment.

9 R. L'avant-dernière ligne du tableau, la dernière
10 colonne, on est à un écart type de... pour les
11 grands débits, de zéro virgule huit pour cent
12 (0,8 %), alors c'est inférieur à un pour cent
13 (1 %), c'est un excellent résultat, c'est... là je
14 n'ai pas fait, je n'ai pas montré là-dessus la
15 variation comme telle de la série, mais on peut
16 dire que, en bas de un pour cent (1 %) un an
17 d'avance, c'est excellent.

18 Si on va à la page 9, la page suivante.
19 Alors, ici, si on prend, puis on est généreux là,
20 on prend juste les dernières périodes, la période
21 deux mille treize, deux mille quatorze (2013-2014)
22 à deux mille dix-sept à deux mille dix-huit (2017-
23 2018), toujours le chiffre, le tarif grand débit,
24 l'écart est à cinq virgule quatre pour cent
25 (5,4 %), cinq pour cent (5 %) si on enlève l'année

1 deux mille treize, deux mille quatorze (2013-2014).

2 Alors, c'est de l'ordre de grandeur de
3 l'écart type de la série des ventes réelles au
4 grand débit qui est de quatre virgule trois pour
5 cent (4,3 %). Alors, on pourrait dire que c'est des
6 résultats valables.

7 Quant à l'horizon, après ça, on va aller à
8 l'horizon de trois ans qui est à la page 11. Alors,
9 ici, là depuis deux mille treize, deux mille
10 quatorze (2013-2014), les prévisions des grands
11 débits ont été de l'ordre de vingt-sept pour cent
12 (27 %), ce qui est vraiment désastreux.

13 Et même en enlevant l'année deux mille
14 treize, deux mille quatorze (2013-2014) qui avait
15 un taux d'erreurs de l'ordre de soixante-quatre,
16 soixante-cinq pour cent (64 %-65 %) là, la
17 prévision était quasiment, on le voit là, deux
18 mille trois cent treize (2313), ça, c'est des
19 millions de mètres cubes par rapport à quatorze
20 zéro trois (1403).

21 Alors, c'est un gros gros client qui ne
22 s'est pas réalisé. Alors, ça fait une bonne... une
23 très très grande différence. Et même en enlevant
24 cette année-là, on a quand même onze point sept
25 pour cent (11,7 %) d'écart. Alors, c'est délicat.

1 À l'horizon de quatre ans, à la page 12, la
2 page suivante, on a un seul cas et l'écart pour les
3 grands débits est de l'ordre de vingt pour cent
4 (20 %), moins dix-neuf point neuf pour cent
5 (-19,9 %).

6 Alors, il est normal que les écarts entre
7 la prévision et la réalité augmentent en fonction
8 de l'horizon. Nous croyons que si Énergir doit
9 prendre des décisions basées sur la qualité de sa
10 prévision de la consommation des grands débits à
11 l'horizon de trois ans et plus, elle doit chercher
12 à améliorer celle-ci. Par exemple, on pourrait
13 viser à avoir un écart type de l'ordre de quinze
14 pour cent (15 %) à l'horizon de trois ans.

15 Nous recommandons à la Régie d'inviter
16 Énergir à viser cette amélioration de l'écart type
17 pour la prévision de la demande de ses clients à
18 grand débit.

19 (10 h 10)

20 Q. **[27]** Merci, Monsieur Fontaine. Dans les tableaux
21 qu'on vient de voir, il est également question de
22 la prévision d'Énergir quant aux petits et moyens
23 débits. Quels sont vos commentaires à ce sujet?

24 R. Bien, en général, nous les considérons acceptables,
25 mais je vais vous demander de revenir, Madame la

1 Greffière, à la page 11. Et puis là, je vais
2 attirer votre attention sur l'avant-dernière
3 colonne où on voit que l'écart à l'horizon de trois
4 ans pour les petits et moyens débits, il est... Si
5 je commence en deux mille quatorze, deux mille
6 quinze (2014-2015), trois virgule cinq pour cent
7 (3,5 %), trois virgule sept (3,7 %), trois virgule
8 six (3,6), quatre virgule cinq pour cent (4,5 %).

9 Cet écart-là étant constant, je trouve que
10 ça amène une piste de solutions relativement
11 évidente là, une amélioration facile. Faites une
12 prévision puis mettez quatre pour cent (4 %) de
13 plus ou trois et demi pour cent (3,5 %) de plus,
14 puis vous allez être pas mal améliorés.

15 Q. **[28]** En ce sens que c'est un biais... c'est un
16 biais systém...

17 R. C'est un biais probablement involontaire, mais on
18 l'a constaté en travaillant avec.

19 Q. **[29]** Merci. Est-ce que ça clôt sur l'approvisionnement...

20 R. Oui.

21 Q. **[30]** ... petits, moyens débits. Donc, on va passer
22 au second sujet de notre présentation, qui est
23 celui de la marge excédentaire de transport proposé
24 par Énergir. Que pensez-vous, bien, de la
25 proposition d'Énergir à ce sujet?

1 R. Bien, nous, nous appuyons la position d'Énergir de
2 retenir, aux fins de la planification de sa marge
3 excédentaire, le projet le plus important parmi
4 ceux dont la probabilité de réalisation se situe
5 entre vingt-cinq (25 %) et cinquante pour cent
6 (50 %).

7 Cela est exprimé à la pièce B-0192,
8 Énergir-H, document 10, pages 8 et 9. Nous
9 commentons favorablement cette position d'Énergir,
10 au tableau 2.3.2, à la page 16 de notre rapport.
11 Pas nécessaire d'y aller.

12 Nous constatons que l'historique de
13 réalisation des projets confirme que ceux-ci
14 avaient une probabilité de réalisation de trente
15 pour cent (30 %) et donc auraient été retenus aux
16 fins de la planification de la marge de manoeuvre
17 d'Énergir si celle-ci avait alors appliqué la même
18 méthode.

19 Dans un autre ordre d'idées, nous sommes
20 d'accord avec les critères et sous-critères mis de
21 l'avant par Énergir pour établir la probabilité de
22 réalisation des projets. Nous déplorons, cependant,
23 que cette pondération soit confidentielle.

24 En effet, même après avoir entendu les
25 arguments d'Énergir en réponse à nos questions

1 d'audience au soutien de cette confidentialité,
2 nous croyons que l'information sur cette
3 pondération d'Énergir devrait, comme d'autres
4 intrants de cette prévision de la demande, être
5 publique.

6 Énergir nous a indiqué que de toute façon,
7 son objectif ne consiste pas à sélectionner les
8 grands projets qui bénéficieront de transport leur
9 permettant d'être desservis, mais de s'assurer de
10 maximiser les chances que tous le soient. Nous
11 invitons donc la Régie à requérir que cette
12 pondération soit publique.

13 Q. **[31]** Merci, Monsieur Fontaine. Nous passons au
14 troisième sujet, qui est celui du Programme
15 d'approvisionnement gazier responsable d'Énergir.
16 Quelle est votre position quant à ce programme et
17 quant à la proposition d'Énergir à ce sujet?

18 R. O.K. Bien, nous appuyons évidemment Énergir dans
19 ses démarches en vue de mettre en place son
20 programme d'approvisionnement gazier responsable
21 ainsi que des engagements de divulgation des
22 producteurs et de suivis annuels auprès de la
23 Régie.

24 Dans notre rapport, nous sommes cependant
25 inquiétés qu'Énergir reste vague quant à l'effet

1 réel net de son programme d'approvisionnement
2 gazier responsable. Nous avons souligné que
3 l'approche qu'elle propose n'est encore que très
4 graduelle et exploratoire. Nous constatons, à
5 regret, qu'aucun Producteur ne soit éligible à ce
6 programme, bien qu'Énergir croit pouvoir contracter
7 un approvisionnement en deux mille dix-neuf, deux
8 mille vingt (2019-2020) sous ce nouveau programme.

9 Il serait cependant souhaitable que la
10 Régie requiert à Énergir d'énoncer, lors de sa
11 prochaine cause tarifaire, des objectifs de
12 résultats concrets de son programme correspondants
13 à des parts quantifiables de ses approvisionnements
14 à des années précises qui se qualifieront ainsi de
15 « responsables ».

16 (10 h 15)

17 Nous félicitons, par ailleurs, Énergir,
18 d'avoir précisé en audience que pour tous les
19 producteurs éligibles, les résultats de
20 l'autoévaluation initiale du Producteur, ceux de
21 l'évaluation externe et finalement l'évaluation de
22 qualification par Énergir de ce Producteur soient
23 rendus publics annuellement dans le rapport annuel,
24 de même que les noms de ces producteurs et les
25 volumes contractés. Nous invitons la Régie à en

1 prendre acte et à requérir aussi que soit public le
2 nombre de candidats non encore retenus comme
3 éligibles.

4 Q. **[32]** Merci, Monsieur Fontaine. Nous passons au
5 sujet numéro 4 qui est l'approvisionnement en
6 biométhane d'Énergir. Alors, que pensez-vous des
7 stratégies quant au prix d'achat et quant à une
8 éventuel tarif d'Énergir lié au biométhane?

9 R. Bien, nous comprenons que ces stratégies sont à
10 l'étude dans le dossier R-4008-2017, mais
11 l'identification des volumes d'approvisionnement en
12 biométhane requis par règlement et la répartition
13 de cet approvisionnement entre les sources au
14 Québec et extérieures sont sensées bel et bien
15 faire partie de l'étude du présent plan
16 d'approvisionnement. Or, dans le présent plan,
17 Énergir ne fournit pas l'information de
18 planification à ces égards aux fins de
19 l'approbation par la Régie, à savoir, le volume
20 exact, le traitement de l'usine de St-Jérôme, la
21 quantité de GNR produit au Québec ou importé, la
22 stratégie d'atteindre des cibles. Nous recommandons
23 à la Régie de l'énergie que les informations que je
24 viens de décrire soient inscrites à tout plan
25 d'approvisionnement à venir d'Énergir.

1 Q. [33] Merci. Notre sujet numéro 5 porte sur le mode
2 de partage des trop-perçus et le lien avec les
3 indicateurs de qualité de service. Monsieur
4 Fontaine, que pensez-vous du mode de partage des
5 trop-perçus et manques à gagner que propose
6 Énergir?

7 R. Bien, nous sommes fortement en accord avec la
8 proposition d'Énergir de découpler ces revenus en
9 retournant à la clientèle tous les écarts de
10 revenus générés par des écarts entre la prévision
11 volumétrique et le réel. Le retour à la clientèle
12 de ces écarts justifie, selon nous, qu'Énergir
13 puisse conserver la totalité des cinquante (50)
14 premiers points de ces écarts de revenus issus de
15 ces coûts et cinquante pour cent (50 %) des écarts
16 au-delà des cinquantes (50) premiers points. Cette
17 proposition se compare bien avec les modes de
18 partage des autres distributeurs gaziers canadiens.

19 Énergir indique que si cette modification
20 n'était pas acceptée, elle proposerait à la Régie
21 de mettre fin au mécanisme de partage des trop-
22 perçus et de retourner en mode de tarification,
23 basé sur le coût de service avec une demande de
24 révision de son coût de rendement. Une telle
25 modification du mode de tarification serait

1 coûteuse comme le montre notre tableau 2.1.2, à la
2 page 32, c'est de l'ordre de deux millions (2 M).
3 C'est le montant qu'on avait.

4 Q. **[34]** Le numéro du tableau, est-ce que vous le
5 vérifiez?

6 R. 3.1.2 oui.

7 Q. **[35]** Et par ailleurs, Monsieur Fontaine, que
8 pensez-vous du lien que propose Énergir pour relier
9 le partage des trop-perçus et les indicateurs de
10 qualité de service.

11 R. Bien, de façon générale, nous sommes d'accord avec
12 la nouvelle grille avancée par Énergir qui la
13 rapproche de celle des MRI d'HQD et d'HQT. Nous
14 avons analysé avec une méthode probabiliste
15 semblable à celle qu'Énergir retient pour établir
16 la probabilité de réalisation des scénarios en
17 service continu, d'ailleurs dont on a amplement
18 parlé hier. Cette étude sur cinq indicateurs de
19 qualité se trouve à la page 35 de notre rapport. De
20 ce tableau, nous concluons que l'indicateur le plus
21 fragile d'Énergir est celui de la rapidité de
22 réponse aux urgences. Nous recommandons à la Régie
23 de l'énergie d'amener Énergir à améliorer son
24 indicateur de réponse aux appels d'urgence. Nous
25 recommandons aussi d'accroître à vingt pour cent

1 (20 %) le poids des indicateurs environnementaux,
2 de sorte que l'indicateur sur les GES serait de dix
3 pour cent (10 %) et celui sur L'ISO 14001 de dix
4 pour cent (10 %) également et ce, dès cette année.
5 Nous sommes aussi en accord avec la proposition du
6 GRAME de tenir une séance de travail sur
7 l'évaluation de ces résultats.

8 Q. **[36]** Merci. Nous passons au sujet numéro 6 qui
9 porte sur la stratégie tarifaire d'Énergir incluant
10 la question de l'interfinancement.

11 R. Madame la Greffière, je vais vous demander d'aller
12 à la page 37.

13 Q. **[37]** Alors, Monsieur Fontaine, quelle est votre
14 position, bien, en fait, sur ce qui résulte de
15 cette stratégie tarifaire quant à
16 l'interfinancement entre les tarifs de
17 distribution?

18 R. Bon. Alors, à la page 37, on prend certaines
19 caractéristiques de la demande en fait de baisse de
20 tarif d'Énergir, baisse des tarifs de distribution
21 de dix point deux pour cent (10.2 %), baisse des
22 tarifs d'équilibrage et baisse des tarifs de
23 transport puis les baisses sont particulièrement
24 importantes, cent trente-trois virgule trois
25 millions de dollars (133,3 M\$). Mais nous déplorons

1 que malgré cette baisse, Énergir ne veut pas
2 profiter de cette baisse pour diminuer
3 l'interfinancement dont profitent les petits
4 clients D1. Or, récemment, dans un dossier de
5 Gazifère, le dossier R-4032-2018, Phase 4, à la
6 décision D-2019-63, au paragraphe...

7 Q. **[38]** Oui, on peut peut-être... on peut passer à la
8 page suivante peut-être sur l'écran. Attendez.
9 C'est la page suivante ou la page d'après? Oui.

10 R. Oui. Alors, la Régie de l'énergie indiquait qu'il
11 n'était pas souhaitable, c'est ça, de faire des
12 améliorations à la situation de l'interfinancement
13 lors d'un ajustement tarifaire à la hausse. Alors,
14 nous avons cru déduire de cette décision que la
15 Régie pourrait être ouverte à profiter d'une baisse
16 tarifaire pour aider à réduire cet
17 interfinancement.

18 Nous notons également que dans sa décision
19 D-2011-182 du dossier R-4752-2011, la Régie avait
20 temporairement refusé de réduire l'interfinancement
21 compte tenu de l'imminence d'un dossier générique
22 qui était censé régler la question dans les deux
23 ans qui suivraient. C'était aux paragraphes 336 à
24 338 de cette décision. Au paragraphe 337, cette
25 même décision, la Régie énonçait

1 De plus...

2 Et je cite :

3 ... que bien que l'interfinancement au
4 tarif D1 demeure une préoccupation, la
5 Régie diffuse qu'il n'y a pas
6 d'urgence à le corriger dès cette
7 année.

8 C'était il y a quand même huit ans. Depuis lors, la
9 Régie a émis de nombreuses décisions, notamment à
10 l'égard de Gazifère où elle a continuellement
11 affirmé son souhait général de réduire les
12 interfinancements tarifaires. Même dans son avis
13 A-2017-0001, la Régie s'est exprimée en faveur de
14 la vérité des coûts non seulement en tarification
15 gazière mais également en tarification électrique
16 dont elle souhaite passer outre aux limitations de
17 la loi à cet égard.

18 Nous sommes donc fermement établis que même
19 si les modalités et l'échéancier peuvent donc
20 demeurer... peuvent demeurer sujets à discussion,
21 c'est un objectif actuel de la réglementation des
22 tarifs que de réduire ou à tout le moins ne pas
23 aggraver l'interfinancement. Dans ce contexte...

24 Q. [39] Simplement pour référence, les pages et les
25 pistes de solution de cet avis A-2017-0001 sont

1 mentionnées dans la version révisée de votre
2 mémoire qui est présentement projeté à l'écran.
3 R. Alors, dans ce contexte, nous croyons que Énergir
4 tout comme la Régie et les intervenants en savent
5 déjà suffisamment pour juger que dans le contexte
6 de la baisse tarifaire de dix point trois pour cent
7 (10.3 %) annoncée au présent dossier, il serait
8 raisonnable de moduler cette baisse de façon à ne
9 pas trop aggraver l'interfinancement. Nous
10 recommandons donc à la Régie de l'énergie de ne
11 baisser que de cinq pour cent (5 %) le tarif de
12 distribution des catégories de clients D1 qui
13 consomment moins de mille quatre-vingt-quinze
14 (1 095) mètres cubes en vue de permettre à la Régie
15 de profiter de la situation exceptionnelle
16 qu'apporte la baisse importante des coûts de
17 service cette année comme on l'a vu à la page 37
18 tout à l'heure.

19 (10 h 25)

20 Q. **[40]** Merci, Monsieur Fontaine. Nous passons au
21 sujet numéro 7, qui est le taux des frais généraux
22 des entrepreneurs. Donc, que pensez-vous de la
23 demande d'Énergir de fixer à vingt et un virgule
24 cinquante-quatre pour cent (21,54 %) les frais
25 généraux des entrepreneurs?

1 R. Bien nous sommes d'accord avec la position
2 d'Énergir selon laquelle le taux des frais généraux
3 entrepreneurs de vingt et un cinquante-quatre pour
4 cent (21,54 %) établis selon la méthodologie
5 proposée reflète mieux la vérité des coûts des
6 projets effectués sous le contrat général, car ils
7 considèrent l'ensemble des projets plutôt qu'une
8 portion de ceux-ci, comme répond Énergir à la Régie
9 dans B-0257, Énergir-T, Document 15, page 2.

10 Énergir explique en effet que par le passé
11 certains des frais généraux entrepreneurs étaient
12 involontairement omis. Nous considérons que
13 l'approche préconisée par Énergir constitue une
14 amélioration sur la méthode antérieure parce
15 qu'elle suppose une moyenne sur trois ans des
16 projets au lieu de deux ans et parce qu'elle
17 identifie des sources de coût reliées aux frais
18 généraux des entrepreneurs, qui étaient auparavant
19 ignorées.

20 Nous recommandons à la Régie de l'énergie
21 d'approuver la nouvelle méthode préconisée par
22 Énergir, qui résulte dans un taux de frais généraux
23 des entrepreneurs de vingt et un virgule cinquante-
24 trois pour cent (21,53 %).

25 Q. **[41]** Merci, Monsieur Fontaine. Nous passons au

1 sujet 8, qui porte sur les programmes et mesures en
2 transition, innovation et efficacité énergétique
3 d'Énergir. Donc, Énergir propose des changements à
4 ses programmes PE-226, remise au point des systèmes
5 mécaniques et PE-233, volet rénovation. Qu'en
6 pensez-vous?

7 R. Oui. D'abord, nous déplorons de n'avoir pas avoir
8 pu interroger les évaluateurs de ce programme,
9 malgré l'importance des constatations des
10 évaluateurs dans les propositions d'Énergir. Dans
11 le cas du programme PE-226, remise au point des
12 systèmes mécaniques, nous appuyons la position
13 d'Énergir parce que son programme est harmonisé à
14 celui de TEQ, dont il est mutuellement exclusif. Ce
15 programme est rentable avec un TCTR ratio qui passe
16 de un virgule quarante-trois (1,43) à un virgule
17 quatre-vingt-cinq (1,85) sur l'horizon du plan
18 directeur.

19 Dans le cas du programme PE-233, volet
20 rénovation, nous appuyons la position d'Énergir
21 parce que le TCTR du programme est positif. Il
22 passe de quatre cent mille dollars (400 000 \$) en
23 deux mille dix-neuf-deux mille vingt (2019-2020) et
24 il triple à près de un virgule deux millions de
25 dollars (1,2 M\$) en deux mille vingt-deux-deux

1 mille vingt-trois (2022-2023). Toujours le TCTR à
2 ce moment-là.

3 Q. **[42]** Merci. Et le dernier sujet, le sujet numéro 9,
4 qui est le compte d'aide à la substitution
5 d'énergies plus polluantes, le CASEP. Quelle est
6 votre position à ce sujet, Monsieur Fontaine?

7 R. Je demanderais à madame la greffière d'aller à la
8 page 48 du rapport s'il vous plaît. Je vais montrer
9 la courbe.

10 Q. **[43]** C'est peut-être passer à la page suivante.

11 R. Ah.

12 Q. **[44]** Oui.

13 R. O.K. C'est beau. Alors nous sommes d'avis que le
14 CASEP demeure pertinent puisque tous les marchés
15 ont des potentiels de conversion de mazout
16 importants. Nous sommes satisfaits de l'utilisation
17 que fait Énergir finalement des fonds alloués au
18 CASEP, qui étaient longuement demeurés sous-
19 utilisés, compromettant d'après nous le
20 renouvellement de son budget annuel.

21 Q. **[45]** Est-ce que vous pouvez attendre juste un
22 instant, Monsieur Fontaine. Oui. Peut-être que vous
23 pouvez revenir au début de votre... de votre
24 paragraphe.

25 R. Oui. Bien je vais en parler. Si on regarde la

1 courbe et si on regarde les trois premières années,
2 nous étions un peu embarrassés du fait que le CASEP
3 disposait toujours de deux millions de dollars
4 (2 M\$). Et là, avec l'exemple du FEE en tête, nous
5 avons craint qu'à un moment donné la Régie dise :
6 bien puisque vous êtes au double, vous allez sauter
7 cette année. Vous avez déjà deux millions (2 M\$),
8 vous n'avez pas besoin. Vous auriez encore un
9 million (1 M\$) si vous ne renouvelez pas.

10 (10 h 30)

11 Alors c'est avec cette section qu'on voit la courbe
12 diminuer et qu'on constate que les sommes
13 disponibles ont diminué d'un million (1 M\$) en deux
14 mille dix-sept, deux mille dix-huit (2017-2018), le
15 point le plus haut de la courbe et la prévision
16 pour deux mille dix-neuf, deux mille vingt (2019-
17 2020). Nous recommandons donc à la Régie de
18 l'énergie d'approuver la somme de un million pour
19 l'ajout au CASEP en deux mille dix-neuf, deux mille
20 vingt (2019-2020).

21 Q. **[46]** Je vous remercie beaucoup, Monsieur Fontaine.
22 Monsieur Fontaine est disponible pour répondre à
23 d'autres questions.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Merci. Merci, Monsieur Fontaine. Il n'y avait aucun

1 intervenant qui avait annoncé du temps pour des
2 questions. Mais à tout événement s'il y en a... Ça
3 va. Énergir n'a pas de questions. Maître Cardinal
4 pour la Régie?

5 INTERROGÉ PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

6 Oui.

7 Q. [47] Bien, en fait une précision par rapport à
8 votre recommandation 3.2.1 qui est dans votre
9 preuve C-SÉ-0032. En fait je peux vous la lire si
10 vous voulez. C'est à la page 44 du pdf.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Est-ce qu'on pourrait projeter?

13 Me AMÉLIE CARDINAL :

14 Du pdf, parce que, dans la preuve, c'est la page
15 36, mais le pdf, c'est 44. Oui. Parfait.

16 Q. [48] Donc, c'est ça, vous recommandez à la Régie :

17 [...] d'amener Énergir à améliorer son
18 indicateur de réponse aux appels
19 d'urgence et dans une moindre mesure à
20 surveiller l'indicateur de
21 satisfaction de sa clientèle VGE.

22 Puis, là, pendant votre présentation, vous avez
23 indiqué que, à votre avis, c'est l'indice le plus
24 faible.

25 R. Celui sur l'appel d'urgence, oui.

- 1 Q. **[49]** Oui, c'est ça. En fait ce serait pour préciser
2 un peu votre recommandation concrètement qu'est-ce
3 que vous proposez à la Régie? Comment vous proposez
4 l'application de cette recommandation?
- 5 R. Peut-être demander à Énergir de mettre en place une
6 réflexion à l'interne, comment amener ça. Je pense
7 que les témoins d'Énergir ont parlé de problème de
8 transport, de problème pour se rendre sur les
9 lieux. Et je pense que de tels problèmes... Il peut
10 y avoir des solutions à ça, soit en étant prêt puis
11 avoir un moyen de se déplacer quelles que soient
12 les circonstances. Peut-être qu'il y a d'autres
13 joueurs dans la ville qui ont peut-être ça. Je
14 pense aux autres services d'urgence qui ont
15 peut-être la possibilité de... Enfin si on
16 identifie les problèmes on devrait... C'est parce
17 que cet indicateur-là met à risque les parts
18 d'Énergir. Et, nous, que ces parts soient à risque,
19 on considère que ce n'est pas une bonne chose, que
20 ça a des effets pervers. Puis on ne voudrait pas
21 qu'une entreprise se décourage. Autrement dit, on
22 aimerait mieux qu'ils puissent améliorer leur
23 indicateur.
- 24 Q. **[50]** Parfait. Je vous remercie.
25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Maître Cardinal. Questions?

3 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

4 M. FRANÇOIS ÉMOND :

5 Q. **[51]** Oui. Bonjour, Monsieur Fontaine.

6 R. Bonjour.

7 Q. **[52]** Juste en sous-question à maître Cardinal. Vous
8 avez dit, quand vous avez présenté cette
9 recommandation-là un peu plus tôt, que vous étiez
10 d'accord avec la recommandation du GRAME d'avoir
11 une pondération à vingt pour cent (20 %) pour les
12 indicateurs environnementaux. Juste pour voir
13 comment on doit pondérer. Si on laisse le vingt
14 pour cent (20 %) en environnement comme c'était le
15 cas précédemment, à quel endroit on doit retrancher
16 ce dix pour cent (10 %) là juste pour avoir...

17 R. Moi, je prendrais l'attitude de mettre le reste au
18 prorata de ce qu'ils sont déjà. Autrement dit, ils
19 étaient mettons à quatre-vingt-dix (90), puis on
20 met la même proportion mais par rapport à quatre-
21 vingts (80).

22 Q. **[53]** Merci.

23 R. Quitte à arrondir si ça fait des résultats
24 bizarres.

25 Q. **[54]** Merci beaucoup.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Monsieur Fontaine. Est-ce que vous avez un
3 réinterrogatoire?

4 RÉINTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Q. **[55]** Oui, simplement sur la question de maître
6 Cardinal pour la Régie qui vous posait une question
7 sur les résultats de l'indicateur quant aux appels
8 d'urgence. Peut-être qu'on pourrait remonter,
9 Madame la Greffière, au tableau qui précède. Oui.
10 Est-ce que c'est celui-là, Monsieur Fontaine?

11 R. Oui. Celui qui finissait avec soixante virgule cinq
12 (60,5 %) en bas.

13 Q. **[56]** Oui, c'est ça. Donc on voit... Oui, c'est ça.
14 La deuxième colonne chiffrée, celle qui a soixante
15 virgule cinquante pour cent (60,50 %), c'est
16 l'indicateur en question de réponse aux urgences?

17 R. Oui. Alors, si vous voulez, je peux vous
18 l'expliquer le tableau. Si je prends la colonne...
19 On ne voit pas le titre, malheureusement. Mais la
20 deuxième colonne, c'est les appels d'urgence.
21 Alors, la probabilité de cent pour cent (100 %), ça
22 correspond, quelle est la probabilité
23 qu'effectivement Énergir fasse mieux que quatre-
24 vingt-douze pour cent (92 %) sur cet indicateur-là
25 compte tenu de la série.

1 (10 h 35)

2 Donc, on voit qu'il y a des points faibles
3 dans la série. Il y a des points où il n'y sont
4 pas. Le plus bas a eu quatre-vingt-huit point six
5 (88,6 %), il y a du quatre-vingt-onze (91 %),
6 quatre-vingt-onze, trois (91,3 %), quatre-vingt-
7 onze, zéro (91,0 %), quatre-vingt-dix, sept
8 (90,7 %), quatre-vingt-dix, neuf (90,9 %).

9 Il y a eu des chiffres au-dessus, mais
10 c'est... Par rapport aux autres indicateurs, c'est
11 vraiment l'indicateur où Énergir est le plus à
12 risque de ne pas avoir cent pour cent (100 %) sur
13 cet indicateur-là.

14 Q. [57] Et...

15 R. Ça se démarque vraiment clairement de tous les
16 autres indicateurs.

17 Q. [58] Et également, Monsieur Fontaine, en réponse à
18 la question de la Formation, de monsieur le
19 régisseur Émond, sur la manière de répartir le dix
20 pour cent (10 %) supplémentaire qui serait accordé
21 pour un indicateur de GES, est-ce que vous pouvez
22 relater historiquement le comment est-ce qu'on en
23 est arrivé à la proposition actuelle d'Énergir où
24 il n'y a pas cet indicateur. Donc, au niveau de la
25 répartition.

1 R. En fait, on refait la situation telle qu'elle
2 existait dans le mécanisme incitatif antérieur.

3 Q. [59] C'est-à-dire? Au niveau de la...

4 R. C'est-à-dire qu'il y avait vingt pour cent (20 %)
5 sur les indicateurs environnementaux.

6 Q. [60] O.K. Et les autres indicateurs?

7 R. Les autres indicateurs, s'ils n'ont pas été
8 modifiés là, c'est ce dont je ne suis pas certain.
9 Il y en a qui ont été, peut-être, modifiés là. Qui
10 ont été... Entre autres, les appels
11 téléphoniques...

12 Q. [61] Oui.

13 R. ... qui sont inclus maintenant dans l'indice de
14 satisfaction des résidents...

15 Q. [62] D'accord.

16 R. ... des clients résidentiels.

17 Q. [63] D'accord. Je vous remercie beaucoup, Monsieur
18 Fontaine.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci, Monsieur Fontaine, vous êtes libéré. Merci
21 Maître Neuman.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Merci beaucoup.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Nous allons prendre une pause jusqu'à moins cinq

1 (10 h 55) et nous allons reprendre avec la FCEI.

2 Alors, bonne pause.

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4

5 REPRISE DE L'AUDIENCE

6 (10 h 55)

7 LE PRÉSIDENT :

8 Alors, tout le monde est installé pour entendre la
9 FCEI et monsieur Gosselin.

10

11 PREUVE DE LA FCEI

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 Alors, nous sommes prêts, Monsieur le Président.

14 Bonjour. Bonjour aux Régisseurs. Vous reconnaissez
15 monsieur Gosselin qui a pris place comme à
16 l'habitude. Alors, Madame la Greffière, quand vous
17 êtes prête.

18

19 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-neuvième
20 (29e) jour du mois d'août, A COMPARU :

21

22 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place
23 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec).

24

25 LEQUEL, après avoir fait une affirmation

1 solennelle, dépose et dit :

2

3 INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

4 Q. **[64]** Alors, merci, Madame la Greffière. Alors,
5 bonjour, Monsieur Gosselin. Dans le présent
6 dossier, on va peut-être juste reconnaître les
7 pièces au dossier là. À l'égard de la preuve, il y
8 avait la pièce FCEI, bon 44 qui a été caviardé, 45
9 confidentiel et on l'avait redéposée en 46, d'une
10 part. Il y a aussi la présentation de la preuve
11 aujourd'hui, le PowerPoint qui est déposé sous
12 C-FCEI-54, de même que la réponse à la DDR numéro 1
13 d'Énergir qui est la C-FCEI-52.

14 Alors, Monsieur Gosselin, vous avez préparé
15 ces documents que je viens de nommer et est-ce que
16 vous les adoptez pour valoir comme votre témoignage
17 écrit en l'instance?

18 M. ANTOINE GOSSELIN :

19 R. Oui.

20 Q. **[65]** Est-ce que ceux-ci représentent la position de
21 la FCEI?

22 R. Oui.

23 Q. **[66]** O.K. Alors, je vous laisse votre présentation.

24 R. Merci. Alors, bonjour à la formation, bonjour à
25 tout le monde. Donc, je vais... je vais passer à

1 travers la plupart des sujets qu'on a traité dans
2 notre preuve écrite en essayant d'aller rapidement
3 là où ça n'impose pas de s'appesantir, mais il y a
4 deux... il y a deux sujets sur lesquels je vais
5 quand même m'attarder un petit peu plus qui sont
6 l'allégement réglementaire et la philosophie N+1 à
7 l'usine LSR. Alors, je commence sans plus attendre
8 sur la question justement de l'allégement
9 réglementaire.

10 Les recommandations que l'on fait dans
11 notre mémoire, par rapport à la proposition
12 d'allégement réglementaire, c'est, d'une part, de
13 maintenir le traitement annuel des investissements
14 qui sont maintenant rendus à quatre millions (4 M\$)
15 et moins; d'accepter le découplage des revenus qui
16 est proposé par Énergie et de maintenir le mode de
17 partage des excédents de rendement à ce qu'il est
18 présentement. Alors, je ne reviens pas sur les deux
19 premiers points. Mais, je veux quand même élaborer
20 un peu sur le dernier.

21 Énergir propose de modifier le mode de
22 partage des écarts de rendement pour deux raisons.
23 La première, c'est pour compenser les pertes de
24 potentiel de bonification qui découlent du
25 découplage et, la deuxième, c'est pour compenser

1 une hausse du risque d'affaires.

2 Il y a deux catégories de facteurs qui
3 augmenteraient le risque d'affaires selon Énergir.
4 La première, c'est des nouveaux risques qui ont
5 essentiellement été identifiés là dans le cadre du
6 dossier R-3877 qui sont, bon, l'efficacité
7 énergétique, la taille des ménages, les coûts de
8 raccordement et j'en passe, j'y reviens de toute
9 façon plus tard.

10 Le deuxième élément, c'est la proposition
11 d'allégement comme telle. Selon Énergir, cette
12 proposition-là augmente les risques notamment à
13 cause de la formule de dépenses d'exploitation qui
14 est proposée et à cause... à cause du découplage
15 des revenus et à cause de l'approbation des
16 investissements de moins de quatre millions (4 M\$)
17 qui seraient faits pour une plus longue période de
18 temps.

19 Alors, les commentaires que j'aimerais
20 faire sur ça, d'abord, le découplage des revenus ne
21 réduit pas le potentiel de bonification, à notre
22 avis. En fait, les écarts de revenus peuvent être
23 positifs comme ils peuvent négatifs. Par contre,
24 les écarts de revenus négatifs, si on fait
25 abstraction des écarts qu'il peut y avoir sur les

1 coûts, les écarts de revenus négatifs, dans le mode
2 de partage actuel, sont absorbés à cent pour cent
3 (100 %) par Énergir.

4 C'est-à-dire que s'il y a un écart de
5 revenus négatifs de dix millions (10 M\$), bien
6 c'est dix millions (10 M\$) de moins en rendement
7 pour Énergir. Alors que s'il y a un écart de
8 rendement positif de plus dix millions (10 M\$),
9 c'est... c'est une bonification pour Énergir qui
10 varie quelque part entre deux point cinq puis cinq
11 millions (2,5 M\$-5 M\$).

12 (11 h 00)

13 Alors, si ces variations-là sont absorbés
14 par les clients, à moins qu'on pense que les écarts
15 seront toujours dans le même sens, ça réduit le
16 risque de pour l'actionnaire et il n'y a pas de
17 raisons de penser que les écarts seraient toujours
18 dans le même sens. Je vous réfère notamment à la
19 réponse 1.4 qu'on a donnée à la demande de
20 renseignements d'Énergir à ce sujet-là.

21 Pour ce qui est de l'autre groupe
22 d'éléments, c'est justement les éléments de
23 contexte qui augmenteraient, selon Énergir, le
24 risque d'affaires. Donc, de façon générale, au
25 niveau de la baisse de la consommation unitaire,

1 que ce soit à cause de l'efficacité énergétique ou
2 à cause que la taille des ménages diminue,
3 globalement, il n'y a pas de raisons de penser que
4 ça détériore la position concurrentielle d'Énergir.
5 Au contraire, quand les gens font de l'efficacité
6 énergétique, bien oui, ça peut faire augmenter le
7 taux unitaire de l'énergie, mais la facture globale
8 elle, elle diminue.

9 Puis, pour ce qui est de la taille des
10 ménages, bien, c'est possible effectivement de
11 façon générale que dans la population il y a une
12 diminution de la taille des ménages, mais il n'y a
13 aucune raison de penser que ça affecte le gaz de
14 manière différente que ça affecte l'électricité.

15 On parle des coûts de raccordement qui sont
16 en hausse, puis la difficulté à rentabiliser les
17 projets. Ça non plus ça n'affecte pas le risque
18 d'Énergir, parce qu'évidemment, si vos coûts, si
19 vous prenez un projet donné, puis que vous dites :
20 « Bien, j'ai ce projet-là, j'ai une certaine
21 rentabilité, puis là bien je vais prendre le même
22 projet, mais je suppose que mes coûts sont plus
23 élevés, » bien évidemment, la rentabilité du projet
24 va avoir diminuée. Mais quand on fait des
25 investissements, on se questionne, bien, c'est quoi

1 la rentabilité de mon projet? Et puis, si le fait
2 que la hausse des coûts amène le projet à être non
3 rentable, bien, on ne le fera tout simplement pas.

4 Alors, l'impact de ça, de la hausse des
5 coûts, bien ce que ça fait, c'est qu'effectivement,
6 ça peut faire en sorte qu'on a certains projets
7 qu'on aurait faits si les coûts n'avaient pas
8 augmentés, qu'on ne fera plus. Mais les projets
9 qu'on va faire, ça ne change pas qu'autant avant
10 que les coûts de raccordement augmentent ou après,
11 on va continuer à faire les projets qu'on évalue
12 qui sont rentables.

13 Ensuite, bon, la question de la concurrence
14 de l'électricité c'est quelque chose qui existe
15 depuis longtemps. Il n'y a rien de nouveau à ça qui
16 n'avait pas été pris en compte par la Régie en deux
17 mille treize deux mille quatorze (2013-2014), puis
18 la position concurrentielle, de toute façon, s'est
19 améliorée depuis... Du gaz naturel évidemment,
20 s'est améliorée depuis ce moment-là. Et ensuite, il
21 y a aussi la question de la transition énergétique
22 où on nous dit : « Bon bien, ce qui a été soulevé,
23 effectivement, dans le dossier 3867, les questions
24 qui se posaient c'était entre autres certains
25 disaient, bien, est-ce que c'est raisonnable de

1 continuer à évaluer la rentabilité des projets
2 d'investissement sur quarante (40) ans sachant
3 qu'on a ce contexte de transition-là et est-ce que
4 vraiment ces clients-là vont être là encore pendant
5 quarante (40) ans pour ramener le revenu qu'on
6 suppose qu'ils vont amener quand on fait les
7 projets d'investissement, puis quand on analyse la
8 rentabilité? ».

9 Alors, la Régie elle s'est penchée sur ça.
10 Elle a pris ça en considération et elle a dit :
11 « Je pense que c'est correct de continuer d'évaluer
12 les projets sur quarante (40) ans, après avoir pris
13 tout ça en compte. Par contre, je pense aussi qu'il
14 faut être prudents dans le choix des projets qu'on
15 faits. ». Faut choisir les projets porteurs et ce
16 qu'elle a fait c'est qu'elle dit : « Bien, on va se
17 donner un critère pour accepter les projets qui est
18 un peu plus restrictif de sorte qu'encore une fois,
19 on revient compenser pour cette crainte-là. ».

20 Alors, quand on prend tout ça mis ensemble,
21 nous, on ne peut pas faire autrement que d'arriver
22 à la conclusion que la proposition, elle n'augmente
23 pas le risque d'affaires. C'est-à-dire, pardon, les
24 éléments de contexte. Il n'y a pas d'éléments de
25 contexte qui augmente le risque d'affaires.

1 Maintenant, pour la proposition
2 d'allégement, elle n'augmente pas non plus le
3 risque d'affaires. On vous dit du côté d'Énergir
4 que la formule de fixation des dépenses
5 d'exploitation fait augmenter le risque d'affaires,
6 parce que et d'une certaine façon, il y a une
7 portion de vrai et il y a une portion qui n'est pas
8 vrai à mon sens là, mais c'est vrai que si on fixe
9 les projets sur la base d'une formule pour trois
10 ans, bien on ne peut pas, l'année prochaine, parce
11 qu'on a constaté qu'un certain coût avait augmenté,
12 venir vous voir puis dire : hey, je veux que ce
13 soit reflété dans mes dépenses d'exploitation. On
14 applique la formule et puis les variations à la
15 hausse, à la baisse qui ne sont peut-être captées
16 par la formule, on doit vivre avec.

17 (11 h 05)

18 Par contre, un élément nouveau de la
19 formule qui n'existe pas dans la réglementation
20 actuelle c'est qu'on fait une mise à jour au réel,
21 c'est-à-dire que si au dossier tarifaire je prévois
22 des dépenses d'exploitation sur la base de cent
23 (100) clients puis qu'au réel il y a cent dix (110)
24 clients finalement, bien ces dix (10) clients de
25 plus-là, l'hypothèse de travail c'est qu'ils ont

1 fait en sorte que les dépenses d'exploitation ont
2 été plus élevées que s'il y en avait eu juste cent
3 (100). Alors dans le cadre actuel, bien Énergir
4 doit dire : bon bien je me suis trompé sur le
5 nombre de clients, ça affecte mes dépenses
6 d'exploitation, mais je dois vivre avec.

7 La proposition actuelle, elle corrige ça.
8 Elle corrige... en tout cas, elle modifie ça de
9 sorte que si j'ai prévu cent (100) clients au
10 rapport... au dossier tarifaire puis qu'il y en a
11 cent dix (11) au rapport annuel, bien je vais
12 réajuster mes prévisions de dépenses d'exploitation
13 à cent dix (110). Et donc, dans ce sens-là, ça
14 réduit le risque parce que toutes les erreurs de
15 prévision sur le nombre de clients sont
16 neutralisées.

17 Alors vous avez ces deux effets-là, si vous
18 voulez. Et à notre avis, c'est difficile, là, de
19 pouvoir dire qu'il y a un qui prime sur l'autre. On
20 pense que l'hypothèse raisonnable à faire dans ces
21 circonstances-là c'est de dire que la formule de
22 fixation des dépenses d'exploitation a un effet
23 neutre.

24 Le découplage, comme je l'ai... comme je
25 l'ai mentionné un peu plus tôt, réduit le risque

1 d'affaires. Et dans la présentation d'Énergir on
2 nous disait : le découplage n'a pas été réfléchi
3 dans une perspective de réfléchir... de réduire le
4 risque d'affaires. Je veux bien qu'il n'ait pas été
5 réfléchi dans cette perspective-là, mais ça ne
6 change rien, il n'en demeure pas moins qu'il réduit
7 quand même le risque d'affaires.

8 Et pour ce qui est des investissements, là,
9 de prévoir les investissements, approuver des
10 investissements pour quatre ans, des
11 investissements inférieurs à quatre millions (4 M\$)
12 pour quatre ans, bien Énergir elle-même, dans
13 ses... dans sa preuve nous dit que les erreurs de
14 prévision sur les investissements sont faibles puis
15 vont avoir... et n'auraient qu'un impact faible sur
16 les écarts de coût, selon Énergir.

17 Et donc, on a un petit peu de difficulté,
18 là, après ça, de voir qu'Énergir quand vient le
19 temps de parler de risque d'affaires, elle nous
20 dit... parce qu'ils disent ça pour dire à la Régie:
21 donc, c'est une bonne idée de l'approuver sur trois
22 ans. Mais après ça quand on vient pour parler de
23 risque d'affaires on... on tient un peu un autre
24 discours puis on dit : bien là, le risque que ça
25 affecte... ça affecte mon risque d'affaires de

1 façon importante.

2 Et évidemment, ça c'est si vous, vous
3 deviez approuver cette recommandation-là. Nous, ce
4 qu'on propose c'est de ne pas l'approuver.

5 Oui, c'est vrai. Je m'excuse, là. Il y a
6 deux autres commentaires que je voulais faire. Dans
7 la présentation d'Énergir puis dans la preuve
8 aussi, on... on présente les modes de partage des
9 autres distributeurs gaziers. Ça fait trois ans, je
10 pense, là, trois ou quatre ans que... trois fois
11 que sont reconduits le taux de rendement d'Énergir
12 et le mode de partage par la Régie. Puis
13 l'argumentaire général par rapport à la
14 proposition, là, de révision du mode de partage
15 d'Énergir c'est sur l'évolution de ce qui s'est
16 passé depuis... depuis que ça a été approuvé
17 jusqu'à aujourd'hui.

18 (11 h 10)

19 Cet aspect-là, il a... c'est pas un aspect
20 qui est lié à l'évolution. Déjà quand la Régie a
21 renouvelé le mode de partage des... a pas
22 renouvelé, mais ré... dans le fond reconduit le
23 mode de partage dans ses différentes décisions, ça
24 avait déjà été exprimé. Il y a eu au départ un
25 compromis qui avait été fait, hein, entre Énergir

1 et les intervenants et la Régie, Énergir a dit : «
2 Je pense essentiellement que je suis traitée d'une
3 façon peut-être un peu inéquitable mais étant donné
4 qu'on a un horaire chargé au niveau réglementaire
5 puis que je prévois qu'on va revoir ça
6 prochainement, on est prêt à vivre avec ce
7 compromis-là », puis le compromis a été reconduit
8 quelques fois.

9 Quand on vous amène cet argument-là, dans
10 le fond, on ne vous parle pas de ce qui s'est passé
11 depuis ce temps-là, ce qu'on... ce qu'on vous dit
12 c'est : on veut revoir le compromis. On vous
13 demande d'aller dans le fond rejouer dans ce
14 compromis-là initial.

15 Alors, nous, par rapport à ça, ce qu'on
16 dit : bien, si... si c'est ça qu'on veut faire,
17 alors, il n'y a pas... il n'y a pas là mille
18 façons, ce qu'il faut faire c'est un vrai dossier
19 de taux de rendement qui, je pense, ne serait pas
20 nécessairement déraisonnable parce que ça fait très
21 longtemps qu'on en a pas eu, mais certainement pas
22 revoir ce compromis-là parce qu'on réitère cet
23 argument-là aujourd'hui qui avait déjà été pris en
24 compte dans le compromis, je ne... je ne pense pas
25 que c'est une façon appropriée de faire les choses.

1 Si on pense que le compromis était... n'est
2 plus acceptable, bien, il y a beaucoup beaucoup de
3 choses qui rentrent dans la détermination du taux
4 de rendement quand des experts se penchent
5 là-dessus au-delà de cette comparaison-là et si on
6 veut vraiment aller là, bien, il faut regarder tout
7 ça.

8 Donc, ça complète ce que j'avais à vous
9 dire sur l'allégement réglementaire, donc, ça
10 m'amène aux indicateurs de qualité de service et
11 aux mécanismes de traitement des écarts de
12 rendement.

13 La Régie, elle s'est penchée sur cette
14 question-là de façon pas mal approfondie il y a...
15 il y a vraiment pas longtemps de ça dans les
16 dossiers du Distributeur et du Transporteur et elle
17 a énoncé deux principes qui, selon elle, étaient
18 importants quand venait le temps de fixer les...
19 les cibles et les seuils qui sont utilisés pour...
20 pour calculer quelle proportion de l'excédent de
21 rendement, de sa part de l'excédent de rendement
22 devrait aller au Distributeur en fin d'année en
23 fonction des résultats des indicateurs de qualité
24 de service puis ces deux... ces deux principes-là
25 c'est que la zone de performance acceptable doit

1 être suffisamment exigeante. Ça, qu'est-ce que ça
2 veut dire, c'est que la cible doit être
3 suffisamment élevée. Donc, il y a une zone de
4 performance acceptable dans le fond où on dit :
5 « Bien, si t'es dans cette zone-là, tu conserves
6 toute ta bonification, mais si t'es en bas de ça,
7 là, je vais commencer à t'en gruger un peu. »
8 Alors, elle a dit : « Cette zone-là doit être
9 suffisamment exigeante. »

10 L'autre principe qu'elle a énoncé c'est
11 que : « Si t'es en-dehors de cette zone de
12 performance-là acceptable, ça doit être pénalisant
13 assez vite, hein, il faut que la diminution des
14 points qui sont accordés va être prononcée
15 lorsqu'il y a un indicateur quitte cette zone. »
16 Ça, techniquement, ça se traduit en : le seuil
17 aussi doit être assez élevé. Parce que si vous avez
18 un seuil, puis je vais vous l'illustrer par un
19 exemple, mais si vous avez un seuil qui est très
20 loin, bien, vous pouvez vous retrouver en-dehors de
21 votre... votre zone acceptable mais finalement,
22 votre « score », au lieu d'être cent pour cent
23 (100 %), il va être quatre-vingt-quinze (95), mais
24 alors que vous pouvez être même relativement loin
25 de la zone acceptable.

1 Et donc, l'exemple que je donne ici c'est
2 l'exemple de... d'abord la proposition d'Énergir ne
3 respecte pas ce critère-là selon nous.

4 (11 h 15)

5 Et l'exemple que j'ai là pour illustrer ce
6 que je viens de vous dire, c'est l'exemple de
7 l'indicateur d'entretien préventif. La moyenne des
8 résultats historiques pour cet indicateur-là, de
9 deux mille un (2001) à deux mille sept (2007),
10 c'est cent un virgule deux pour cent (101,2 %). Le
11 plus bas résultat sur cette période-là, c'est
12 quatre-vingt-dix-sept point cinq pour cent
13 (97,5 %). La cible qu'Énergir propose, c'est
14 quatre-vingt-quinze pour cent (95 %). Deux point
15 cinq pour cent (2,5 %) en bas du pire qu'ils ont
16 fait dans les dix-sept (17), dix-huit (18)
17 dernières années. Alors, est-ce que c'est une cible
18 exigeante? Je vous soumets bien humblement que non.

19 Et ensuite qu'est-ce qui se passe si jamais
20 on va en-deçà de cette cible-là? Bien, le seuil qui
21 est proposé par Énergir, c'est cinquante pour cent
22 (50 %). Ça, ça veut dire que si Énergir a un score
23 de, bon, évidemment s'il est en haut de la cible,
24 il a toujours cent pour cent (100 %), hein. Donc
25 quatre-vingt-dix-neuf (99 %), c'est en haut de la

1 cible. Quatre-vingt-quinze (95 %), c'est la cible.
2 Donc, il continue à avoir cent pour cent (100 %),
3 comme je disais, même s'il est deux point cinq pour
4 cent (2,5 %) en bas du pire résultat qu'il a eu des
5 dix-huit (18) dernières années.

6 Mais s'il devait avoir un score de quatre-
7 vingts pour cent (80 %) de réalisation de son
8 entretien préventif, malgré l'historique qu'on
9 observe, bien, il aurait encore soixante-sept pour
10 cent (67 %) d'accomplissement de son indicateur. Ce
11 qui est complètement déraisonnable si vous voulez
12 mon avis. Alors, clairement, selon nous, ça ne
13 respecte pas le deuxième principe qui est énoncé
14 par la Régie qui est que si un indicateur quitte la
15 zone de performance acceptable, le score qu'il
16 obtient doit diminuer rapidement.

17 Et ça m'amène à faire un autre commentaire
18 par rapport à la présentation d'Énergir hier ou
19 avant-hier, qui est la pièce B-0281, à la
20 diapositive 5. Je ne pense pas qu'on a besoin d'y
21 aller. Mais on comparait... En fait ce serait
22 peut-être plus simple si on y allait. Donc c'est
23 B-0281. Et c'est la diapositive numéro 5. Merci
24 beaucoup.

25 Alors, quand les témoins d'Énergir ont

1 présenté cette diapositive-là, ils ont dit, les
2 conditions d'accès aux trop-perçus d'Énergir sont
3 plus contraignantes que pour les pairs. Hein, parce
4 qu'on voit que si Énergir atteint un résultat
5 global et ses indices de quatre-vingt-quatre pour
6 cent (84 %) ... pardon, un résultat global des
7 indices de qualité de service de quatre-vingt-
8 quatre pour cent (84 %), il obtient... d'une part,
9 il obtient rien de sa part des excédents de
10 rendement. Alors que les autres obtiennent quatre-
11 vingt-quatre pour cent (84 %).

12 Et la question qu'on a posée à ce moment-
13 là, c'est, oui mais est-ce que l'indice global est
14 calculé de la même façon? Et évidemment quand on
15 considère l'utilisation d'un seuil de cinquante
16 pour cent (50 %) comme on vient de discuter pour
17 les entretiens préventifs, bien, et qu'à quatre-
18 vingts pour cent (80 %) de réalisation de
19 l'entretien préventif on continue à avoir soixante-
20 sept pour cent (67 %) de score pour cet indicateur-
21 là, c'est évident que c'est beaucoup plus facile
22 d'avoir un bon résultat de l'indicateur global que
23 si on avait des cibles et des seuils qui respectent
24 les critères énoncés par la Régie et qui
25 s'appliquent au Distributeur, HQD, HQT puis à

1 Gazifère.

2 (11 h 20)

3 Alors, cette comparaison-là, elle ne tient
4 pas la route parce qu'on parle d'indicateurs
5 globaux qui sont calculés de manière complètement
6 différente. Et je dirais, au-delà de ça, cette
7 comparaison-là, elle est purement théorique parce
8 que, dans la pratique, de toute façon, on ne se
9 ramassera jamais dans une situation où l'indicateur
10 global va être en bas de quatre-vingt-quatre pour
11 cent (84 %) ou en bas de quatre-vingt-cinq pour
12 cent (85 %) pour Énergir si on accepte la
13 proposition mais dans une situation où l'indicateur
14 global va être en bas de quatre-vingt-quatre (84 %) ou en bas de quatre-vingt-cinq (85 %) pour Énergir,
15 si on accepte la proposition d'Énergir telle
16 qu'elle est formulée. Et je vous sou mets, à titre
17 d'information que si on va voir les rapports
18 annuels des dix (10) dernières années, deux mille
19 neuf (2009) à deux mille dix-huit (2018), donc
20 d'abord, deux mille douze (2012) à deux mille dix-
21 huit (2018), Énergir a toujours eu cent pour cent
22 (100 %) son indicateur global, donc ça, c'est les
23 sept dernières années.

24 Puis avant ça, c'était quatre-vingt-dix-

1 neuf point quatre-vingt-sept (99,87 %), quatre-
2 vingt-dix-neuf point trente (99,30 %). Puis en deux
3 mille neuf (2009), c'était quatre-vingt-dix-sept
4 point vingt-trois (97,23 %) parce qu'il y avait eu
5 à ce moment-là une procédure de recouvrement qui
6 n'avait pas été respectée. Puis pour cet
7 indicateur-là, la pénalité ou le score n'est pas
8 établi en fonction d'un seuil puis d'une cible.

9 Si t'as une procédure de recouvrement qui
10 n'est pas faite conformément au processus qui est
11 supposé d'être suivi, bien là tu perds vingt pour
12 cent (20 %) de ton... tu tombes tout de suite à
13 quatre-vingts pour cent (80 %) de réalisation de
14 ton indice. Donc, ça a diminué rapidement pour cet
15 indicateur-là parce que justement on applique
16 quelque chose qui se rapproche plus des principes
17 énoncés par la Régie dans sa décision.

18 Mais, quoiqu'il en soi, des résultats
19 historiques entre quatre-vingt-dix-sept (97 %) et
20 cent pour cent (100 %), on voit bien tout de suite
21 que, avant qu'on soit à quatre-vingt-quatre pour
22 cent (84 %) là, il va couler beaucoup d'eau sous
23 les ponts. Alors, tout ce qui se trouve à droite de
24 ce tableau-là, là, c'est une comparaison qui est...
25 qui est purement théorique et qui ne veut rien

1 dire.

2 Et en comparaison, bien j'ai mis... puis si
3 je reviens là à notre présentation, bien en
4 comparaison, on a présenté les cibles et les seuils
5 que, nous, on propose et qui, à notre avis, même
6 si... si je ne les qualifierais pas les cibles que
7 l'on propose de très exigeantes, elles sont quand
8 même beaucoup plus proches des principes que la
9 Régie a énoncés dans la décision D-2016-016,
10 D-2019-016, pardon.

11 Maintenant, pour ce qui est de la marge
12 excédentaire, on vous soumet que l'analyse de la
13 performance prévisionnelle que la Régie a demandée,
14 et deux fois plutôt qu'une, la dernière étant dans
15 une décision procédurale que vous avez vous-même
16 rendue, n'a pas été effectuée telle que demandée
17 par la Régie.

18 Les témoins du Distributeur nous ont dit
19 que ce qu'ils avaient présenté en complément de
20 preuve, selon eux, répondait à leur compréhension
21 de ce qui avait été demandé. Évidemment, je peux
22 bien essayer d'interpréter ce que vous aviez en
23 tête en écrivant ça, mais c'est vous qui l'avez
24 écrit, alors vous êtes certainement les mieux
25 placés pour bien le comprendre.

1 Mais, j'ai beaucoup de difficulté à pouvoir
2 voir comment une... on pourrait appeler quelque
3 chose une validation de la performance
4 prévisionnelle qui ne compare pas la prévision avec
5 ce qui s'est réellement passé.

6 Ce qu'Énergir nous présente, c'est une
7 comparaison de la prévision de la méthode qu'ils
8 proposent et de la prévision de la méthode qu'ils
9 proposaient... qu'ils utilisaient avant. Mais, si
10 on veut savoir si la méthode actuelle, elle fait
11 vraiment le travail, il ne faut la comparer à une
12 autre méthode qu'on sait ou qu'on pense qu'elle
13 n'était pas bonne. Ça ne donne aucune information.
14 Ce qu'il faut, c'est comparer à ce qui s'est
15 vraiment passé.

16 (11 h 25)

17 Énergir nous a dit également que, selon
18 eux, une analyse de performance prévisionnelle
19 c'est pas important du point de vue de l'évaluation
20 de la marge excédentaire. Puis c'est une
21 affirmation qui m'étonne un peu, mais c'est leur
22 affirmation. On est évidemment en désaccord avec ça
23 pour la raison suivante. C'est que la marge
24 excédentaire elle est évaluée sur la base des
25 projets qui ont une probabilité de réalisation

1 entre vingt-cinq puis cinquante pour cent (25-
2 50 %).

3 Si on évalue mal la probabilité de
4 réalisation puis qu'il y a un projet qui... la
5 vraie, pardon, probabilité de réalisation est de
6 dix, quinze pour cent (10-15 %), qu'on l'évalue à
7 trente (30 %), bien, on va l'intégrer dans notre
8 méthode d'évaluation de la marge excédentaire.
9 Alors que si on avait mieux prévu la probabilité de
10 réalisation, on ne l'aurait pas fait. Alors,
11 évidemment, si on intègre des nouveaux projets dans
12 le groupe de projets qu'on considère pour
13 l'établissement de la marge excédentaire, bien, on
14 est susceptible de modifier la marge excédentaire
15 qu'on va... l'évaluation qu'on va en faire.

16 Par ailleurs, les témoins d'Énergir nous
17 ont également dit qu'ils étaient d'accord avec nous
18 quant au fait que c'est pertinent d'évaluer la
19 performance prévisionnelle du point de vue de la
20 prévision de la demande. Alors, ce n'est pas
21 pertinent pour la marge excédentaire, mais à tout
22 le moins ça l'est pour la prévision de la demande.
23 Alors, dans tous les cas, on doit faire l'analyse.
24 On doit la faire d'une façon qui permette de
25 vraiment répondre à la question. Alors, la FCEI

1 réitère sa demande à cet égard-là.

2 Maintenant pour ce qui est du besoin de
3 redondance à l'usine LSR. Bon. Il y a une chose qui
4 a été dite par Énergir, qui a été dite par leur
5 expert dans le dossier d'ajout de compresseur sur
6 la ligne du Saguenay, qui a été énoncé également
7 par Jenmar Concepts. Et je suis à peu près certain
8 qui est énoncé par tous les manuels qui traitent de
9 ce sujet-là. Et qui est que, quand on doit
10 déterminer si on doit faire appliquer une
11 redondance ou pas à un équipement, la façon de le
12 faire, c'est de rechercher un point d'équilibre
13 entre c'est quoi le risque que j'aie une
14 défaillance d'un équipement, c'est quoi les
15 conséquences qui peuvent survenir en cas de
16 défaillance, d'une part. Puis d'autre part, combien
17 ça me coûte pour ajouter cette redondance-là.

18 Et le choix d'appliquer ou pas une
19 redondance, ça dépend de cet équilibre-là. Si le
20 coût de couvrir le risque est supérieur au niveau
21 qu'on a jugé qui était acceptable, bien, on
22 n'applique pas la redondance. Puis si le coût de
23 couvrir le risque est inférieur au niveau qu'on a
24 jugé acceptable, bien, on l'applique.

25 Puis vous avez une citation ici justement

1 de l'expert d'Énergir dans le dossier du
2 compresseur sur la ligne du Saguenay qui mentionne
3 pour le cas de ligne de transport qui dit, ça
4 serait difficile de justifier une dépense pour
5 faire une redondance dans les lignes de transport
6 étant donné le coût que ça implique. Alors,
7 clairement, là, on nous dit, bien, le risque n'est
8 pas très élevé, le coût est très élevé, l'équilibre
9 n'est pas bon, donc je ne le fais pas, je suis du
10 côté de l'équilibre où ça coûte trop cher.

11 Alors, on vous soumet qu'Énergir n'a pas
12 démontré que cet équilibre-là dans le cas de
13 l'usine LSR, on se trouvait du côté où on devait
14 procéder à... pas à l'investissement, mais à
15 l'adoption de la philosophie N+1. Non seulement on
16 ne vous a pas démontré qu'on était du bon côté du
17 point d'équilibre, on vous a même dit qu'on ne
18 savait pas il était où le point d'équilibre, qu'on
19 ne l'avait pas déterminé.

20 Alors, comment est-ce qu'on peut faire une
21 recommandation d'appliquer une philosophie de
22 redondance sur la base de ces principes-là alors
23 qu'on ne sait pas où est le point d'équilibre? Et
24 d'ailleurs, quand vous regardez c'est quoi les
25 arguments qui sont avancés pour Énergir pour

1 essayer de vous convaincre qu'on doit appliquer
2 cette redondance-là on fait complètement
3 abstraction de cette notion d'équilibre-là entre
4 les coûts et les conséquences.

5 (11 h 30)

6 On vous dit : « Il y a d'autres équipements
7 qui en ont ». Les autres équipements qui font de
8 la... de la regazéification, de la vaporisation de
9 gaz naturel, eux autres, ils en ont, mais on vous
10 parle des terminaux méthaniers. Bien, d'abord, les
11 terminaux méthaniers, et c'est l'expérience directe
12 de monsieur St-Pierre si j'ai bien compris, les
13 terminaux méthaniers, ça n'a rien à voir avec une
14 usine de... comme l'usine LSR dans la façon dont
15 c'est utilisé, dont la vaporisation est utilisée.
16 Ma compréhension c'est qu'un terminal méthanier
17 c'est que ça reçoit du GNL en continu et ça
18 vaporise en continu trois cent soixante-cinq (365)
19 jours par année, vingt-quatre (24) heures sur
20 vingt-quatre (24).

21 Alors, on peut imaginer toutes sortes de...
22 de... C'est évident que le calcul ou les
23 considérations qui sont prises en compte par les
24 gens qui font le design de ces installations-là ne
25 sont pas les mêmes que celles qui sont prises en

1 compte quand on fait le design d'une usine comme
2 l'usine LSR.

3 On nous a parlé aussi là d'autres usines
4 d'écrêtage de pointe, eux aussi appliquaient la
5 redondance puis là, bien, c'était quelqu'un qui
6 avait parlé... monsieur St-Pierre avait parlé à
7 quelqu'un qui disait que. Bon, alors, ça aurait été
8 intéressant de pouvoir questionner les gens qui...
9 qui, effectivement, ont appliqué les redondances
10 dans ces installations-là sur le pourquoi puis le
11 comment, mais si les choses ont été faites comme
12 elles se doivent dans ces usines-là, dans ces
13 endroits-là, je présume que ce qu'on a fait c'est
14 qu'on a regardé les risques, les conséquences puis
15 les coûts, on a recherché le point d'équilibre puis
16 qu'on s'est demandé : c'est-tu à gauche? C'est-tu à
17 droite?

18 Il y a toutes sortes... On peut imaginer
19 plein de... plein de scénarios qui pourraient faire
20 en sorte que dans ces endroits-là c'était
21 raisonnable de le faire mais ça n'implique pas
22 nécessairement que c'est raisonnable de le faire
23 ici puis je vous donne un exemple.

24 Dans ces endroits-là, est-ce que... est-ce
25 que la redondance, elle a été décidée avant de

1 faire l'investissement? Bien, peut-être qu'à ce
2 moment-là, on a fait l'évaluation puis on s'est
3 dit : « O.K., ça me prend... ça me prend tel niveau
4 de redondance et donc, je vais faire mon
5 investissement comme ça », comme si à l'usine LSR,
6 on s'était dit dès le départ : « Bien, je vais
7 mettre cinq pompes puis je vais mettre cinq
8 vaporisateurs. » Bien, peut-être qu'à l'usine LSR,
9 si on avait fait ça au départ, mettre cinq pompes
10 puis cinq vaporisateurs au lieu de quatre, je vous
11 dis un chiffre comme ça, j'ai aucune idée, mais
12 peut-être que ça aurait coûté cinq millions (5 M\$)
13 de plus, dix millions (10 M\$) de plus, t'sais, à
14 l'époque, et là, bien, en faisant notre calcul, on
15 se serait peut-être dit : « Bien, oui, c'est un
16 coût acceptable considérant les... les risques et
17 les conséquences. »

18 C'est différent que d'arriver... de le
19 bâtir d'une façon, d'arriver après coup puis dire :
20 « Oups, je vais en laisser tomber un. » Et là, les
21 coûts sont complètement différents. Je vais y
22 revenir tantôt puis, évidemment, il y a les aspects
23 confidentiels là-dedans, alors, je vais... je vais
24 tenter d'être nébuleux mais vous avez vu les mêmes
25 choses que moi, vous savez de quoi on parle.

1 Donc, quand on vous réfère à ces autres
2 équipements-là qui, eux, ont cette redondance-là,
3 on ne vous parle pas des coûts, on ne vous parle
4 pas de comment ça a coûté à eux pour... c'étaient
5 quoi les coûts qu'eux ont considérés quand ils ont
6 pris cette décision-là puis on ne parle pas des
7 coûts que nous, on envisage pour... pour la
8 solution qu'on propose.

9 Alors, l'équilibre, il est peut-être
10 complètement différent entre la situation qui
11 prévalait pour ces gens-là au moment où ils ont
12 construit leur usine puis ce qui est... ce qui est
13 devant nous aujourd'hui dans le cas de l'usine LSR.
14 (11 h 35)

15 Alors, on parle aussi d'équipements
16 critiques, hein, on dit : « C'est un équipement
17 critique. » Encore une fois, O.K., mais la notion
18 de coûts, la notion de conséquences est absente,
19 hein, on vous parle seulement de l'équipement est
20 important puis on veut qu'il soit fiable. Puis même
21 à une réponse de la... à une question de la Régie à
22 la pièce B-0299 à la réponse 1.3 où la Régie dit
23 essentiellement, là je paraphrase, parce que dans
24 le rapport Jenmar on identifie les brûleurs comme
25 des maillons faibles hein à l'usine LSR et la Régie

1 demande : « Est-ce qu'au fond, si on faisait des
2 efforts pour améliorer la fiabilité du démarrage
3 des brûleurs pour qu'on n'ait moins de défaillance
4 au niveau des brûleurs, et-ce que ça, ça pourrait
5 dans le fond modifier la décision ou être un moyen
6 de changer, de résoudre le problème? » et la
7 réponse d'Énergir c'est : « Bien, on travaille là-
8 dessus. On va essayer d'améliorer la fiabilité. On
9 a fait des efforts dans le passé là-dessus, mais ce
10 n'est pas juste un problème d'entretien grosso
11 modo, mais quoi qu'il en soit, même si on améliore
12 la fiabilité, ça ne change rien, parce qu'il y a
13 encore des possibilités de défaillances. ».

14 Alors, essentiellement, ce qu'on est en
15 train de vous dire c'est : « Je ne jamais satisfait
16 tant qu'il y aura des possibilité de
17 défaillances.». Encore une fois, c'est un argument
18 qui fait complètement abstraction de la notion
19 d'équilibre. On nous parle pas de coûts, on nous
20 parle pas de conséquences. La réponse qu'on aurait
21 dû donner à cette question-là, c'est : « Bien
22 écoutez, je vais voir comment mon risque est
23 affecté, mon risque de défaillances est affecté par
24 l'amélioration de la fiabilité que je suis capable
25 d'aller chercher et je vais réévaluer mon

1 équilibre, puis je vais voir comment ça affecte ma
2 décision. », mais on ne vous parle pas de ça du
3 tout. On a une optique qui est simplement : « Je
4 veux avoir un certain niveau de fiabilité et les
5 coûts et les conséquences, il n'y a pas de
6 considération pour ça. ». Et d'ailleurs dans la
7 présentation d'Énergir, c'est ce qu'on indique
8 explicitement. Donc, ce qu'on cherche c'est quatre-
9 vingt-dix-neuf pour cent (99 %) de fiabilité, mais
10 l'équilibre lui, là-dedans, il n'est pas là.

11 Et on vous a dit aussi : « Ne regardez pas
12 en arrière. Regardez en avant. On ne veut pas...
13 C'est bien beau, c'est fantastique qu'on n'ait pas
14 eu de défaillances qui aient causé aucun problème
15 d'approvisionnement dans les cinquante (50)
16 dernières années, mais ça ne veut pas dire que ça
17 n'arrivera pas. ». C'est vrai, mais ma réflexion
18 par rapport à ça c'est, il y a cinquante (50) ans,
19 il y a quelqu'un qui l'a construit cette usine-là,
20 puis présumément, ils se sont posés ce genre de
21 questions-là. Eux, ils ont regardé en avant. Ils
22 ont regardé en avant pour les cinquante (50)
23 prochaines années ou plus, puis ils se sont dit :
24 « C'est quoi le besoin de redondance dont j'ai
25 besoin pour m'assurer que mon usine répond à mes

1 besoins? », puis ils ont, notamment, dans le design
2 de l'usine, bien, on voit qu'il y a seize (16)
3 brûleurs, alors que dans le fond, on sait qu'avec
4 quatorze (14) brûleurs, on est capables de fournir
5 toute la vaporisation que le réseau est capable
6 d'accepter.

7 Donc, il y a une certaine forme de
8 redondance à l'usine, bien qu'on nous dise que
9 c'est insuffisant. Je pense que ces gens-là, s'ils
10 regardaient les cinquante (50) dernières années,
11 probablement leurs conclusions ça serait : « Bien
12 quand on a regardé par en avant, puis qu'on a
13 évalué ce qu'on avait comme besoins de redondance,
14 on ne s'est pas trop trompés ou en tout cas, on n'a
15 pas de raisons de penser qu'on s'est trompés. ».
16 Donc, dans cet équilibre-là, risque de
17 défaillances, conséquences et coûts, il y a ces
18 trois éléments-là. Donc, je vais passer sur chacun
19 d'eux successivement.

20 (11 h 40)

21 Au niveau du risque de défaillances. Alors,
22 c'est l'élément dans les trois peut-être où on a le
23 plus d'information, mais sur l'information qu'on a,
24 il y a encore des questions qui se posent, je
25 pense. Monsieur St-Pierre, quand il a témoigné

1 hier, pardon. On posait la question parce que dans
2 le rapport les hypothèses qu'on fait sur les
3 défaillances de vaporisateurs c'est... il y a
4 quatre hypothèses, une pour chacun des
5 vaporisateurs. Le vaporisateur 1, il y a une
6 défaillance à tous les dix (10) ans. Le 2, une à
7 tous les dix (10) ans. Le 3 à chaque année, puis le
8 4 c'est en fonction du nombre d'heures
9 d'utilisation, si je me souviens bien. Puis
10 monsieur St-Pierre nous a dit : bien les hypothèses
11 étaient plus fines que ça, si je comprends ce qu'il
12 nous a dit, là. Et on a fait des hypothèses sur le
13 fait que, oui, mais on peut perdre juste un brûleur
14 ou juste deux ou pas... T'sais, que dans le fond
15 les défaillances n'étaient pas nécessairement en
16 bloc de vaporisateurs.

17 Le problème c'est que c'est pas ça que le
18 rapport dit. Le rapport, la seule information qu'on
19 a c'est que c'est un vaporisateur qu'on perd et en
20 bloc. On perd les quatre brûleurs à la fois alors
21 je veux bien, là, pas douter de... je suis sûr que
22 monsieur St-Pierre, là, est de bonne foi quand il
23 dit ça, là, mais le rapport ne dit pas ça puis si
24 on n'a pas les gens qui ont fait le rapport ici
25 témoigner pour pouvoir les questionner, on ne peut

1 pas faire autrement que de s'appuyer sur ce qui est
2 écrit dans le rapport.

3 On fait une hypothèse aussi, puis... puis
4 d'ailleurs dans le rapport de façon générale on
5 dit: nos hypothèses sont conservatrices, nos
6 hypothèses sont conservatrices, donc on tend plus à
7 surestimer les risques qu'à les sous-estimer. C'est
8 ce que... c'est ce que... c'est ce que ça implique,
9 là, cette affirmation-là.

10 Et une des hypothèses qu'on prend pour
11 le... le temps de réparation des pompes, puis là il
12 y a eu un engagement qui a été déposé ce matin, là,
13 qui donne un petit peu plus de précisions par
14 rapport à ça, là, mais ce qu'on dit c'est : on...
15 sur la fréquence des défaillances, on va utiliser
16 la fréquence des défaillances mineures. La
17 fréquence des défaillances mineures c'est une fois
18 aux trois cents... trois mille cinq cents heures
19 (3500 h). La fréquence des défaillances mineures
20 c'est une fois aux trente-cinq mille heures
21 (35 000 h), donc dix (10) fois moins. Il y a quand
22 même une différence importante.

23 Et hier on a demandé à monsieur St-Pierre :
24 mais vingt-cinq heures (25 h) de temps de
25 réparation, ça c'est le temps de réparation d'une

1 défaillance mineure ou majeure? Puis en tout cas ce
2 qu'il nous a dit vingt-quatre heures (24 h) c'est
3 le temps de réparation d'une défaillance majeure.
4 C'est ce qu'on... c'est ce qu'en tout cas j'en ai
5 compris.

6 Donc, évidemment si on prend une hypothèse
7 de fréquence des événements qui est celle des
8 événements de... mineurs, des défaillances
9 mineures, mais qu'on applique un temps de
10 réparation des défaillances majeures, là on a une
11 incohérence. Ce que... l'engagement... je m'excuse,
12 je n'ai plus le numéro de l'engagement, là, mais
13 c'est la réponse de Jenmar Concepts aux questions
14 qui avaient été posées. Je pense que c'est
15 engagements 6 et 7, sauf erreur.

16 Ce qu'on observe c'est qu'en fait le temps
17 de réparation d'une défaillance mineure c'est...
18 une défaillance mineure se définit comme un temps
19 de réparation plus petit que vingt-quatre heures
20 (24 h). Alors ça peut être une heure (1 h), ça peut
21 être deux heures (2 h), ça peut être quatre heures
22 (4 h). Là, on utilise vingt-quatre heures (24 h) de
23 réparation pour toutes les défaillances, alors ça
24 fait une très grosse différence de présumer que si
25 j'ai une défaillance je perds ma pompe pendant

1 vingt-quatre heures (24 h) que de présumer que si
2 je perds ma pompe peut-être que je la perds juste
3 pendant deux (2 h), trois (3 h), quatre heures
4 (4 h). Parce que la quantité de vaporisation que je
5 ne serai pas capable de réaliser est très
6 différente.

7 D'autres... il y a aussi d'autres
8 hypothèses, là, qui n'ont pas pu être validées et
9 la première que j'avais ici d'inscrire c'est
10 l'hypothèse sur le taux de défaillance des pompes.
11 Parce que la question qu'on se posait c'est : bien
12 les données qu'on a dans le manuel sur les
13 défaillances des pompes, c'est-tu des pompes qui
14 opèrent dans les mêmes circonstances que les pompes
15 de l'usine LSR? Alors l'engagement ce matin, encore
16 là, est venu clarifier ça. Et on nous dit
17 qu'effectivement, là, les statistiques qu'on
18 utilise c'est pour des équipements qui sont opérés
19 de la même façon que l'usine LSR. Donc, ce point-là
20 n'est peut-être plus pertinent dans notre
21 présentation, là, vous pouvez faire comme si la
22 ligne n'était pas là.

23 Mais il y a, par ailleurs, d'autres...
24 d'autres hypothèses qui n'ont pas pu être validées,
25 dont celle dont je parlais, là, où on dit : bien le

1 vaporisateur, bon bien lui... on a supposé, sur la
2 base des discussions avec Énergir qu'on nous dans
3 le rapport de Jenmar Concepts, puis Énergir nous
4 dit : ils se sont appuyés aussi sur des
5 statistiques qu'on leur a fournies.

6 (11 h 45)

7 Là on a supposé que le Vaporisateur 1 a eu
8 une défaillance une fois aux dix (10) ans, puis
9 deux aussi, trois à toutes les années. Bon, ces
10 hypothèses-là, on n'a aucune forme de validation de
11 ça.

12 Et comme je le disais tantôt, bien, dans
13 les faits, on en a une certaine forme de redondance
14 à l'usine LSR au niveau des brûleurs et il se
15 trouve que Jenmar Concepts identifie que... Bien,
16 ça c'est le maillon faible de la fiabilité à
17 l'usine LSR. Ça ne veut pas dire que c'est la seule
18 source de défaillance, mais on indique que c'est le
19 maillon faible, alors on s'attendrait à ce que
20 c'est probablement la chose qui pose le plus
21 problème.

22 Alors, il s'avère que la chose qui,
23 apparemment, pose le plus problème, c'est celle
24 pour laquelle on a deux redondances. Alors, je vous
25 soumets qu'en termes d'évaluation du risque de

1 défaillance, c'est une considération importante.

2 Maintenant, au niveau des conséquences,
3 Énergir n'a pas... À ma connaissance là, avant la
4 présentation, à moins... sauf erreur là, je peux me
5 tromper, mais avant la présentation, il n'y avait
6 pas dans la preuve de... On n'avait pas énoncé rien
7 par rapport aux conséquences des défaillances.

8 Et dans la présentation, bien, on a énoncé
9 trois conséquences possibles d'une défaillance.
10 Donc, impossibilité de répondre à l'entièreté de la
11 demande, complexité associée à la remise en gaz,
12 donc qui est associée à... Évidemment, ces deux-là
13 sont très proches là, ils sont intimement reliés,
14 et ensuite, une considération de perception.

15 Ce que je voudrais dire, d'abord, par
16 rapport à ça, c'est que la notion de conséquences,
17 elle est indissociable de la notion de fréquences.
18 Si on vous dit que l'impossibilité de desservir la
19 demande, c'est une conséquence importante, c'est
20 vrai. Si je vous dis : Je vais me retrouver dans
21 l'impossibilité de desservir la demande une fois
22 par semaine. Ou je vous dis : Je vais me retrouver
23 dans l'impossibilité de desservir la demande une
24 fois aux trente (30) ans ou aux cinquante (50) ans
25 ou au mille (1 000) ans. La conséquence, elle est

1 très différente. La conséquence de ne pas prendre
2 la redondance, elle est très différente.

3 Donc, on ne peut pas juste énoncer les
4 conséquences qui surviendraient dans le scénario
5 catastrophe sans dire c'est quoi les chances que le
6 scénario catastrophe, il arrive? Alors, il y a une
7 absence totale d'analyse de la fréquence
8 potentielle de ces conséquences-là dans la preuve
9 d'Énergir.

10 Alors, encore une fois, comment est-ce que
11 vous voulez que pouvoir prendre une décision sur
12 l'équilibre entre les risques, les conséquences
13 puis les coûts, si vous n'avez pas évalué c'est
14 quoi la fréquence possible des conséquences. On
15 sait qu'il n'y en a eu aucune défaillance avec
16 conséquence dans les dernières années.

17 Et ce qu'on peut dire aussi, si on fait une
18 approche de planification, en termes de
19 planification, c'est qu'il y a une journée au
20 trente (30) ans qui est assez froide pour qu'une
21 défaillance soit susceptible d'avoir des
22 conséquences concrètes.

23 Quand Énergir détermine son besoin de la
24 journée de pointe, il regarde... Et c'est dans le
25 Plan d'approvisionnement là, il y a un tableau où

1 on dit : « Voici mes cinq journées dans les trente
2 (30) dernières années qui me génèrent la demande la
3 plus élevée. »

4 Donc, sur des bases de considérations
5 climatiques là : « Donc, au niveau climatique là,
6 voici les cinq journées qui me génèrent la demande
7 la plus élevée en fonction de ma clientèle
8 actuelle. Donc, si j'applique ces conditions
9 climatiques-là, aujourd'hui, voici les besoins de
10 pointe que j'observe. », puis les besoins de la
11 journée de pointe est définie par la pire de ces
12 cinq journées-là.

13 (11 h 50)

14 Bien, la suivante, elle est mille (1 000)
15 10-3-M3 plus basse, mille (1 000) 10-3-M3 par jour
16 plus basse que la plus importante. Ça veut dire que
17 ma deuxième journée la plus froide, dès que
18 j'arrive à ma deuxième journée la plus froide, sur
19 la base de cette analyse-là, bien, quand bien même,
20 je n'ai... je n'ai pas toute la puissance de
21 l'usine LSR, j'ai quand même assez d'outils pour
22 desservir la totalité de ma clientèle. Ça fait que
23 donc, il y a une journée aux trente (30) ans en
24 fonction des analyses d'Énergir.

25 Évidemment, pour que... si cette journée-là

1 arrive puis qu'il y a une défaillance, pour que ce
2 soit problématique, il faut que ça survienne aussi
3 la bonne journée, il faut que ça survienne un
4 lundi, un mardi, un mercredi ou un jeudi
5 essentiellement, si ça survient une fin de semaine
6 c'est pas grave parce qu'il y a d'autres portions
7 de la demande qui sont plus faibles, une journée
8 fériée aussi, un dimanche aussi.

9 Quand vous prenez ça en considération là,
10 j'ai pas fait de calcul précis mais disons qu'on
11 prend l'hypothèse là qu'il y a une chance sur deux
12 que vous tombiez sur une journée, mettons que vous
13 avez la tempête parfaite de cette température
14 extrême puis tout à coup, il y a un équipement qui
15 vous lâche là, bien, il y a une chance sur deux que
16 vous tombiez sur une journée où c'est
17 problématique.

18 Ça veut dire que, par exemple, dans un
19 premier trente (30) ans, bien, ça ne serait pas
20 problématique, dans le deuxième, ça pourrait
21 l'être. Ça fait qu'en soixante (60) ans, en
22 moyenne, vous devriez vous attendre à avoir une
23 fois un problème.

24 Puis là, après ça, encore faut-il qu'il y
25 ait une défaillance. C'est quoi si vous avez cette

1 journée-là très froide puis qu'elle tombe sur une
2 journée de semaine où ça peut être problématique,
3 en plus, il faut que vous ayez une défaillance en
4 même temps. Alors, vous n'aurez pas une défaillance
5 à chaque fois. Donc, si vous avez... Puis alors,
6 les défaillances, une des hypothèses, par exemple,
7 sur le vaporisateur numéro 3, on nous dit : « Bon,
8 il y a une défaillance de ce vaporisateur-là à
9 chaque année. » Bon. Bien, ce qu'on nous a dit
10 c'est que dans une année typique, on marche deux
11 cent quarante (240) heures, bon, bien, une journée
12 sur deux cent quarante (240) heures c'est dix pour
13 cent (10 %) des jours où je suis susceptible
14 d'avoir une défaillance. Bon, il y a les autres
15 aussi qui peuvent avoir une défaillance, ça fait
16 que peut-être s'il y a un petit peu plus qu'une
17 journée sur dix (10) que je pourrais avoir une
18 défaillance en fonction de ces hypothèses-là, mais
19 pour les fins de la cause, supposons que c'est une
20 journée sur dix (10). C'est-à-dire qu'à chaque
21 fois... à chaque bloc de soixante (60) ans, je
22 devrais m'attendre en moyenne à avoir une journée
23 où il fait assez froid, un lundi, mardi, mercredi,
24 jeudi pour que ça me pose un problème, puis sur ce
25 cycle de soixante (60) ans-là, je devrais

1 m'attendre à ce qu'il y en ait un sur dix (10) où
2 j'ai une défaillance de ma pompe en même temps. Ça
3 veut dire que sur la base d'une analyse théorique
4 ou, en tout cas, en planification comme ça là, on
5 pourrait argumenter que la probabilité que je me
6 ramasse avec un problème soit aussi faible qu'une
7 journée à tous les six cents (600) ans.

8 Alors, évidemment, en mode opérationnel, je
9 comprends tout à fait qu'il peut y avoir des
10 considérations différentes, c'est pas
11 nécessairement ça, mais on ne peut pas décider de
12 quel est le... que c'est le bon choix d'ajouter une
13 redondance sans avoir fait une analyse sérieuse qui
14 vient nous dire en planification et/ou en mode
15 opérationnel avec la prise en compte de tout ce que
16 ça peut impliquer qui n'est pas un exercice simple,
17 qui est un exercice complexe donc quelle est...
18 quelle est cette... cette... quelles sont
19 effectivement les conséquences mais aussi la
20 fréquence des conséquences.

21 Et avant d'arriver aux conséquences, bien,
22 évidemment, une fois aussi six cents (600) ans, il
23 ne tient pas compte que même si tout ça arrive,
24 bien, avant d'interrompre un client, Énergir, ils
25 vont appelé TCPL puis ils vont dire : « Écoute,

1 j'ai un problème, t'es-tu capable de m'aider? Je
2 voudrais faire de l'over run ». Dans l'« over
3 run », je ne sais pas si vous êtes familier mais de
4 l'« over run », ça veut dire : « J'ai un contrat
5 pour cent (100) 10-3... cent mille (100 000) mètres
6 cubes de grâce par jour, un contrat de transport
7 qui me permet d'amener cent mille (100 000) mètres
8 cubes de gaz par jour », l'« over run » c'est quand
9 un expéditeur appelle TCPL puis dit : « J'ai cent
10 (100) de contrat, mais j'aimerais ça que tu me
11 permettes de faire cent dix (110), j'aimerais ça
12 que tu me permettes de faire cent cinq (105)
13 aujourd'hui, exceptionnellement, parce que j'en ai
14 besoin. » Alors, ça c'est le non ferme. Là TCPL
15 peut dire oui, il peut dire non. Il a le droit de
16 dire non. Il va dire non, mais ça se pourrait qu'il
17 dise oui aussi.

18 (11 h 55)

19 Alors, la première étape, je présume que
20 TCPL, Énergir, c'est ce qu'il ferait ou il irait
21 dans le marché, puis essayer de voir : « O.K. Est-
22 ce qu'il y a peut-être du transport disponible? ».
23 Alors, certainement ces options-là seraient
24 analysées. Ce qui serait analysé, je présume aussi,
25 c'est de dire : « Est-ce que mes sites

1 d'entreposage peuvent me donner plus? », parce que
2 les sites d'entreposage, dans le plan
3 d'approvisionnement, je pense à Saint-Flavien,
4 notamment, ont dit : « Bon bien, en janvier, il va
5 me donner tant. En février, il va me donner tant,
6 en mars, il va me donner tant. », ça c'est une
7 décision qu'on a prise et ça a été discuté dans un
8 dossier, il y a peut-être quatre cinq ans. Je n'ai
9 pas la référence en tête, mais on a décidé de cette
10 contribution-là en escalier, parce qu'on pensait
11 que c'était ce qui était optimal au niveau du plan
12 d'approvisionnement, mais le site de Saint-Flavien,
13 il peut sortir un volume plus important que cette
14 escalier-là qu'on a dans le plan
15 d'approvisionnement, au besoin. Ce qu'on nous avait
16 dit, ce qu'on avait expliqué à l'époque, c'est :
17 « Bien je pourrais tirer, si je me souviens bien,
18 dans le plan en janvier, c'est mille cinq cents
19 milliers de mètres cubes (1500 k m³) qui est prévu
20 que le site de Saint-Flavien donne par jour à peu
21 près, de mémoire. »

22 Ce qu'on nous avait dit, si je me souviens
23 bien, à ce moment-là, c'était que le site pouvait
24 nous donner en début de saison, quand il est plein,
25 il pouvait nous donner, je pense, jusqu'à mille

1 neuf cents (1900), mais on choisit de tirer juste
2 mille cinq cents (1500), parce qu'on ne veut pas...
3 Évidemment, si on tire mille neuf cents (1900) au
4 début, bien à la fin, il en reste moins, puis là,
5 on peut en sortir moins. Ça fait que là, on fait un
6 jugement, puis on dit : « O.K. Je vais tirer juste
7 mille cinq cents (1500) en janvier, puis là, je
8 vais aller en descendant après ça, parce qu'au mois
9 de mars, je suis moins susceptible d'en avoir
10 besoin. Il fait moins froid etc. », donc il y a une
11 logique derrière ça, mais techniquement, c'est
12 possible d'appeler le site, puis dire : « J'en ai
13 besoin de plus. » et il y a certainement, je pense
14 que c'est tout à fait réaliste de penser que sur
15 une journée donnée où on a un problème, le site
16 pourrait dire : « O.K. Moi, je suis capable
17 effectivement, dans tel de t'en tirer un peu
18 plus. ».

19 Pointe-du-Lac, on n'a pas eu cette
20 discussion-là à propos de Pointe-du-Lac, mais je
21 présume que des considérations semblables
22 pourraient peut-être être possibles.

23 Puis après ça, bien, Hydro-Québec le fait
24 souvent, aller faire un appel au public, dire :
25 « Réduisez votre consommation. Là, j'ai une forte

1 demande. ». Alors, pourquoi est-ce que ça ne
2 pourrait pas être envisageable pour Énergir, de
3 façon exceptionnelle, de faire un appel au public
4 et une conférence de presse : « Si vous chauffez au
5 gaz, s'il vous plaît, soyez parcimonieux. ». Le
6 distributeur d'électricité va chercher des
7 réductions de consommation assez significatives par
8 ce moyen-là. Alors, puis on peut... Il y a peut-
9 être d'autres façons auxquelles on ne pense pas.

10 Alors, avant d'arriver aux conséquences, il
11 y a tout un ensemble de possibilités avant
12 d'arriver là, puis j'ajouterais que même si on
13 arrive aux conséquences, l'impossibilité de
14 répondre à l'entièreté de la demande, même si on
15 arrive au point très très rarement, où on est
16 obligés d'appeler un client, puis qu'il est un
17 client au service continu hein? Parce qu'évidemment
18 les clients interruptibles sont déjà interrompus
19 dans ces situations-là, puis dire : « J'ai une
20 situation là tout à fait exceptionnelle, puis il
21 faut que tu arrêtes de consommer tu sais, parce que
22 là, je n'arriverai pas. Arrêtes un client ou deux
23 clients. Réduis ta consommation ou arrêtes
24 complètement. ».

25 Puis après ça, je vais aller te remettre le

1 gaz. Est-ce que c'est une conséquence ça qui est
2 suffisamment importante pour justifier le coût que
3 vous voyez à l'annexe Q-1.1 de la pièce B-0245,
4 année après année pendant cinquante (50) soixante
5 (60) ans, je ne sais trop? Alors, je vous laisse
6 réfléchir à ça, mais moi, je pense que non.

7 (12 h 00)

8 LE PRÉSIDENT :

9 Q. **[67]** Monsieur Gosselin, je vais devoir vous pousser
10 un petit peu, parce que par équité pour les autres
11 intervenants que j'encadre généralement, alors
12 peut-être vous pouvez cibler. Je ne dis pas que ça
13 a été redondant ce que vous avez dit à date.

14 R. Non, non.

15 Q. **[68]** Mais si vous pouvez cibler un peu plus pour...

16 R. Je comprends. Je comprends tout à fait. Oui. Bon.
17 Je veux quand même mentionner ça, je pense que
18 c'est important. Énergir nous a dit que le coût
19 d'implantation de la philosophie N+1 est égal au
20 coût de l'outil de pointe, soixante-cinq mille
21 dollars (65 000 \$). C'est faux. C'est erroné.

22 Et d'ailleurs, si vous allez aux notes
23 sténographiques du volume 5 du huis clos à la page
24 47, je pense que c'est monsieur Regnault qui nous
25 dit : « Quand j'ai vu que ça coûtait, là, quelque

1 chose...

2 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

3 Excusez-moi! Je veux juste m'assurer que vous ne
4 révélez pas rien de confidentiel.

5 R. Non, non.

6 Q. [69] Merci.

7 R. Non, non. C'est correct.

8 Q. [70] Dans le doute c'est confidentiel.

9 R. Non, non, c'est de l'information publique, je vous
10 le confirme. Donc, il a dit : « Quand j'ai vu que
11 l'outil de pointe ne coûtait que soixante-cinq
12 mille dollars (65 000 \$), ou quelque chose comme
13 ça, ça a été en quelque sorte - je paraphrase -
14 mais un no brainer ». J'ai tendance à être plutôt
15 d'accord. Si, effectivement, le fait d'adopter la
16 philosophie N+1 ne coûtait que soixante-cinq mille
17 dollars (65 000 \$), ça ne vaudrait peut-être pas la
18 peine de se casser la tête avec ça. Mais ce n'est
19 pas une bonne évaluation. Ce n'est pas ça que ça
20 coûte. Ce que ça coûte, c'est ce qu'il y a dans
21 l'annexe dont je viens de vous parler.

22 Donc je passe tenant compte de vos
23 instructions, Monsieur le Président. Donc, je suis
24 à la diapositive numéro 12. Essentiellement, bon,
25 ce sont nos conclusions. On soumet qu'il n'y a pas

1 eu... La démonstration n'a pas été faite que
2 c'était avisé d'appliquer la philosophie N+1 à
3 l'usine LSR. Alors, on vous demande de refuser
4 l'application de cette philosophie-là.

5 Et j'ajoute que ce dossier-là étant
6 beaucoup plus complexe que ce que la preuve
7 initiale d'Énergir suggérait où on avait un
8 paragraphe qui parlait de ça. Si jamais Énergir
9 devait revenir pour... Si vous refusiez, hein, et
10 qu'Énergir devait revenir, ça devrait être traité
11 dans un dossier distinct. C'est une question
12 complexe qui va demander certainement des
13 expertises et qui devrait à mon sens, là, elle
14 serait bien mieux traitée dans un dossier distinct.

15 Bon, bien, ça m'amène à la dernière
16 diapositive sur la stratégie tarifaire. Donc, on
17 propose un ajustement tarifaire qui est non
18 uniforme qui amène une légère correction de
19 l'interfinancement. La Régie a reconnu qu'il était
20 opportun de corriger l'interfinancement lorsque les
21 circonstances s'y prêtent.

22 Et je vous soumets que les circonstances,
23 elles s'y prêtent, elles s'y prêtent très bien. On
24 a un interfinancement qui est très significatif. On
25 a une baisse tarifaire très importante. Et comme le

1 disait le témoin de SÉ-AQLPA, la Régie a mentionné
2 que c'était une circonstance favorable. Puis
3 surtout, on n'a pas de contre-indication
4 commerciale. Parce que, généralement, l'argument
5 qui est donné pour ne pas faire la correction de
6 l'interfinancement, c'est... puis c'est un argument
7 qui est valable, c'est de dire, oui, mais ça va me
8 faire perdre des clients dans ce marché-là, parce
9 que je fais face à la concurrence, puis si je leur
10 fais payer leur plein clou, je vais les perdre;
11 puis si je les perds, bien, ça va coûter plus cher
12 aux autres. C'est l'argument que madame Simard vous
13 exposait hier, à juste titre.

14 Mais là présentement, dans tous les
15 marchés, si on regarde la position concurrentielle,
16 elle est très favorable à Énergir. Et donc, il n'y
17 en a pas de contre-indication commerciale à
18 corriger l'interfinancement. Et, écoutez, je vais
19 conclure sur ça, Monsieur le Président.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci bien, Monsieur Gosselin.

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Je vous remercie. Alors, monsieur Gosselin est prêt
24 à être contre-interrogé.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Est-ce qu'il y a un intervenant dans la salle qui
3 désire contre-interroger? Ça va. Donc Énergir?

4 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 Oui. Mes collègues et moi aurons quelques questions
6 pour monsieur Gosselin.

7 Q. **[71]** Bonjour, Monsieur Gosselin.

8 R. Bonjour.

9 Q. **[72]** Ça va bien?

10 R. Oui.

11 (12 h 05)

12 Q. **[73]** Bon, super. Monsieur Gosselin, vous avez... je
13 vais vous poser des questions sur le mode de
14 partage. Vous avez fait état, dans le cadre de
15 votre présentation, qu'on comprend bien votre
16 position du passé, de ce qui a été discuté dans les
17 dernières années en regard au renouvellement du
18 mécanismes incitatif... pardon... du mode de
19 partage. Est-ce que, dans cet historique-là dont
20 vous êtes informé, n'est-ce pas, vous êtes au
21 dossier depuis au moins deux mille quinze (2015).

22 R. Oui, un peu plus.

23 Q. **[74]** Un peu plus même, mais donc vous étiez là en
24 deux mille quinze (2015).

25 R. Oui.

- 1 Q. **[75]** N'êtes-vous pas d'accord avec moi pour dire
2 que la Régie, lorsqu'elle a... et les participants
3 dans le cadre de ces discussions-là ont toujours
4 gardé à l'esprit qu'il était possible, pour un
5 distributeur, de faire des prévisions
6 conservatrices à l'égard des volumes et des revenus
7 pour se prémunir contre les manques-à-gagner, pour
8 se protéger contre d'éventuels manques-à-gagner,
9 que c'était une possibilité?
- 10 R. Avez-vous une référence?
- 11 Q. **[76]** Non, j'ai pas de référence à vous offrir. Je
12 vous pose la question dans l'absolu. Est-ce que
13 vous êtes d'accord avec moi pour dire que c'était
14 une considération, qu'il était possible pour le
15 Distributeur de se protéger contre des manques-à-
16 gagner éventuels en faisant des prévisions
17 conservatrices au niveau des revenus et des
18 volumes?
- 19 R. Je ne me souviens... je ne veux pas dire ce que la
20 Régie a dit ou pas, là, j'ai...
- 21 Q. **[77]** Non, c'est pas la question que je vous pose.
- 22 R. Ma... ma mémoire n'est pas assez bonne pour ça, là,
23 mais oui, définitivement je pense que c'est quelque
24 chose qui se peut. Et... et il se peut aussi, là,
25 puis probablement que si vous me dites que c'est là

1 dans les décisions de la Régie qu'elle l'a dit, je
2 vous crois sur parole. Je pense que c'est
3 important, par contre, de se placer dans le
4 contexte aussi, hein. C'est une décision qui a été
5 rendue dans les dossiers d'électricité au départ,
6 du... je ne sais plus si c'était le Distributeur ou
7 le Transporteur, là. Puis on avait... on observait
8 depuis de nombreuses années des écarts de
9 rendement, là, très, très significatifs chez HQT et
10 HQD, qui ont mené d'ailleurs au développement qu'on
11 connaît. Et il y avait des écarts très importants à
12 la fois sur... il y avait des écarts importants sur
13 les revenus..., si je me souviens bien, là, sauf
14 erreur, il y avait des écarts importants sur les
15 revenus à l'occasion, mais il y avait aussi des
16 écarts très importants sur les coûts.

17 Q. [78] Évidemment, vous aurez compris que ma question
18 portait sur les revenus et donc les prévisions
19 conservatrices au niveau des revenus et des volumes
20 et non pas des coûts. Mais donc, vous êtes d'accord
21 avec moi pour dire que ça a été une considération.
22 Puis là peut-être pour fins de référence, puisque
23 vous avez fait mention puis vous avez peut-être
24 besoin de vous faire rassurer là-dessus puis je
25 peux comprendre, Madame la Greffière, si vous

1 pouviez montrer à l'écran la pièce B-0285, qui est
2 la présentation d'Énergir à la page 6. Donc, vous
3 avez une référence à une décision qui avait... que
4 monsieur Gosselin... pas Gosselin, mais Goyette a
5 abordée dans le cadre de sa présentation, qui est
6 la D-2013-106, c'est la décision qui... qui quelque
7 part a été rendue à la sortie du mécanisme
8 incitatif, Monsieur Gosselin, où la Régie fait ces
9 constats-là. Alors la Régie, je lis :

10 [383] La Régie considère que le risque
11 associé à une réglementation sur la
12 base du coût de service est
13 généralement inférieur à celui lié à
14 une réglementation incitative. Le
15 distributeur a la possibilité de
16 présenter des budgets conservateurs
17 dans un tel contexte. [...]

18 Donc... alors c'est ce à quoi je fais référence.
19 Donc, vous êtes d'accord avec cette lecture-là de
20 la Régie en lien avec des... des prévisions, qu'il
21 était possible pour un distributeur de faire des
22 prévisions conservateurs... ou plutôt des
23 prévisions conservatrices en lien avec les volumes
24 et les revenus pour se prémunir contre des manques-
25 à-gagner éventuels. Vous êtes d'accord avec moi?

1 R. Bien je le constate comme vous, là.

2 Q. **[79]** Bien vous êtes d'accord avec ça, vous êtes
3 d'accord avec cette lecture-là de la Régie donc?

4 R. Oui. Oui, oui.

5 Q. **[80]** D'accord. Bon, parfait. Êtes-vous d'accord
6 également avec moi qu'en présence d'un mécanisme de
7 découplage des revenus, cette possibilité-là de
8 pouvoir se protéger contre des manques-à-gagner en
9 raison... en utilisant des prévisions
10 conservatrices des revenus et des volumes
11 disparaît? On n'a plus cette mécanique-là de se
12 prémunir contre des manques-à-gagner en présence
13 d'un mécanisme de découplage des revenus.

14 (12 h 10)

15 R. Euh... effectivement, oui, c'est vrai. Par contre,
16 j'ajouterais par rapport à ça que ma compréhension
17 de la position, si vous voulez, d'Énergir, c'est
18 que de toute façon, ils ne l'on jamais fait, mais
19 oui, je...

20 Q. **[81]** Parfait. Ça ne sera pas long. Merci, Monsieur
21 Gosselin.

22 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

23 Ce n'est pas terminé pour nous, je passe la parole
24 à mes collègues.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui.

3 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me VINCENT LOCAS :

4 Bonjour, Vincent Locas pour Énergir. C'est un
5 travail d'équipe. Donc, c'est le travail d'équipe
6 dans sa plus belle expression. Bonjour, Monsieur
7 Gosselin.

8 R. Bonjour.

9 Q. **[82]** J'ai juste une question pour vous, de mon
10 côté. Donc, ça sera relativement simple. Madame la
11 Greffière, si vous pouvez aller à la page 10 de la
12 présentation de la FCEI. Je vais vous laisser le
13 temps d'y aller. Ah! Il y a beaucoup de
14 présentations d'ouvertes en même temps. Ça va être
15 la page 10.

16 Et Monsieur Gosselin, je vais attirer votre
17 attention plus précisément sur le tout dernier
18 point. Lorsque vous parlez des autres possibilités,
19 vous faites une liste là... Je... C'est une
20 traduction libre là... d'alternatives si on veut.

21 Ma question est simple puis la réponse
22 devrait être tout aussi simple là, par un « oui »
23 ou un « non ». Est-ce que vous êtes d'accord avec
24 moi pour dire que ce que vous mettez là, la liste
25 que vous faites des options, des alternatives, ce

1 n'est pas des options qu'on peut qualifier de
2 « services fermes » dans la mesure où... En
3 d'autres mots, ce n'est pas des options où on a une
4 garantie de disponibilité lorsque le temps va être
5 venu?

6 R. Tout à fait d'accord. On ne prétend pas ça non
7 plus, mais c'est les options qui sont là et qui
8 pourraient être disponibles. Alors, évidemment, ça
9 vient jouer sur la probabilité qu'on doive en venir
10 aux conséquences qui sont évoquées par Énergir.

11 Q. **[83]** Mais qui ne sont pas garanties?

12 R. Qui ne sont pas garanties, tout à fait.

13 Me VINCENT LOCAS :

14 C'est tout ce que j'avais à vous demander, merci.

15 Et il y aurait un troisième « round ».

16 LE PRÉSIDENT :

17 On complète le trio.

18 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PHILIP THIBODEAU :

19 Bonjour, Philip Thibodeau pour Énergir. Je
20 comprends que je suis le dernier rempart entre vous
21 et votre lunch, donc je vais essayer d'être rapide.
22 Mes questions vont porter sur les indices de
23 qualité de service, donc je vous emmènerais à la
24 page 4 de votre présentation, et là, je veux être
25 certain de bien comprendre la présentation de la

1 FCEI.

2 Q. **[84]** Si on prend votre exemple pour l'entretien
3 préventif. Donc, vous suggérez de mettre un seuil
4 qui est à quatre-vingt-seize point neuf pour cent
5 (96,9 %). Donc, si je comprends bien, dans la
6 prochaine année, si Énergir avait un seuil pour
7 l'entretien préventif de quatre-vingt-seize point
8 huit pour cent (96,8 %), je comprends qu'Énergir
9 obtiendrait donc un seuil de zéro pour... un score,
10 pardon, de zéro pour cet indice. C'est exact?

11 R. Si Énergir avait un score de quatre-vingt-seize
12 point neuf (96,9 %) ?

13 Q. **[85]** Quatre-vingt-seize point huit (96,8 %) ...
14 point sept (96,7 %) ?

15 R. Donc, ils auraient zéro.

16 Q. **[86]** Ils auraient zéro ?

17 R. Oui.

18 Q. **[87]** Et est-ce que vous êtes d'accord avec moi que,
19 puisque l'entretien préventif vaut pour vingt pour
20 cent (20 %) de l'indice global, on se retrouverait
21 alors automatiquement en dessous du seuil de
22 quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de l'indice
23 global. Et donc, ça veut dire qu'Énergir n'aurait
24 alors droit à aucune part du trop-perçu pour cette
25 année? Peu importe si elle avait cent pour cent

1 (100 %) dans tous les autres indices?

2 R. Oui.

3 Q. **[88]** O.K. Aussi, je comprends de votre présentation
4 que vous proposez des seuils qui sont plus élevés
5 pour Énergir, notamment sur la base de ce qui est
6 appliqué pour Hydro-Québec là, dans les récentes
7 décisions. Est-ce que vous êtes au courant que pour
8 chaque indice, Hydro-Québec a un deuxième seuil au-
9 dessus duquel elle va avoir cent pour cent (100 %)
10 même si elle n'atteint pas la cible?

11 R. Euh... Non. Ma compréhension, c'est qu'Hydro-
12 Québec, ça fonctionne de la même façon. Bien, la
13 confusion vient peut-être du fait que c'était un
14 peu spécial là dans ce dossier-là, là parce que le
15 nom des choses a changé en cours de route là.

16 Dans les pièces là, à un moment donné, à la
17 fin puis dans la décision de la Régie, on parle de
18 « cible », de « seuil 1 » puis de « seuil 2 ».

19 Q. **[89]** Exact.

20 R. Alors que dans les documents initiaux, à partir
21 desquels ça, ça a été inspiré, on parlait seulement
22 de « cibles » et de « seuils ».

23 Dans le fond, le « seuil 2 », dans le
24 calcul là des indicateurs globaux pour le
25 Distributeur et le Transporteur d'énergie, le

1 « seuil 2 » ça correspond à la cible ici. Puis le
2 « seuil 1 », ça correspond au seuil ici. Puis la
3 cible, c'est juste la moyenne, ça ne sert à rien.
4 (912 H 15)

5 Q. **[90]** O.K. Une autre question par rapport à ça. On
6 l'a vu lundi, si Hydro-Québec pour leur part, a un
7 indice global qui est supérieur à quatre-vingt-dix
8 (90 %), ça leur donne cent pour cent (100 %) de
9 leur part du trop-perçu. Est-ce que vous seriez
10 d'accord à ce qu'on applique le même principe pour
11 Énergir?

12 R. Si vous dites... Excusez-moi, je suis désolé.
13 Pouvez-vous répéter la question, s'il vous plaît?

14 Q. **[91]** Oui. Donc, on a vu lundi que Hydro-Québec dans
15 la mesure où ils atteignent quatre-vingt-dix pour
16 cent (90 %) de leur indice global, ça leur donne
17 une part de cent... ils peuvent conserver cent pour
18 cent (100 %) de leur part du trop-perçu. Est-ce que
19 vous seriez d'accord à ce qu'on applique la même
20 chose pour Énergir?

21 R. Bien, si on applique des principes similaires,
22 d'avoir une zone de performance qui soit
23 suffisamment exigeante puis une diminution des
24 points prononcée lorsqu'un indicateur quitte la
25 zone, les deux principes qui ont été énoncés par la

1 Régie, si ces deux considérations-là sont reflétées
2 dans les cibles et les seuils que la Régie
3 déterminera, moi, je n'ai absolument aucun problème
4 que effectivement on applique ce que vous dites ou
5 même qu'on applique la même logique que ce qui
6 était présenté à la diapositive 5 de la
7 présentation d'Énergir qu'on a vu tout à l'heure là
8 où le Distributeur pouvait conserver jusqu'à
9 soixante pour cent (60 %). Je n'ai aucun problème
10 avec ça.

11 Q. **[92]** Et ma dernière question, est-ce que vous savez
12 si Hydro-Québec est présentement en mécanisme
13 incitatif?

14 R. Oui.

15 Q. **[93]** Oui. O.K. Disons que je n'ai plus d'autres
16 questions. Merci.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Alors, merci à vous trois. Réinterrogatoire? Oui,
19 vous avez raison. J'ai oublié...

20 Me AMÉLIE CARDINAL :

21 Oui, s'il vous plaît. Finalement, c'est moi le
22 dernier rempart avant le lunch.

23 LE PRÉSIDENT :

24 O.K. Oui. Peut-être que c'est nous aussi.

25

1 INTERROGÉ PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

2 Ou peut-être la formation aussi, je ne veux pas
3 vous enlever ce privilège.

4 Q. [94] Bonjour, Monsieur Gosselin.

5 M. ANTOINE GOSSELIN :

6 R. Bonjour.

7 Q. [95] Une précision par rapport à votre
8 présentation, justement à la page 4. Quand on parle
9 des principes établis par la Régie dans la décision
10 D-2019-016, simplement confirmer qu'on parle plutôt
11 de la décision D-2019-060 qui est la décision
12 rendue dans le cadre du dossier tarifaire du
13 Transporteur qui est la décision sur
14 l'établissement des modalités du mécanisme de
15 réglementation incitative?

16 R. Attendez. Je pense que dans notre preuve on
17 l'avait. Je ne peux pas vous confirmer là. Attendez
18 un instant.

19 Me ANDRÉ TURMEL :

20 Ce que je suggère, on va vérifier si c'est une
21 omission ou une coquille ou va la corriger.

22 Me AMÉLIE CARDINAL :

23 Parfait. Il n'y a pas de problème.

24 M. ANTOINE GOSSELIN :

25 R. Oui.

1 Q. **[96]** Merci. Donc, ça complète. Merci.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Alors, je reviens à maître Turmel.

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 Donc, vous n'avez pas de questions? Vous n'avez pas

6 de questions les Régisseurs? Parfait.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Non, nous n'avions pas de question.

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 Oui. Alors là, je n'ai pas de question.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Bon. Alors, donc...

13 M. ANTOINE GOSSELIN :

14 R. Voilà!

15 Q. **[97]** ... vous êtes maintenant libéré.

16 R. Bon appétit!

17 Q. **[98]** Merci. Bon appétit également. Nous revenons à

18 treize heures trente (13 h 30) avec les deux

19 dernières présentations, ROEÉ... pardon, UMQ avant

20 le ROEÉ. Merci.

21 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

22 _____

23 REPRISE DE L'AUDIENCE

24 (13 h 30)

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Nous en sommes maintenant à... Oh! Je vois
3 quelqu'un de chez Énergir, Maître Sigouin-Plasse.

4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 Oui. Oui, bonjour. Sur l'heure du lunch on
6 rediscutait, mes collègues et moi, de la question
7 que vous formuliez en ouverture ce matin où vous
8 interpelliez les procureurs sur une question en
9 lien avec les contrats d'approvisionnement et les
10 approbations de la Régie, en lien plus précisément
11 avec le gaz naturel renouvelable. Et là je vous ai
12 dit « parfait. On reviendra. On écouterà les...
13 enfin, on lira les notes sténographiques. »

14 Est-ce que je peux vous demander si c'est
15 pas, puisque les notes sténographiques arriveront
16 plus tard au courant de la journée, vous demandez
17 de reformuler cette question-là dès maintenant pour
18 qu'on puisse la prendre en note plutôt que
19 d'attendre à ce soir?

20 LE PRÉSIDENT :

21 Je vais vous la lire intégralement.

22 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

23 Parfait. Merci.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Et on m'a toujours recommandé de ne pas sortir du

1 texte, donc je vais lire le texte, mais j'ai de la
2 misère.

3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

4 Il est écrit. O.K.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Vous faites la même chose des fois?

7 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

8 Ah! Oui. Tout à fait. Je suis les mêmes conseils.

9 LE PRÉSIDENT :

10 O.K.

11 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

12 Oui.

13 LE PRÉSIDENT :

14 À la suite de la présentation de la preuve
15 d'Énergir relative aux approvisionnements et au
16 tarif, la Régie constate que des projets de clients
17 producteurs de GNR sont inclus au plan
18 d'approvisionnements et dans la prévision des
19 revenus avant d'avoir été autorisés par la Régie.

20 Je pense que j'ai fait ma virgule à la mauvaise
21 place. Voulez-vous que je le refasse?

22 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

23 C'est correct.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Ça va.

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 C'est correct.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Non, mais quand je l'ai relu après, ça m'a donné
5 l'impression de... Or...

6 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

7 Oui.

8 LE PRÉSIDENT :

9 ... en distribution, les projets sont autorisés par
10 la Régie avant d'être inclus au plan
11 d'approvisionnements et à la prévision des revenus.
12 Pouvez-vous plaider en quoi la situation, la façon
13 de procéder devraient être différentes pour des
14 projets de GNR? En quoi, ça aurait pu être
15 pourquoi. Non. En quoi, ça va.

16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

17 On comprend l'essence de la question.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Vous comprenez l'essence?

20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

21 Oui. Parfait. Merci pour la précision, Monsieur le
22 Président. Enfin... Oui.

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 Bonjour, Monsieur le Président. Maître Gertler pour
25 le ROÉÉ. Moi, je ne suis pas sténographe, hein!

1 Est-ce que ce serait possible simplement de nous le
2 déposer ou nous distribuer la question plutôt que
3 de... de simplement la lire?

4 LE PRÉSIDENT :

5 Oui, bien sûr.

6 Me FRANKLIN S. GERTLER :

7 Ce serait... vous aurez des réponses qui vont être
8 toutes suivant votre question, je pense que
9 c'est...

10 LE PRÉSIDENT :

11 Ça va. Alors, nous allons faire ça. On va l'envoyer
12 par courriel.

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 Très bien. Merci.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Excellent. Merci. Nous voilà avec l'UMQ.

17 Me JEAN-PHILIPPE FORTIN :

18 Bonjour.

19 LE PRÉSIDENT :

20 On peut commencer.

21 Me JEAN-PHILIPPE FORTIN :

22 J'ai eu ma leçon, je vais parler plus près du micro
23 aujourd'hui.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Ça, il n'y a pas de problème.

1 PREUVE DE L'UMQ
2 Me JEAN-PHILIPPE FORTIN :
3 Donc, bonjour Monsieur Prévost.
4 M. PIERRE PRÉVOST :
5 Bonjour, Monsieur Fortin, Maître Fortin.
6 Me JEAN-PHILIPPE FORTIN :
7 Oui, c'est ça. Donc, j'ai sous les yeux la première
8 page de votre présentation. Est-ce que je dois
9 comprendre que c'est vous qui l'avez préparée?
10 M. PIERRE PRÉVOST :
11 Oui.
12 LA GREFFIÈRE :
13 Je vais l'assermenter avant, excusez-moi.
14 Me JEAN-PHILIPPE FORTIN :
15 C'est une excellente idée ça.
16 _____
17 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-neuvième
18 (29e) jour du mois d'août, A COMPARU :
19
20 PIERRE PRÉVOST, économiste, ayant une place
21 d'affaires au 7085, avenue Giraud, Montréal
22 (Québec);
23
24 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
25 solennelle, dépose et dit :

1 INTERROGÉ PAR Me JEAN-PHILIPPE FORTIN :

2 Q. [99] Donc, je disais donc que c'est vous qui aviez
3 préparé la présentation, Monsieur Prévost?

4 M. PIERRE PRÉVOST :

5 R. Oui. Ainsi que la preuve. Oui.

6 Q. [100] Ainsi que la preuve et on doit comprendre que
7 ça tient lieu de votre témoignage?

8 R. Exact.

9 Q. [101] Et que vous avez certains commentaires à
10 faire?

11 R. Oui.

12 Q. [102] On vous écoute.

13 R. Merci. Monsieur le Président, Madame et Monsieur
14 les Régisseurs et, bon, tout le monde, je vous
15 souhaite un bon après-midi. Donc, la présentation
16 qui est là, c'est une présentation de la preuve
17 amendée parce que, hier, suite aux consultations
18 faites avec notre mandat l'UMQ, on a apporté une
19 modification.

20 La façon dont ça va se présenter, en fait,
21 vous vous souvenez qu'il y a quatre sujets analysés
22 dans notre preuve et ça mène à six recommandations.
23 Je commence avec les deux... les deux
24 recommandations qui étaient, dès le départ,
25 nettement en appui aux propositions du

1 Distributeur, c'est-à-dire la recommandation 1 qui
2 était... qui portait sur le niveau des
3 investissements du programme « Entretien
4 préventif ».

5 L'UMQ tient à souligner que l'analyse est
6 faite d'ailleurs dans le mémoire à la page 5 là,
7 mais on est en forte progression sur ces volets-là,
8 une progression qui, nous croyons, est justifiée.
9 Puis ça fait des années qu'on le souligne, par le
10 fait que c'est un réseau qui à chaque année
11 vieillit un peu plus et que les opérations du
12 Distributeur se déroulent à l'intérieur de milieux
13 urbains souvent dans l'emprise publique, mais
14 parfois ailleurs que l'entreprise publique. Et que
15 donc, c'est une question importante pour l'UMQ de
16 veiller à que le Distributeur alloue des efforts
17 suffisants pour ces volets-là.

18 (13 h 55)

19 La deuxième recommandation, ça concerne la
20 modification aux modes de traitement des écarts.
21 Évidemment, là, on est dans l'allégement
22 réglementaire et dans l'allégement réglementaire
23 le... et vous le savez, ça a été abondamment
24 expliqué ce matin, il y avait plusieurs volets, il
25 y avait plusieurs éléments de la proposition du

1 Distributeur et certains ont déjà été décidés en
2 Phase 1 ou en marge de la présente audience, par la
3 modification des seuils de projets d'investissement
4 qui sont soumis au regard de la Régie de façon
5 individuelle.

6 Bref, sur les cinq éléments qui composaient
7 la proposition d'allégement réglementaire, on
8 considère qu'au total, il y a un espèce d'équilibre
9 qui se produit et c'est ce qui fait qu'au total, on
10 accueille positivement la modification qui est
11 demandée aux modes de traitement des écarts de
12 rendement. On l'évalue comme étant raisonnable dans
13 le contexte, lorsqu'on le compare à d'autres
14 distributeurs dans d'autres juridictions.

15 Puis par ailleurs, aussi, on le dit dans le
16 mémoire, c'est une proposition qui est plus
17 raisonnable, en fait beaucoup plus recevable que
18 celle que le Distributeur faisait en deux mille
19 douze (2012), je pense. Je pense que c'est en deux
20 mille douze (2012), la dernière fois que ça avait
21 été discuté.

22 Et donc, pour toutes ces raisons-là, il n'y
23 a pas lieu de revenir trop longtemps là-dessus
24 parce que la position de l'UMQ était de recevoir,
25 donc de considérer que puisque l'ensemble des

1 autres éléments de sa proposition d'allégement
2 réglementaire, avait tendance, de façon plutôt
3 marginale, mais avait tendance à augmenter, au
4 moins théoriquement, le niveau de risque dans
5 lequel il évoluait. Ça fait que cette modification-
6 là, au MTÉR, était recevable aussi.

7 On peut changer, Madame la Greffière. Oui.
8 Alors, si on continue, je dirais que ça fait partie
9 aussi de l'ADN de l'UMQ lorsqu'elle vient devant la
10 Régie, c'est-à-dire qu'on essaie d'être positif
11 tout en mettant un peu de pression sur l'entité
12 réglementée.

13 Donc, les recommandations 3 et 4 sont de
14 cette nature-là. Ce n'est pas très méchant, mais ça
15 exigerait du Distributeur qu'il soit un peu plus
16 précis, un peu plus soigné dans le suivi qui est
17 fait à son mécanisme de performance interne
18 concernant l'exploitation. Secteur d'exploitation
19 qui avait échappé au grand plan de balisage, pour
20 toutes sortes de raisons.

21 Et donc, dans la preuve, il y a de bonnes
22 choses qui sont signalées en termes de suivi. Il y
23 en a trois. Je ne les ai pas toutes en mémoire,
24 mais en tout cas, on l'énumère dans la preuve. Mais
25 ce qu'on demande, en fait, c'est que le

1 Distributeur respecte plus scrupuleusement ce que
2 la Régie avait demandé.

3 C'est-à-dire, la Régie avait demande de non
4 seulement de faire la liste des mesures
5 d'amélioration de la performance, mais aussi
6 d'identifier quels étaient les résultats escomptés.
7 Or, dans la preuve, on n'a pas ces résultats
8 escomptés. On a des résultats atteints, mais on n'a
9 pas des résultats escomptés.

10 Donc, on ne sait pas trop si les résultats
11 atteints atteignent cent pour cent (100 %) de ce
12 qui était escompté au moment de la mise en oeuvre
13 de ces mesures-là. Donc, je pense que ça, c'est
14 très recevable et ça contribue à faire du
15 Distributeur, une organisation plus efficace.

16 De la même façon, la recommandation 4, ça
17 va dans le même sens. C'est-à-dire que le
18 Distributeur reconnaît... C'était en réponse à une
19 demande de renseignements, je pense, qu'on avait
20 faite, qu'il est dans ses plans de réviser la
21 rémunération de ses gestionnaires de façon à y
22 emmener un volet de rémunération basée sur la
23 performance.

24 Il n'y a pas de délai, il n'y a pas de
25 calendrier d'implantation. Ce qu'on souhaite, c'est

1 que la Régie, en contrepartie... En fait, dans
2 l'approche qu'on a, en contrepartie de
3 l'acceptation des différents volets de sa
4 proposition d'allégement réglementaire, bien, soit
5 un peu plus directive vis-à-vis le Distributeur là-
6 dessus, en exigeant, par exemple, un calendrier de
7 mise en place de ce type de rémunération pour ses
8 gestionnaires.

9 Ça, ce sont des éléments qui font partie
10 d'un contrôle budgétaire et opérationnel que la
11 plupart des entreprises aujourd'hui ont mis en
12 place et qu'on se dit : Bien, pourquoi pas, c'est
13 quelque chose qui a fait ses preuves.

14 Et on pense que, de toute façon, c'est
15 recevable pour le Distributeur puisqu'il nous a dit
16 qu'il était en réflexion là-dessus et qu'il
17 souhaitait, un jour ou l'autre, y arriver.

18 Ça nous amène, Madame la Greffière, à la
19 page suivante, merci. Alors, les deux
20 recommandations qui viennent enrichir les
21 propositions du Distributeur.

22 (13 h 40)

23 Alors, on est rentré maintenant dans le
24 volet indicateur de perfor... de qualité de
25 service, pardon, et de même que le volet de calcul

1 de pourcentage de réalisation.

2 Ces deux recommandations-là, on va le voir
3 plus tard, elles sont pour l'instant retirées, ça
4 fait l'objet de l'amendement mais je veux quand
5 même vous expliquer parce que les éléments... je
6 vais vous expliquer plus tard quelle est la
7 nouvelle recommandation mais ça demeure en termes
8 de contenu.

9 Alors, si on pouvait aller au tableau de la
10 page suivante, Madame. Oui.

11 Je vais essayer d'illustrer quel était pour
12 chacun indicateur la position... c'est-à-dire la
13 proposition du Distributeur et la proposition de
14 l'UMQ.

15 Donc, ce qui est en vert c'est à l'origine
16 les lignes... les indicateurs 1, 2, 4 et 5, ce avec
17 quoi, on est parfaitement d'accord avec le
18 Distributeur, c'est-à-dire le retrait de
19 l'indicateur sur la réponse aux appels
20 téléphoniques. Nous aussi, on pense que c'est
21 quelque chose qui va être capté dans les sondages
22 de satisfaction de la clientèle de même qu'une
23 réduction des GES pour les raisons qui ont été
24 souvent invoquées même... même ce matin encore par
25 des intervenants, c'est-à-dire qu'on considère que

1 c'est un indicateur qui était à refaire, ça fait
2 des années qu'on le dit et donc, on était d'accord
3 pour le retirer.

4 Même chose pour la rapidité de réponses des
5 appels d'urgence où on constate une légère
6 augmentation dans la pondération. Étant donné le
7 contexte d'un réseau vieillissant puis aussi d'un
8 milieu urbain qui est de plus en plus dense, hein,
9 il ne faut pas... il ne faut pas négliger ça, je
10 pense que quelqu'un l'a dit, ça a même été répété
11 ce matin en témoignage, il y a des... il y a des
12 difficultés à peut-être atteindre un bon niveau de
13 performance là-dessus, pourquoi? Parce qu'en milieu
14 urbain c'est pas simple se déplacer, simplement se
15 rendre aux endroits requis, et donc, on pense que
16 ça c'est fondamental. Tout le volet opération pour
17 l'UMQ c'est fondamental chez un Distributeur et
18 donc, on est d'accord avec l'augmentation qui est
19 suggérée de la pondération accordée à ce... à cet
20 indicateur-là.

21 Même chose pour le ISO 14001, on est
22 d'accord avec le maintien, on considère
23 qu'aujourd'hui, ça fait partie des choses normales.
24 ISO 14001 c'est une certification du système de
25 gestion... le système de gestion environnementale.

1 Si vous regardez non pas dans la preuve, ça paraît
2 moins dans la preuve que si vous allez directement
3 sur le... dans le rapport... rapport de... je pense
4 que c'est le rapport annuel d'Énergir, mais il y a
5 énormément de volets, hein, qui sont... qui sont
6 inclus dans le système de gestion environnementale
7 et donc, pour nous, c'est quelque chose de bien de
8 maintenir cette certification-là avec... avec la...
9 la... on va y revenir plus tard, mais avec la
10 petite nuance qu'on y faisait au niveau de
11 l'atteinte.

12 La ligne qui est en... C'est difficile de
13 voir quelle couleur c'est exactement, la plus
14 foncée, en saumon ou en orangé, donc, la fréquence
15 des lectures des compteurs, on suggérait d'enlever
16 cet indicateur-là, ce qui libérerait un dix pour
17 cent (10 %) mais je sais qu'il y a... il y a eu
18 beaucoup ce matin de réflexions, c'est-à-dire :
19 bien, où est-ce qu'on reprend la...

20 Là-dessus, on pense que la valeur ajoutée
21 de ces opérations-là est tellement minime et que
22 d'autre part s'il y a... s'il y a maille à partir
23 avec la clientèle, on va le capter dans le sondage
24 de satisfaction. Alors, on trouvait qu'accorder dix
25 pour cent (10 %) à cet élément-là c'était...

1 c'était d'une autre époque.

2 Ce qui laisse la question de l'entretien.
3 Excusez-moi. En gris, les 6 et 7, on a pris acte
4 sans se prononcer sur le fond, c'est-à-dire de
5 passer de dix (10) à cinq pour cent (5 %) pour la
6 procédure de recouvrement puis de passer de vingt
7 (20) à trente pour cent (30 %) pour les sondages
8 clientèle, on ne les a pas commentés comme tels
9 mais bon, vous voyez que ça donne de la marge à la
10 limite de récupération d'un certain pourcentage de
11 pondération.

12 Ce qui laisse donc le dernier point,
13 l'entretien préventif que j'ai sauté, la ligne 3,
14 où on passe de dix (10) à vingt pour cent (20 %) et
15 ça, encore une fois, je ne veux pas me répéter mais
16 c'est exactement... c'est fondamental ça dans
17 l'approche de l'UMQ, c'est-à-dire le réseau
18 vieillit, le milieu devient plus difficile et
19 l'entretien préventif, ça devient quelque chose de
20 vraiment cardinal, si je peux m'exprimer ainsi,
21 Maître Cardinal, aux opérations et au succès de
22 cette entreprise-là.

23 Alors donc, on va même plus loin que ça, la
24 proposition qui est faite dans le mémoire, vous le
25 voyez à la page... c'est-à-dire à la ligne 9, c'est

1 d'ajouter dans l'entretien préventif un cinquième
2 volet, les quatre... les quatre volets c'est... je
3 me pers, je ne les ai pas au bout des doigts, mais
4 il y a quatre volets habituels. Le cinquième serait
5 le contrôle de la végétation. On pourrait penser
6 que pour un réseau de gaz, la végétation c'est un
7 peu secondaire, sauf qu'il y a un pourcentage du
8 réseau de gaz qui ne passe pas sous l'emprise
9 publique, mais qui passe au contraire sous des
10 terrains privés ou des terrains publics. Alors, ce
11 qu'on appelle les servitudes. Il y a même toute une
12 méthodologie qui est appliquée par le Distributeur
13 par son équipe d'expertise immobilière.

14 (13 h 45)

15 Quand on regarde la procédure de contrôle
16 qui est mise en place, bien, on se dit que ce n'est
17 probablement plus adapté à l'importance que dans un
18 contexte de changements climatiques et
19 d'augmentation de la saison de pousse et de même
20 que dans un contexte où je dirais, de milieu urbain
21 de plus en plus dense, où les gens ont tendance à
22 aménager et, même s'ils n'ont pas le droit, en
23 théorie, selon la servitude, on le voit avec Hydro-
24 Québec, il y a beaucoup beaucoup de difficultés à
25 faire respecter ça par les cédants. Donc, on pense

1 que le contrôle de la végétation c'est un volet sur
2 lequel on devrait pouvoir noter le Distributeur,
3 parce qu'encore une fois, ça a été mentionné ce
4 matin, mais quand on parle de mesures d'urgence ou
5 d'interventions d'urgence, bien sûr, il y a
6 l'équipe du Distributeur qui s'active, mais toutes
7 les autres équipes sont municipales et donc, ça
8 amène des coûts aux municipalités. Donc, si on a
9 des difficultés à intervenir rapidement, ça peut
10 vouloir dire des délais, mais aussi des blessures,
11 des choses comme ça ou du bris d'équipement. Alors
12 donc le contrôle de la végétation, c'est des choses
13 de base qui devraient faire partie de ce qu'on
14 appelle la qualité de services fournis par le
15 Distributeur et donc ça c'était l'objet donc de
16 l'ajout de passer de vingt (20 %) à vingt-cinq pour
17 cent (25 %) pour la pondération pour l'entretien
18 préventif.

19 Le dernier, l'autre cinq pour cent (5 %)
20 qui était suggéré, c'était de mettre en place un
21 nouvel indicateur d'améliorations continues des
22 processus qui visaient à récompenser ou à amener le
23 Distributeur à le faire de lui-même en vue de sa
24 propre compensation pour avoir accès au trop-perçu.
25 De mettre, la mise en place, donc, d'un mécanisme

1 c'est-à-dire d'un indicateur où on verrait quelle
2 est l'appréciation ou le maintien d'un certain
3 nombre de mesures de l'amélioration continue de ces
4 différents processus d'affaires. Alors, ça c'est la
5 proposition qui est dans le mémoire et je vais
6 passer à la page suivante si vous voulez, Madame la
7 greffière. Merci.

8 Avant de dévoiler la nouvelle
9 recommandation, simplement rappeler qu'en ce qui
10 concerne les mécanismes ou enfin le pourcentage de
11 réalisation, de la même façon, puis cette façon
12 évidemment non coordonnée, parce que c'était dans
13 nos preuves respectives, mais on va un petit peu
14 dans le même sens que ce que le GRAME a proposé
15 c'est-à-dire dans le cas de la certification ISO,
16 lorsqu'il y a des demandes d'actions correctives,
17 évidemment, c'est indiqué dans le rapport d'audit
18 qui est fait annuellement.

19 Vous savez, ces rapports d'audit-là, le
20 premier rapport, c'est un rapport de
21 recertification si on veut, puis les deux années
22 suivantes, c'est des rapports de maintien, donc,
23 c'est beaucoup moins complexe à gérer, sauf qu'à
24 chaque année, puis je pense que ça fait l'objet de
25 l'engagement numéro 1. On a vu sur les dix (10)

1 années quel était le nombre de DAC, demande
2 d'actions correctives. Nous on l'avait fait dans le
3 mémoire ça, à partir de deux mille treize (2013).
4 On avait démontré que même en mettant en place ce
5 mécanisme je dirais de gradation pour obtenir sa
6 certification, on suggérait quatre-vingt-dix pour
7 cent (90 %). Si là, sa certification, il part de
8 cent pour cent (100 %), puis ensuite à chaque DAC,
9 chaque demande d'action corrective, on lui
10 déduisait un cinq pour cent (5 %). Et ce n'est pas
11 méchant, parce que ça ne serait jamais arrivé. Le
12 maximum de DAC qu'il y a eu dans les cinq ou six
13 dernières années, c'était deux. Alors, donc, ce
14 n'était pas quelque chose de très très vilain en
15 soi.

16 Et l'autre proposition qu'on faisait,
17 c'était à l'égard de tous les autres indicateurs,
18 c'était de s'assurer d'introduire ce qu'on appelle
19 un malus, bonus-malus, pas de bonus, mais le bonus
20 c'est d'atteindre la cible, mais le malus bien
21 c'est si on a trop de variations dans l'atteinte.
22 Ce matin, un intervenant démontrait que... Je pense
23 que c'est dans l'annexe 1 de la pièce E-3, il y a
24 une série d'indicateurs qui au fil des ans ont
25 variés. Le malus de cinq pour cent (5 %) ne serait

1 à peu près pas appliqué dans l'ensemble des choses,
2 sauf un cas qui me revient en tête, c'est celui
3 qu'on a donné en réponse à une DDR qui nous était
4 posée.

5 (13 H 50)

6 C'était le... c'était sur l'entretien
7 préventif, où on était passé, je pense, de cent
8 huit pour cent (108 %) à cent trois pour cent
9 (103 %) ou à cent deux pour cent (102 %). Mais vous
10 voyez qu'on était au-dessus de cent pour cent
11 (100 %).

12 Donc, en termes de... en termes de suivi
13 opérationnel et budgétaire, c'est pas bête de se
14 fixer comme objectif d'atteindre cent pour cent
15 (100 %), mais pas aller à cent huit pour cent
16 (108 %). À un moment donné c'est parce que c'est
17 une allocation de ressource qui est un peu
18 déficiente.

19 Alors donc, c'était l'idée de s'assurer
20 qu'il n'y ait pas de variation à la baisse de plus
21 de cinq pour cent (5 %). Ça pourrait être quatre
22 pour cent (4 %), ça pourrait être trois pour cent
23 (3 %), je ne le sais pas, mais c'est une... c'est
24 une approche que nous... que nous suggérons.

25 Et là, Madame la Greffière, si vous pouvez

1 avancer à la page suivante. Donc, ça c'est un des
2 bénéfiques d'une audience, c'est qu'on obtient
3 davantage d'informations, de clarifications au fil
4 des échanges. Il y a une chose que l'UMQ a cru bon
5 hier quand on s'est... quand on s'est rencontrés de
6 préciser, c'est qu'on... avec la proposition qui
7 vous est faites... qui vous a été faite dans le
8 mémoire, ça démontre qu'on adhère, pour
9 l'essentiel, à la proposition du Distributeur et
10 que nos recommandations 5 et 6 n'ont pour objectif
11 que d'aller plus loin, c'est-à-dire ça ne remet pas
12 en question l'approche, ça ne fait que vouloir
13 aller plus loin dans la même direction. Et donc, on
14 remplacerait, page suivante s'il vous plaît, on
15 remplacerait... donc la preuve amendée c'est de
16 remplacer... oui, merci. On amende la preuve de la
17 façon suivante : on retire les recommandations 5 et
18 6 et on propose d'accueillir la proposition faite
19 par le Distributeur.

20 Et à la page suivante, on a la suite
21 logique de ça, c'est que ça irait de pair avec
22 l'imposition d'un mécanisme ou enfin d'un groupe de
23 travail, appelons ça comme ça, un groupe de travail
24 pour approfondir les différentes propositions.
25 Parce qu'il y en a eues beaucoup dans le cadre de

1 la présente audience et de revenir devant la Régie
2 avec le résultat de ça dans un délai raisonnable,
3 est-ce que c'est une année? Je pense que c'est
4 possible de le faire en une année ou deux années,
5 mais l'idée étant qu'on ne s'empêchera pas
6 d'avancer entre-temps, mais que ce n'est pas
7 définitif. De toute façon, on n'est pas encore
8 retournés en MRI, donc on a le droit de se donner
9 un petit peu de... un petit peu de marge de
10 manoeuvre pour réviser ces choses-là. Ça fait des
11 années qu'on est en attente d'une révision. Or, ça
12 vaudrait la peine, pensons-nous, de le faire
13 correctement à l'intérieur d'un groupe de travail.

14 Et d'ailleurs, il y a une chose qui est
15 apparue c'est que c'est peut-être pas... c'est
16 peut-être pas cohérent d'ailleurs avec la phrase...
17 le milieu de la phrase, là, quand c'est marqué
18 « fait avec le... dans le cadre de la présente
19 cause tarifaire », parce que je remarquais qu'il
20 n'y avait pas de... d'intervenant représentant
21 les... le secteur résidentiel ou les MFR, là, il
22 n'y en a pas... qui sont habituellement là puis
23 qui, pour toutes sortes de raisons, ne se sont
24 pas... n'ont pas maintenu leur présence en Phase 2.
25 Ce serait peut-être intéressant d'inclure ces gens-

1 là. Alors donc, ils ont peut-être, eux aussi, des
2 éléments à apporter sur cet... sur ce... sur cet
3 élément-là.

4 Alors ça... à moins que j'en oublie, là, ça
5 fait le tour, ça fait le tour de la présentation.
6 Madame la Greffière, oui, c'est la dernière page.
7 Voilà, c'est ça. Alors je vous remercie, je suis
8 disponible pour répondre à vos questions.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci, Monsieur Prévost. Est-ce qu'il y a des
11 intervenants qui avaient prévu des questions? Alors
12 nous allons directement avec Énergir, aucune
13 question. Madame Cardinal? Maître Cardinal?

14 Me AMÉLIE CARDINAL :

15 Non, ça va aller. Merci.

16 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

17 LE PRÉSIDENT :

18 Q. **[103]** Une question par rapport au contrôle de la
19 végétation où est-ce que vous aimeriez accorder un
20 certain pourcentage ou ajouter ce critère.

21 R. Hum, hum.

22 Q. **[104]** Est-ce que c'est une préoccupation qui a été
23 notée de la part d'Énergir ou de la part des...
24 est-ce que ça... ça a été quelque chose qui est
25 arrivé dans l'histoire des municipalités, qu'il y

1 ait un problème de végétation actuellement avec les
2 conduites de gaz d'Énergir?
3 (13 h 55)
4 R. Oui. En fait, c'est... avant de préparer une preuve
5 pour l'UMQ je réunis toujours des gens du secteur
6 municipal, donc c'est un espèce de comité informel.
7 C'est un volet qui est ressorti dans le cadre d'une
8 autre discussion, puis que j'ai ramené dans ce cas-
9 ci, je l'ai soumis à l'UMQ, ils ont trouvé que
10 c'était... l'idée était valide. Par ailleurs, c'est
11 un... c'est un sujet qui faisait l'objet de
12 discussions au moment de l'interruption du... enfin
13 dans la cause 3693. C'est écrit dans la preuve, là.
14 Ça avait été amené, ça, à l'époque du groupe, je
15 n'étais pas là à l'époque, le groupe de travail...
16 pas le groupe de travail, le mécanisme... processus
17 de... C'est ça. Oui. Voilà! Le PEN. Voilà! Le PEN
18 et non pas le pénitencier. Le PEN. Et donc, ça
19 faisait partie. Donc, ce n'est pas... Ça paraît
20 incongru, là. Je suis le premier à le reconnaître.
21 Puis quand j'ai soumis ça à l'UMQ d'abord, ils ont
22 dit, tu es sûr que tu n'en as pas fumé du bon. J'ai
23 dit, non, non, c'est des gens... en fait c'est des
24 intervenants en sécurité civile qui discutaient de
25 ça.

1 Donc, c'est quelque chose qui est tout à
2 fait important. En général, on ne se préoccupe pas
3 de ces choses-là. Mais, oui, c'est important. Il y
4 a un certain pourcentage que je n'ai pas identifié
5 du réseau d'Énergir qui passe sous des servitudes
6 et dans lesquelles il y a forcément... quand on
7 prend à témoin Hydro-Québec, il y a forcément des
8 cédants qui ne font pas l'entretien tel que requis
9 ou qui installent des choses soit de l'entreposage,
10 soit de la pose de végétation qui ne devrait pas
11 être là. Et, ça, ça fait partie des responsabilités
12 où les municipalités se disent, bien, là, ça ne
13 relève pas de nous, là, c'est votre cour à vous.
14 C'est ce qu'on souhaite obtenir de la part du
15 Distributeur.

16 Q. **[105]** Et du même coup, par rapport au dix pour cent
17 (10 %) que vous retireriez à l'égard de la lecture
18 des compteurs...

19 R. Oui.

20 Q. **[106]** ... est-ce que vous avez constaté ou Énergir
21 parlait quelque part dans la preuve du fait que ce
22 n'est plus un enjeu auprès des abonnés, que ce soit
23 des municipalités ou autres? Est-ce que cet enjeu-
24 là n'existe plus?

25 R. Ce n'est pas dans la preuve. Ça, c'est nous qui le

1 suggérons.

2 Q. **[107]** Dans le sens que la lecture est correcte puis
3 ça ne cause pas de préjudice aux clients lorsque la
4 lecture n'est pas faite? Je pose la question. C'est
5 peut-être différent d'Hydro, là.

6 R. Oui. Mais dans le monde municipal, on a plusieurs
7 municipalités qui font de la lecture de compteurs
8 d'eau. Donc, on a une certaine expérience de ces
9 choses-là. Et ce qu'on constate, moi ayant déjà été
10 directeur général d'une ville, je sais que ça
11 « popait » s'il y avait un mauvais contact avec la
12 personne que la municipalité payait pour aller
13 faire la lecture de compteurs, ça remontait tout de
14 suite. Je veux dire, ça devenait tout de suite un
15 sujet de non... un sujet de mauvaise qualité de
16 service. Alors donc, il y a moyen de le capter
17 autrement que par le nombre de gestes posés ou de
18 lecteur... pardon, de compteurs lus. C'est beaucoup
19 plus dans la relation ou l'interface entre le
20 client et le Distributeur.

21 Q. **[108]** Vous l'aviez dit puis c'était également dans
22 votre mémoire.

23 R. Oui.

24 Q. **[109]** Alors, je n'ai pas d'autres questions. Ça va.
25 Donc, à moins d'un complément? Non, ça va. Merci

1 bien, Maître Fortin. Et vous êtes maintenant
2 libéré, Monsieur Prévost.

3 R. Merci.

4 Q. **[110]** Merci. Nous pouvons procéder maintenant avec
5 notre dernier intervenant, le ROEÉ avec maître
6 Gertler et son équipe.

7

8

9 PREUVE DU ROEÉ

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 Bon. On est rendu à l'étape de la preuve du ROEÉ.
12 Notre présentation... Bonjour, messieurs, dame les
13 régisseurs. Franklin Gertler pour le ROEÉ. Notre
14 présentation PowerPoint pour le témoignage cet
15 après-midi a été déposée. C'est sous la cote
16 C-ROEÉ-0031. Et en vertu de notre planification, on
17 avait prévu trente (30) minutes. Ça se peut que ça
18 dépasse un peu mais pas beaucoup. Maintenant, notre
19 panel est installé. Il s'agit de deux analystes
20 externes du ROEÉ que vous connaissez. Alors, Madame
21 la Greffière, vous pouvez procéder s'il vous plaît
22 à l'assermentation.

23 (14 h 00)

24 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-neuvième
25 (29e) jour du mois d'août, ONT COMPARU :

1 BERTRAND SCHEPPER, analyste, ayant une place
2 d'affaires au 1085, rue Saint-Jean, Longueuil
3 (Québec);

4
5 JEAN-PIERRE FINET, consultant, ayant une place
6 d'affaires au 1250, boulevard Saint-Joseph Est,
7 app. 2, Montréal (Québec);

8
9 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
10 solennelle, déposent et disent :

11
12 INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Q. **[111]** Nous allons procéder maintenant avec...
14 rapidement avec l'adoption de la preuve. Alors,
15 puis je veux faire le... je vais nommer les pièces
16 qu'une fois, Messieurs. Alors, portez s'il vous
17 plaît attention. Alors, je vous réfère à la pièce
18 qui est la preuve écrite du ROEÉ qui est le C-ROEÉ-
19 0024. Je vous réfère également aux réponses du
20 ROEÉ, à la DDR numéro 1 qui est le C-ROEÉ-0026. Et
21 ensuite, à la présentation qui sera bientôt à
22 l'écran, la présentation a été déposée, comme je
23 l'ai mentionné, sous la cote C-ROEÉ-0031.

24 Donc, Monsieur Schepper d'abord, est-ce que
25 vous avez préparé ou participé à la préparation de

1 ces pièces-là?

2 M. BERTRAND SCHEPPER :

3 R. Oui.

4 Q. **[112]** Est-ce que vous les adoptez pour valoir la
5 portion écrite de votre témoignage dans la présente
6 cause?

7 R. Oui.

8 Q. **[113]** Y a-t-il des modifications ou des précisions
9 à apporter en ce moment?

10 R. Non.

11 Q. **[114]** Alors, Monsieur Finet, les mêmes questions.
12 Alors, vous avez participé ou supervisé la
13 préparation de ces deux documents?

14 M. JEAN-PIERRE FINET :

15 R. Oui.

16 Q. **[115]** Vous les adoptez pour valoir la portion
17 écrite de votre témoignage dans la présente cause?

18 R. Oui.

19 Q. **[116]** Correction ou ajout?

20 R. Non.

21 Q. **[117]** Très bien. Alors, je vous invite à débiter
22 votre présentation. Puis je pense qu'il va y avoir
23 un certain échange des rôles entre les deux. Alors,
24 allez-y.

25

1 M. BERTRAND SCHEPPER :

2 R. Bonjour, Messieurs les Régisseurs, Madame la
3 Régisseur. Bien, comme on disait, on va partager un
4 petit peu entre les différentes planches de la
5 présentation. Moi et monsieur Finet, nous allons
6 chacun commenter alternativement disons.

7 Tout d'abord, bien merci de nous... Est-ce
8 qu'il y a un enjeu d'affiché?

9 LE PRÉSIDENT :

10 Alors, voulez-vous qu'on suspende?

11 R. Ou je peux... bien, dépendamment, c'est plus pour
12 vous.

13 Q. **[118]** Commencez. Oui, commencez.

14 R. C'est plus pour vous.

15 Q. **[119]** Oui, commencez.

16 R. Donc, d'abord...

17 Q. **[120]** On l'a ici de toute manière.

18 R. Dans tous les cas, j'imagine que nous sommes, pour
19 reprendre la formule de ce matin, votre dernier
20 rempart avant l'écriture de vos plaidoiries. Donc,
21 on va essayer quand même de faire ça tout de même
22 assez bref.

23 Tout d'abord, bon, le ROÉÉ, vous le savez,
24 est un regroupement de différents groupes
25 environnementaux qui ont des... disons des intérêts

1 et des objectifs importants et ils s'inquiètent de
2 certaines questions, notamment celle de
3 l'augmentation, par exemple, du gaz de schiste sur
4 le territoire ou, par exemple, de l'utilisation
5 d'informations qui pourraient de laisser entendre
6 que, par exemple, le gaz de schiste serait plus
7 responsable ou plus vert. On s'inquiète d'une forme
8 d'écho blanchiment d'utilisation pour permettre
9 finalement l'augmentation du gaz sur le territoire.

10 De plus, à travers les années, comme vous
11 le savez, le ROÉÉ a souvent travaillé de concert ou
12 a eu des... une certaine sensibilité pour les
13 enjeux sociaux, notamment lorsqu'on peut disons
14 associer enjeux sociaux et enjeux pour les ménages
15 à faible revenu. On a généralement essayé de
16 défendre ces positions-là.

17 (14 H 05)

18 Et puis finalement, à travers les années,
19 on a souvent eu à commenter des programmes
20 d'efficacité énergétique, d'Énergir et d'Hydro-
21 Québec, donc en fait... et ATEQ aussi. Donc, en
22 fait, ça va représenter un peu ce qu'on a déjà
23 présenté dans notre preuve, c'est-à-dire que nous
24 allons discuter d'enjeux sur les modifications
25 d'indices de qualité de service dus sur les

1 modifications du compte d'aide en soutien social,
2 le CASS, les modifications au PGEÉ qui ont été
3 présentées dans la preuve soient remises au point
4 des systèmes mécaniques et rénovations efficaces,
5 et approvisionnement responsable. En fait,
6 l'approvisionnement responsable qui n'était pas
7 dans notre preuve, mais qui sont des commentaires
8 qu'on ajoute suite à l'écoute des audiences.

9 O.K., vous pouvez aller à la page 3, si
10 vous le voulez. O.K., donc, pour commencer sur les
11 modifications des indices de qualité de service, il
12 y a trois points qu'on veut toucher, en fait. Deux
13 qui touchent des recommandations puis une qui est
14 une observation, la première étant sur la
15 pondération, la deuxième sur l'indice émission des
16 gaz à effet de serre, et troisièmement sur l'indice
17 ISO 14001 2015, auquel nous voulons ajouter, faire
18 des ajouts, en fait.

19 Et puis, sans répéter ce qui s'est dit déjà
20 ce matin sur la pondération, plus particulièrement
21 de la pondération des programmes en émissions des
22 gaz à effet de serre, nous voulons commenter la
23 proposition d'Énergir.

24 Donc, tout d'abord, la proposition
25 d'Énergir d'enlever le Programme gaz à effet de

1 serre, l'indice gaz à effet de serre, nous a fait
2 sursauter un petit peu. En partie parce que, bien
3 que nous l'avions critiquée, moi et monsieur...
4 Voyons, pardonnez-moi... Théorêt, pardon, du GRAME,
5 il y a, je pense, trois ans maintenant, on a quand
6 même été surpris de voir que nous faisons partie
7 de la justification pour l'enlever. Et je vais vous
8 expliquer un petit peu pourquoi et comment, en
9 fait, on pense comment on pourrait améliorer la
10 situation.

11 Et ce que nous répond Énergir lorsqu'on lui
12 pose la question : Pourquoi vous l'enlevez? On nous
13 dit : « Bien, en fait, c'est parce que les GES sont
14 déjà couverts par la norme ISO 14001 2015. La mise
15 à niveau, disons, de l'ISO 14001 qui était présente
16 par le passé.

17 Pour nous, ce programme-là, bien qu'il soit
18 une belle norme, une norme intéressante, peut être
19 bonifié et ne couvre pas, en fait, suffisamment les
20 efforts environnementaux qui étaient couverts
21 notamment par l'indice gaz à effet de serre.

22 Et aussi, on comprend que Gaz Métro a la
23 difficulté à diminuer ses émissions de GES et
24 qu'ils ont déjà, par exemple, moderniser la
25 chaufferie du siège social, avoir des programmes

1 d'écho-conduites. Ils ont remplacé les chaudières,
2 à Jonquière, à ce niveau-là. D'ailleurs, on va
3 juste faire une parenthèse, dans un instant.

4 Mais pour nous, le problème qu'il y avait
5 foncièrement, avec l'indicateur de gaz à effet de
6 serre, était qu'avant tout, Énergir avait la
7 possibilité de s'acheter des crédits compensatoires
8 pour compenser ses émissions. Et en fait, non
9 seulement elle pouvait le faire, mais c'était à peu
10 près la meilleure solution dans tous les cas pour
11 elle, à ce moment-là.

12 C'est-à-dire que d'une part, elle pouvait
13 atteindre assez facilement son objectif à des coûts
14 bien moindres. Monsieur Théorêt parlait que c'était
15 infiniment plus petit. J'ai été réviser ce qu'on
16 avait fait et on avait, nous, évalué, disons
17 sommairement là, donc sans entrer dans aucune
18 question qui était reliée à un huis clos là, que
19 c'était à peu près dix (10 %) à treize pour cent
20 (13 %), si je ne me trompe pas, des coûts qui
21 avaient été faits, d'une part.

22 Et d'autre part, par contre, si Énergir
23 n'atteignait pas ses objectifs, elle était
24 pénalisée financièrement. Donc, elle était prise, à
25 la limite, à devoir acheter des crédits

1 compensatoires, à moins de faire des politiques qui
2 lui coûtaient plus cher.

3 Maintenant, on va y revenir, mais je veux
4 juste faire une parenthèse sur un commentaire qui a
5 été fait lors du panel... Je ne me souviens plus
6 comment il a été rebaptisé, mais appelons-
7 là : DDR9, CASEP, CASS, PGEÉ, où un témoin nous
8 disait que le remplacement des chaudières, à
9 Jonquière, avait coûté mille dollars (1 000 \$) la
10 tonne. Je vais laisser monsieur Finet commenter.

11 Me JEAN-PIERRE FINET :

12 R. Oui, bien on a été surpris un peu d'entendre ça là,
13 mille dollars (1 000 \$) la tonne. Donc, c'est pour
14 ça que notre procureur a cru bon de demander aux
15 témoins : « Est-ce que ce mille dollars (1 000 \$)-
16 là de la tonne représente les coûts totaux du
17 projet ou les surcoûts? Et le témoin d'Énergir a
18 répondu que ça représentait les coûts totaux.

19 Ça fait au moins trois ans, je pense, qu'on
20 discute avec Énergir de prendre en compte les
21 surcoûts plutôt que les coûts totaux dans le cadre
22 des programmes du PGEÉ pour faire une évaluation
23 adéquate là des contributions et autres.

24 Et là, on se rend compte que pour leur
25 propre système, bien là, écoute, ils prennent les

1 coûts totaux. Quand on vient à remplacer à une
2 chaudière, bien ce n'est pas le coût total qu'on
3 prend, c'est le surcoût par rapport à l'option de
4 base.

5 (14 h 10)

6 Donc, si on évalue les projets, tous les
7 projets de cette manière-là, bien, c'est certain
8 que ça va être des coûts faramineux puis qu'on
9 va... on va avoir tendance à y aller vers des
10 crédits compensatoires et c'est trop facile de
11 pelleter par en avant aussi, t'sais, de... de faire
12 faire les réductions par... par les autres.

13 Donc, on se rend compte justement avec ces
14 trois exemples-là que les gens d'Énergir ont donnés
15 que c'est une approche plutôt dite par projet
16 que... que globale et donc, on y va un projet par
17 ci, par là, donc, j'imagine, quand l'opportunité se
18 présente.

19 M. BERTRAND SCHEPPER :

20 R. En fait, oui, on peut passer à l'autre. En fait,
21 oui, on peut passer à... Ceci dit, on comprend
22 quand même, et je pense que ça a été clair dans
23 notre mémoire aussi, que nous sommes d'accord avec
24 le principe que les politiques les plus faciles à
25 atteindre chez Énergir ont probablement été

1 atteintes à moins que... bien là, évidemment, on
2 est pas dans le secret des Dieux mais...

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Q. **[121]** Monsieur Schepper, est-ce que je peux vous
5 demander, si vous retournez dans l'autre...
6 l'autre... à l'autre page, page 3...

7 R. Hum-hum.

8 Q. **[122]** ... je veux juste... je ne sais pas si c'est
9 clair, est-ce que c'est la position qu'endosse le
10 ROÉÉ ou c'est une présentation de...

11 R. C'est... En fait, c'est une présentation en fait
12 d'Énergir comme c'est marqué au sous-titre mais
13 j'admets que je vais ajouter des commentaires au
14 passage.

15 Mais donc, essentiellement, nous... nous
16 disons ici que la proposition d'Énergir est
17 finalement de remplacer ou d'intégrer le
18 programme... l'indice d'émissions de gaz à effet de
19 serre à travers l'indice ISO 14001 deux mille
20 quinze (2015) et les raisons pourquoi nous sommes
21 en désaccord avec cette affirmation-là qu'eux, ISO
22 14001 deux mille quinze (2015), captent en fait les
23 questions environnementales, disons ça comme ça.

24 De plus, lorsqu'on réfléchit à regarder si
25 on a évalué la pertinence de maintenir l'indice

1 réduction de gaz à effet de serre, les émissions,
2 en fait, on a cette impression-là à regarder suite
3 au contre-interrogatoire que, comme je vous l'ai
4 dit, c'était le mémoire de monsieur Théorêt et moi
5 qui est... qui est la principale raison pour
6 laquelle on a pas poursuivi et qu'il n'y a pas eu,
7 disons, de vérifications et de démonstrations ni
8 dans l'annexe 1 des pièces qui sont...

9 Q. **[123]** Bien, je vous ai... je vous ai enlevé de
10 votre chemin, on est rendu maintenant à la planche
11 4, c'est ça?

12 R. Oui, c'est ça.

13 Q. **[124]** C'est ça.

14 R. Et... et donc, en fait, l'impression qu'on a, nous,
15 à regarder la preuve d'Énergir ici c'est qu'on a
16 juste pas évalué la pertinence de maintenir cet
17 indice-là et... et il n'y a pas de démonstration,
18 non plus de pourquoi c'est un bon ou mauvais
19 indice. Et, bon, comme je l'ai dit, nous avons
20 avant tout critiqué la dynamique autour des achats
21 des crédits compensatoires mais comme monsieur
22 Théorêt l'a bien dit ce matin, c'est un indice qui
23 était brisé. A notre avis, ça ne veut pas dire
24 qu'il ne peut pas être réparé, ça ne veut pas dire
25 qu'il ne peut pas... qu'on ne peut pas le

1 réadapter, mais pour nous, l'enjeu de remplacer cet
2 indice-là par uniquement ISO 14001 2015 mène à un
3 problème.

4 C'est-à-dire que, un, d'une part, en plus
5 d'enlever dix pour cent (10 %) à des indices
6 environnementaux, alors qu'on est en... en question
7 de transition énergétique et environnementale, nous
8 apparaît absurde, d'autre part, lorsqu'on regarde
9 les cibles qui sont déterminées dans le... par
10 Énergir pour atteindre la norme ISO 14001 2015, on
11 voit que finalement c'est leur politique de
12 développement durable deux mille vingt (2020) qui
13 est la principale... je dirais qui est le principal
14 jalon en fait pour mesurer cet... pour mesurer
15 les... les baisses des émissions.

16 Or, pour nous, il y a un peu un problème
17 avec ça. C'est-à-dire que, un, c'est Énergir qui a
18 mis en place et qui a calculé elle-même ce qu'elle
19 était capable de faire. On voit qu'elle réussit
20 déjà amplement à atteindre cet objectif-là, si je
21 ne me trompe pas, on était déjà bien au-dessus des
22 cibles qu'elle s'était données à ce moment-ci. Puis
23 aussi, bien, en fait, l'impression qu'on a c'est
24 que ISO 14001 n'a jamais passé proche ne pas être
25 réussi par le passé non plus, on a pas cette

1 impression d'amélioration continue.

2 D'autre part, on pense que... Donc, on est
3 en désaccord avec cette affirmation-là et on pense
4 qu'il faut réintégrer une forme de question
5 environnementale. Pour nous, il y a deux
6 possibilités de le faire mais je vais quand même
7 laisser monsieur Finet continuer sur... sur cette
8 modification-là.

9 M. JEAN-PIERRE FINET :

10 R. Alors...

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 Q. **[125]** Vous êtes à la planche 5 maintenant,
13 Monsieur?

14 R. Oui.

15 Q. **[126]** C'est ça. Merci.

16 (14 h 15)

17 R. Comme l'avait noté monsieur le Régisseur Émond, la
18 proposition d'Énergir tant qu'à nous représente un
19 recul majeur en termes de pondération de l'aspect
20 du critère des GES par rapport à ce qu'on avait
21 originalement. Monsieur Émond parlait justement de
22 passer de dix pour cent (10 %) à un dix-septième
23 (1/17) de dix pour cent (10 %). Bien, c'est
24 justement, on trouve que ce critère-là de réduction
25 des émissions de gaz à effet de serre, finalement,

1 est relégué à une importance peu significative.

2 Alors, on constate aussi qu'il y a un
3 manque de vue d'ensemble justement comme je disais
4 tout à l'heure, quant à la réalisation de projets à
5 l'interne. Ça nous semble être un peu fait de façon
6 ad hoc je ne dirais pas improvisée, mais je dirais
7 sans planification globale.

8 Et tant qu'à nous, ça ne permet pas une
9 évaluation donc, des efforts annuels adéquats. Et à
10 notre avis, l'implantation d'un système de gestion
11 d'énergie offrirait une vue d'ensemble par rapport
12 à une gestion par projet qui prévaut présentement.
13 On note aussi un manque d'exemplarité nécessaire à
14 la réduction des GES chez Énergir dans le contexte
15 de la crise du climat. Tant qu'à nous, Énergir
16 devrait faire preuve plus de leadership et
17 démontrer justement une exemplarité à ce niveau-là.

18 Donc, la prochaine planche. Donc, nous on
19 propose de deux choses l'une, soit de réintégrer à
20 un indice de réduction des émissions de gaz à effet
21 de serre pour une pondération de dix pour cent
22 (10 %), mais plus facile à atteindre si c'est trop
23 difficile. L'histoire c'est qu'on ne connaît pas le
24 potentiel technico-économique de ce qu'on peut
25 faire à l'interne chez Énergir, mais sans crédit

1 compensatoire.

2 Ça serait la première option qu'on
3 suggérerait. Sinon, bien, on suggérerait aussi
4 qu'Énergir aille chercher la certification ISO
5 50001 pour trois raisons. Premièrement, oui, ça
6 favorise une action structurée plutôt qu'une
7 approche par projet. Donc, une vue globale
8 d'intervention, puis il y a une priorisation des
9 actions. Ça comporte aussi un mesurage des
10 réductions d'émissions de gaz à effet de serre.

11 Comme on avant dit aussi dans la cause
12 4043, avec le plan directeur de TEQ aussi, la
13 certification ISO 50001 permettrait des économies
14 d'énergie de l'ordre de vingt-cinq pour cent (25 %)
15 plus que ceux qui font simplement implanter un
16 système de gestion d'énergie. Et ça démontrerait
17 aussi l'exemplarité d'Énergir auprès de sa
18 clientèle. Énergir aussi, lors de la cause du plan
19 directeur de Transition énergétique Québec, s'était
20 engagée, avait accepté de faire la promotion de
21 cette certification-là auprès de sa clientèle
22 participant au programme de systèmes de gestion
23 d'énergie, sans toutefois la rendre obligatoire.

24 Juste une petite parenthèse là-dessus.
25 14001, c'est une norme finalement environnementale

1 globale qui couvre un paquet d'aspects de
2 l'environnement, recyclage etc. Des choses qui
3 n'ont pas nécessairement rapport à l'énergie, mais
4 qui ont quand même rapport à l'environnement.
5 L'énergie en est une composante comme disait
6 Énergir, mais une des dix-sept (17) composantes
7 justement de ce que vise la norme ISO 14001. Tandis
8 que ISO 50001, bien, c'est vraiment la
9 certification d'un système de gestion de l'énergie
10 qui est adéquat.

11 Faut comprendre que les émissions de gaz
12 effet de serre d'Énergir ne proviennent pas
13 simplement de leurs propres opérations, de leurs
14 bâtiments et tout ça. Proviennent aussi donc
15 justement des fuites sur le réseau et donc, ce
16 n'est pas vrai qu'ISO 50001 couvrirait l'ensemble
17 des émissions de gaz à effet de serre.

18 Nous, on propose de rajouter ISO5 0001 sur
19 14001, en plus de ce que fait Énergir avec 14001.
20 On ne parle pas de remplacer 14001, mais ISO 50001
21 va plus loin dans cet aspect énergétique-là. Et
22 c'est de faire d'une pierre deux coups aussi. Moi,
23 mon père me disait souvent : « Fais pas ce que je
24 fais, fais ce que je dis. », mais un peu justement
25 je pense qu'Énergir a une opportunité de démontrer

1 une exemplarité en termes d'adoption d'un système
2 de gestion d'énergie qui lui permettrait en même
3 temps d'améliorer sa gestion énergétique et de
4 réduire des émissions de gaz à effet de serre.
5 (14 h 20)

6 M. BERTRAND SCHEPPER :

7 Ces propositions-là, en fait, dans les deux cas,
8 permettraient d'une manière ou d'une autre, en
9 fait, ou bien on rétablirait la pondération
10 existante par le passé en gardant l'indice des
11 émissions de gaz à effet de serre avec une cible
12 plus faible, notre mémoire suggère entre deux cents
13 (200 t)... entre deux cents tonnes (200 t)
14 équivalent ou deux cent cinquante (250), sans
15 crédit compensatoire. Ou si on prenait la deuxième
16 proposition qu'on a, c'est-à-dire que ce dix pour
17 cent (10 %)-là demanderait... serait... en fait, on
18 modifierait l'indicateur ISO 14001 pour une
19 certification avec l'ISO 14001 et ISO 50001.

20 Je passerais donc à... à l'acétate suivante
21 sur le CASS. En fait, deux... une petite...
22 quelques constatations face au projet du CASS. En
23 fait, le ROÉÉ est intéressé parce que depuis des
24 années en fait on se questionne sur comment... on a
25 toujours de la misère avec - que ce soit... peu

1 importe le distributeur, là - à rejoindre les...
2 les ménages à faible revenu avec les programmes
3 d'efficacité énergétique.

4 Évidemment, lorsqu'un programme comme le
5 CASS arrive, on peut être intéressé à essayer de
6 jumeler les informations de sorte à ce que ce soit
7 plus facile de rejoindre cette clientèle-là. On l'a
8 entendu lors du panel 9, etc., panel DDR-9, etc.,
9 que lorsque c'était un programme en projet-pilote,
10 on pouvait difficilement faire ça.

11 Maintenant, si la proposition est acceptée
12 ici on pourrait tenter de faciliter le lien entre
13 les MFR et les gens qui participent au CASS. En
14 fait, pardon. Les gens qui participent au CASS et
15 les programmes d'efficacité énergétique pour MFR.
16 Évidemment, on était heureux d'entendre ce que...
17 ce qu'on a entendu lors du panel, que ce serait, si
18 le programme était accepté, un objectif à court
19 terme, court ou moyen terme et que l'an prochain il
20 serait réaliste qu'on ait un projet plus élaboré à
21 ce niveau-là. Donc, je pense qu'il faut envoyer des
22 fleurs ici à Énergir. On sait qu'on ne le fait pas
23 toujours et c'est pas... c'est pas par méchanceté.

24 Ensuite, on remarque aussi qu'Énergir
25 utilise pour établir en fait, là, qui peut

1 participer au programme, la mesure de Statistique
2 Canada, MFR 50, de faible revenu. Donc,
3 essentiellement c'est pas compliqué la manière dont
4 on calcule ça. On prend les revenus des ménages
5 moyens, on regarde... et le MFR 50 c'est le revenu
6 médian... en fait, on prend le revenu médian puis
7 cinquante pour cent (50 %) du revenu médian. Les
8 gens qui sont sous cette barre-là sont considérés
9 comme des personnes à faible revenu ou des ménages
10 à faible revenu.

11 Nous indiquons dans le mémoire qu'il existe
12 une autre mesure en fait, qui serait le MFR 60 en
13 fait, qui fait le même principe sauf que plutôt que
14 de prendre cinquante pour cent (50 %) du revenu
15 médian on prend soixante pour cent (60 %) du revenu
16 médian pour calculer les ménages à faible revenu.
17 Cette mesure-là est... en fait, semble capter un
18 petit peu plus de personnes évidemment, mais aussi
19 certaines réalités de personnes, comme par exemple
20 les travailleurs autonomes qui n'ont pas des
21 revenus qui sont de même manière, disposés de la
22 même manière. Et en fait pour nous on... on
23 soutient qu'il pourrait être intéressant d'étudier
24 plus de l'avant cette proposition-là.

25 Ceci dit... et ce sera... c'était une des

1 recommandations, c'était d'étudier la possibilité
2 d'utiliser ce... le MFR 60 plutôt que le MFR 50.
3 Ceci dit, pour la présente cause, on ne veut pas
4 imposer ce type de chose-là à Énergir maintenant,
5 mais on les invite à regarder un peu plus vers ça.

6 C'est d'ailleurs le MFR 60 de plus en plus
7 commun et de plus en plus poussé par les différents
8 groupes je dirais... bien de personnes dans le
9 besoin au Québec.

10 Ceci dit, ce qu'on a remarqué par contre
11 aussi c'est que par rapport au projet-pilote on a
12 diminué le seuil d'admissibilité de... en fait de
13 par le passé c'était le MFR 50 plus quinze pour
14 cent (15 %), une possibilité d'avoir quinze pour
15 cent (15 %) de personnes qui ont un revenu... en
16 fait, pardonnez-moi, je vais trop vite.

17 Essentiellement, on a vu qu'on utilisait la
18 mesure de faible revenu, donc le MFR 50, auquel on
19 permettait une augmentation... un revenu de quinze
20 pour cent (15 %) plus élevé. Les gens pouvaient
21 éventuellement participer à ce moment-là. Encore
22 une fois c'est dans une optique, à ma
23 compréhension, de capter les travailleurs
24 autonomes, les gens qui pourraient être atteints,
25 par exemple, d'une maladie, qui ont des revenus

1 plus élevés maintenant, mais qu'on sent que les...
2 qui ont des dépenses plus importantes d'un coup et
3 puis qui pourraient avoir besoin de tout de suite
4 prendre une entente.

5 Et pour nous, en fait en écoutant le panel
6 DDR-9, on a entendu le témoin nous dire : bien en
7 fait, on est très... on est conscient qu'on fait
8 cette demande-là, mais l'an prochain on ne veut pas
9 arriver non plus en diminuant notre demande, mais
10 on veut plutôt arriver en augmentant les... en
11 augmentant les seuils d'admissibilité.

12 Bien en tout respect, moi, ce que je dis
13 ici c'est que c'est précisément ce que fait Énergir
14 aujourd'hui en fait. Elle prend un projet qui avait
15 un taux d'admissibilité plus haut, qu'elle diminue
16 aujourd'hui. Et pour nous, c'est... ça nous
17 apparaît une perte à la fois pour évidemment les
18 personnes qui pourraient participer au CASS d'une
19 part; d'autre part, une perte pour les questions
20 environnementales puisque nous espérons que le plus
21 rapidement possible on puisse rejoindre les MFR
22 avec les programmes du CASS, bien qu'on est
23 conscients et réalistes que ce ne sera pas des
24 masses de personnes, mais quand même.

25 (14 h 25)

1 Puis aussi, en fait, on passe pour
2 l'ensemble de la clientèle parce que, de notre
3 compréhension, plus de personnes qui ne participent
4 pas au CASS, mais qui ne sont pas en mesure de
5 payer leur compte, plus il y a de chance qu'elles
6 quittent le réseau de Gaz Métro... d'Énergir.
7 Pardon. Je ne suis pas encore habitué. D'Énergir.
8 Puis que, en fait, ce soit la clientèle qui doive
9 ou bien payer les frais qui vont être à essayer de
10 retrouver cette personne-là ou sinon payer les
11 frais, payer les frais si cette personne-là...
12 assumer les pertes en fait.

13 Donc, à notre avis, il y a un avantage à
14 tenter de garder les mêmes normes qu'il y avait
15 dans le projet pilote. Là, je suis passé à
16 l'acétate 8. Aussi, pour terminer sur cette
17 question-là, je vois que lors du panel DDR 9 et
18 compagnie, on nous disait... bien, en fait, on
19 s'est inspiré d'Hydro-Québec pour la mesure qu'on a
20 établie ici du CASS. En fait, et quand on regarde,
21 et vous pouvez le voir dans notre mémoire, la
22 référence, on voit qu'Hydro-Québec prend aussi la
23 même mesure, mais se donne la possibilité, c'est
24 optionnel, d'aller jusqu'à un vingt pour cent
25 (20 %) plus élevé dans les ménages à faible revenu

1 que la mesure MFR sur cinquante (50).

2 Donc, à notre avis, il y a un... il peut y
3 avoir de la marge pour faire ça. Et nous invitons
4 Énergir... En fait nous recommandons à Énergir de,
5 à tout le moins, garder les mêmes paramètres que
6 lors du projet pilote et d'étudier la possibilité
7 de prendre la mesure MFR-60 si on veut que ce soit
8 plus simple et pas avoir à faire des calculs par la
9 suite. Donc, c'était les recommandations soutien au
10 CASS. Je passe donc la parole à mon collègue.

11 M. JEAN-PIERRE FINET :

12 R. Maintenant, il reste pas beaucoup de points. On va
13 commencer par la remise au point des systèmes
14 mécaniques qui fait partie des modifications
15 apportées au PGEÉ par Énergir. Donc, Énergir dit
16 que, apporter certaines modifications à son
17 programme dans un effort d'harmonisation avec le
18 programme similaire de Transition énergétique
19 Québec et pour intégrer les recommandations du
20 rapport d'évaluation.

21 Selon nous, un peu comme on l'a dit aussi
22 dans le cadre du Plan directeur de TEQ, il serait
23 idéal de fusionner ces initiatives-là parce
24 qu'elles s'adressent à toutes les mêmes clientèles
25 qui utilisent les mêmes sources d'énergie de toute

1 façon. D'ailleurs, même Énergir dans ce programme-
2 là s'accrédite des économies de kilowattheures
3 aussi. Et donc, tant qu'à nous, c'est un
4 dédoublement. Il y aurait lieu d'avoir un guichet
5 unique.

6 Mais nonobstant ça, le problème qu'on a en
7 particulier avec ce programme-là, c'est sur le taux
8 de bénévolat. Et, là, juste avant d'y aller, on va
9 un peu faire une parenthèse sur c'est quoi le
10 bénévolat. Le bénévolat, c'est que c'est un non-
11 participant qui va installer une mesure à cause de
12 l'influence d'un distributeur. Puis le meilleur
13 exemple que je vais vous donner là-dessus, c'est le
14 programme des diodes électroluminescentes, le DEL
15 d'Hydro-Québec. Ce programme-là a eu un taux de
16 bénévolat similaire à celui que voudrait appliquer
17 Énergir dans ce cas-ci.

18 Hydro-Québec, entre le premier (1er)
19 octobre deux mille douze (2012) et le trente (30)
20 novembre deux mille douze (2012), offrait un rabais
21 de dix dollars (10 \$) à tout le monde, à ses
22 clients, à l'achat de cinquante dollars (50 \$) de
23 diodes électroluminescentes, qui était, bon, dans
24 le cadre... approuvé dans le cadre de son
25 programme.

1 Donc, si vous vous leviez un samedi matin
2 le six (6) octobre et que vous disiez, bon, bien,
3 là, j'ai ma liste, je m'en vais chez Rona ou Home
4 Dépôt ou autre, et, bon, j'ai besoin d'un râteau,
5 du calfeutrante, des filtres à fournaise, et
6 caetera, j'ai ma liste, puis je m'en vais chez
7 Rona, et, là, je passe à côté de ce rayon-là où il
8 y a une annonce d'Hydro-Québec qui dit, moi je vous
9 offre dix dollars (10 \$) à l'achat de cinquante
10 dollars (50 \$) de DEL. Je n'étais pas parti pour
11 ça, mais je trouve que c'est une bonne offre, je
12 vais en prendre avantage. Donc, j'achète cinquante
13 dollars (50 \$) de DEL. Je m'en retourne chez nous.

14 Je prends le coupon, je le mets sur le
15 frigo avec le petit aimant. Et puis, je me dis,
16 bon, il faudrait que je poste ça parce que si je
17 veux avoir mon dix dollars (10 \$). Sauf qu'il faut
18 le poster avant le trente (30) novembre. Et
19 finalement début décembre, vous vous rendez compte
20 que, bon, finalement, vous ne l'avez pas posté,
21 vous avez été occupé avec douze mille autres
22 affaires. Vous n'avez pas eu le temps. Vous êtes un
23 bénévole de facto. Parce qu'Hydro-Québec a réussi à
24 vous influencer à acheter ces produits-là, mais
25 vous n'avez rien coûté à Hydro-Québec. Vous n'avez

1 pas réclamé l'aide financière. Donc, vous êtes un
2 bénévole typique dans le cadre d'un programme
3 d'efficacité énergétique.

4 (14 h 30)

5 Il faut dire qu'il y a une industrie qui
6 est basée strictement sur cet effet-là de bénévolat
7 là. Il y a les Johnson & Johnson, Procter & Gamble,
8 et caetera. À chaque fois qu'ils vous offrent un
9 coupon rabais, ils espèrent que ça va vous
10 influencer, mais eux prient pour que vous ne
11 réclamiez pas justement ces montants-là. Ça leur
12 coûte moins cher comme ça puis ils réussissent à
13 augmenter leurs ventes.

14 Donc, l'effet de bénévolat, c'est quelque
15 chose de tout à fait légitime. C'est surtout
16 légitime dans le résidentiel, ça en est une autre
17 chose dans le secteur commercial. Tant qu'à moi, on
18 ne peut pas évaluer ça là à la va comme je te
19 pousse un effet de bénévolat.

20 Puis en passant, Hydro-Québec l'a évalué
21 dans le cadre de l'évaluation de son programme et
22 non pas dans le cadre d'une évaluation qui vise
23 tous les programmes en même temps de façon
24 générique.

25 Q. [127] Hydro-Québec ou Énergir?

1 R. Hydro-Québec.

2 Q. [128] O.K. Merci.

3 R. Donc, dans le cadre de ce programme-ci, Énergir dit
4 « bien, nous, on a un effet de bénévolat qui est
5 quarante pour cent (40 %) puis on est bien
6 content. » Je suis un peu déçu de l'absence
7 d'esprit critique d'Énergir par rapport à ce
8 résultat-là qui me semble faramineux pour les
9 raisons suivantes.

10 Premièrement, c'est un processus complexe,
11 la remise au point des systèmes mécaniques des
12 bâtiments. C'est pas l'achat d'un DELL puis qu'on
13 oublie ça sur le frigo par après là puis qu'on
14 passe la date là.

15 C'est un processus complexe. Il y a une
16 aide financière qui est importante qui peut
17 atteindre cinquante-quatre mille dollars (54 000 \$)
18 là en ce moment puis que, bon, Gaz Métro... Énergir
19 propose d'augmenter jusqu'à cent mille (100 000 \$).
20 Je n'ai pas de problème avec ça non plus.

21 Énergir a une armée de représentants
22 commerciaux sur le terrain qui ne font que ça
23 visiter des clients commerciaux et industriels pour
24 justement promouvoir les programmes d'économie
25 d'énergie et tout ça. Qu'il y ait autant de projets

1 qui se fassent à leur insu, moi, je n'achète pas
2 ça, je ne crois pas ça du tout.

3 Et en plus, c'est un processus, comme à
4 l'interrogatoire de maître Gertler, c'est un
5 processus qui peut prendre jusqu'à quatre ans.
6 Donc, un bénévole qui va faire ça pendant quatre
7 ans, qui va se priver de l'aide financière
8 d'Énergir, qui va se priver de l'accompagnement
9 d'un agent accrédité, puis qui va arriver aux mêmes
10 économies d'énergie que s'il n'avait pas été
11 accompagné par Énergir là-dedans puis qui va faire
12 ça pendant quatre ans de façon persistante tout ça.
13 Moi, je n'achète pas ça, mais pas du tout.

14 Et on a demandé pour avoir les résultats de
15 l'étude d'évaluation, tout ça, on ne les a pas eus.
16 Mais, ce qu'on peut regarder dans l'étude
17 d'évaluation, c'est qu'ils ont passé à un grand
18 total de six minutes vingt-cinq secondes (6:25) au
19 téléphone par client.

20 Tandis qu'Hydro-Québec, quand ils ont fait
21 l'évaluation du bénévolat dans le cadre de
22 l'évaluation du programme et non pas à part, Hydro-
23 Québec a questionné des participants, a questionné
24 des détaillants, des grossistes, des experts, et
25 caetera, est allé faire des visites sur le terrain.

1 Puis bon, l'étude de SOM, tant qu'à moi, est
2 valable là, t'sais.

3 Mais, l'étude qui a été faite pour Énergir
4 par Dialogue là, ça ne vaut pas... en tout cas,
5 pour cet aspect-là, ça ne vaut rien tant qu'à moi
6 là. C'est le... le quarante pour cent (40 %) est
7 complètement farfelu, je dirais même. Je n'y crois
8 pas, mais pas du tout.

9 Et d'ailleurs, je voulais savoir un peu
10 quelles questions qu'on avait posées aux clients,
11 aux participants et tout ça, puis... et aux non-
12 participants. Et est-ce qu'on leur a demandé s'ils
13 ont participé dans le programme de TEQ? Non.

14 Moi, j'ai peur que ce soit du double
15 comptage dans la majorité des cas ce quarante pour
16 cent (40%) de taux de bénévolat là. Je pense que
17 c'est peut-être des... des économies d'énergie qui
18 ont été réalisées par des participants de... ayant
19 participé dans le programme de TEQ ou qu'ils ont
20 participé même avec l'initiative du gouvernement
21 fédéral, donc...

22 Et en plus, on établit le taux de bénévolat
23 à partir des résultats des participants plutôt qu'à
24 partir de la clientèle que ça représente en
25 moyenne, la consommation moyenne de cette

1 clientèle-là. Et on sait très bien que c'est les
2 plus grosses entreprises, les plus gros clients
3 d'Énergir qui ont participé à ce programme de
4 remise au point des systèmes mécaniques là.

5 Donc, moi, c'est pour ça que je ne suis pas
6 en désaccord avec les propositions de modification
7 de programme d'Énergir qui, en passant là,
8 justement comme maître Gertler a interviewé, il y a
9 quatre étapes. T'sais, c'est pas... c'est pas un
10 achat DELL, c'est vraiment un programme, en tout
11 cas, une initiative qui n'est pas fastidieuse, mais
12 qui est... t'sais, qui demande beaucoup
13 d'investissements, de suivis puis et caetera.

14 Puis bon, on fait comme si finalement, il y
15 en a qui faisait ça par miracle pendant que, nous,
16 on travaille fort avec les clients pour leur faire
17 implanter cette mesure-là. Tant qu'à moi, c'est pas
18 crédible, mais pas du tout.

19 (14 h 35)

20 Donc, c'est ça, moi, je recommande
21 finalement, oui, d'accepter les modifications
22 d'Énergir à leur programme, mais de ne pas accepter
23 ce bonus de quarante pour cent (40 %) d'économies-
24 là qui, tant qu'à moi, a été soit accrédité
25 ailleurs chez TEQ ou... ou n'existe carrément pas.

1 Donc c'est la recommandation.

2 Q. **[129]** Monsieur Finet, juste pour bien comprendre
3 avant qu'on quitte la planche. La dernière petite
4 flèche en bas « basé sur les résultats des
5 participants plutôt que sur la consommation moyenne
6 de la clientèle », vous l'avez dit, mais est-ce que
7 vous pouvez l'expliquer un peu plus? On parle par
8 rapport à l'étude, c'est ça?

9 R. Ah, c'est dans la méthodologie pour extrapoler
10 l'effet de bénévolat.

11 Q. **[130]** Oui.

12 R. Le sondeur, parce que c'est un sondeur et non pas
13 une firme de recherche et de consultants, le
14 sondeur a extrapolé finalement la moyenne des
15 participants fois un pourcentage pour arriver à ce
16 chiffre-là de trois cent soixante-dix-sept mille
17 quelque chose mètres cubes (377 000 m³). Tandis que
18 les participants... La consommation moyenne des
19 participants n'est pas représentative de la
20 consommation moyenne de cette catégorie de
21 clientèle-là.

22 Q. **[131]** O.K.

23 R. C'est beau. On peut procéder à Programme de
24 rénovation?

25 Q. **[132]** O.K. Moi, je pensais que... O.K. Mais c'est

1 parce que, aussi, les entrevues étaient avec ceux
2 qui étaient dans le programme?

3 R. Non, c'est les non-participants.

4 Q. **[133]** O.K.

5 R. C'est l'ensemble de la clientèle.

6 Q. **[134]** Merci.

7 R. Programme de rénovation maintenant. Le rapport
8 d'évaluation, entre autres, puis je pense que la
9 preuve d'Énergir nous démontre que les mesures
10 phares de ce programme-là, c'est les fenêtres et
11 c'est l'isolation pour soixante-dix pour cent
12 (70 %) des mesures qui sont implantées. Et parmi
13 ces mesures-là, soixante-cinq pour cent (65 %) de
14 ces mesures sont installées par des clients qui
15 consomment moins que cent cinquante mille mètres
16 cubes (150 000 m³) de gaz naturel par année.

17 Il y a deux catégories de clients. Il y a
18 deux types d'offres financières. Énergir offre une
19 aide financière par mètre cube économisé aux plus
20 gros clients qui peuvent faire des études de
21 faisabilité justement pour déterminer le nombre
22 d'économies d'énergie selon lequel Énergir va
23 donner une aide financière. Donc, pour les cent
24 cinquante mille (150 000) et plus, il n'y a pas de
25 problème.

1 Et je comprends tout à fait Énergir de
2 vouloir simplifier l'offre pour la clientèle qui
3 consomme cent cinquante mille mètres cubes
4 (150 000 m3) et moins par année. L'offre à date
5 était en fonction du pourcentage d'économies
6 d'énergie. Donc, il fallait évaluer ces économies
7 d'énergie-là pour pouvoir donner une aide
8 financière. C'était compliqué. Je le comprends
9 aussi. Je suis parfaitement d'accord avec eux là-
10 dessus.

11 D'ailleurs, à l'époque, quand je gérais le
12 Fonds en efficacité énergétique au début des années
13 deux mille (2000), on m'avait demandé de développer
14 un programme pour favoriser les fenêtres à haut
15 rendement énergétique dans le marché résidentiel.
16 Ce que j'avais développé justement. Un peu sur le
17 même modèle que propose Énergir. Moi, j'avais dit,
18 O.K., on va vous offrir cinq dollars par pied carré
19 de surface de fenêtres à haut rendement énergétique
20 certifié Energy Star. Donc, je m'assurais que
21 j'avais un certain niveau d'économies d'énergie,
22 que je n'allais pas payer pour le simple
23 remplacement de fenêtres standards.

24 Et comme ça donc, c'était un programme qui
25 était simple pour les clients. C'est facile. Cinq

1 piastres du pied carré, Energy Star, on est en
2 voiture puis, bon, tout le monde est content. Je
3 sais que j'ai des économies d'énergie. Les gens
4 savent combien ils vont avoir par fenêtre, puis le
5 nombre de fenêtres qu'ils vont changer, la surface.
6 C'était très, très simple.

7 Et donc, dans ce cadre-ci, basé sur
8 l'évaluation qu'ils ont fait faire par Econoler, on
9 s'est rendu compte que, pour ces clients-là, puis
10 je pense pour l'ensemble de la clientèle, Énergir
11 payait des subventions sur la base de... comme une
12 base de référence avec un vitrage simple, par
13 exemple, donc avec la fenêtre existante. Ça fait
14 que tu pouvais avoir un vieux bâtiment des années
15 quarante (40) avec un vitrage simple, puis on le
16 changeait pour un vitrage double sans rien. Et
17 Énergir payait des subventions pour ça.

18 Donc, Énergir payait du tendanciel
19 finalement. T'sais, dans le cadre de la cause de
20 TEQ, du Plan directeur, là, il y avait point six
21 pour cent (,6 %) de tendanciel puis point six pour
22 cent (,6 %) de cibles énergétiques. Bon, bien,
23 dans ce cas-là, à mon avis, Énergir s'est créditée
24 du tendanciel.

25 (14 h 40)

1 Et l'évaluateur du programme propose avec raison de
2 rehausser la base de référence plutôt que ça soit
3 la fenêtre existante, de dire : « Bon, on va mettre
4 une fenêtre qui correspond au Code modèle national
5 de l'énergie pour les bâtiments de mille neuf cent
6 quatre-vingt-dix-sept (1997). »

7 Je suis d'accord à relever cette base-là
8 pour le calcul des économies d'énergie, mais pas
9 pour l'aide financière et là, j'y viens.

10 Premièrement, il faut que je vous informe,
11 le dix (10) juillet dernier, au cas où vous n'étiez
12 pas au courant, le gouvernement du Québec a déposé
13 un projet de règlement pour modifier le code de
14 construction des bâtiments commerciaux qui date de
15 mille neuf cent quatre-vingt-trois (1983). Et c'est
16 vraiment là, c'était « overdue », on en avait parlé
17 d'ailleurs dans 4043, on disait que c'était une
18 honte là.

19 Et donc, finalement, ce qui fait en sorte
20 que la référence de mille neuf cent quatre-vingt-
21 dix-sept (1997), que recommande l'évaluateur, ne
22 serait plus bonne parce que le projet de règlement
23 du gouvernement du Québec parle du CNMÉB deux mille
24 quinze (2015). Donc, déjà là, on a quasiment une
25 marge de vingt (20) ans là par rapport à ce que

1 propose l'évaluateur. Mais l'évaluateur ne pouvait
2 pas le savoir, ils ont déposé leur rapport avant le
3 dépôt du projet de règlement du gouvernement.

4 Et donc, oui, c'est vrai que ça représente
5 une réduction des économies et du nombre de
6 participants, mais c'est une réduction légitime des
7 économies parce que, comme je vous le disais, on se
8 trouvait à payer des tendanciels.

9 Donc, c'est ça. Qu'on accroît à une piastre
10 du mètre cube (1 \$/m³) pour les clients de cent
11 cinquante mille (150 000 \$) et plus, je peux être
12 d'accord. Et qu'on donne une aide financière en
13 fonction de la surface de la fenêtre pour les
14 clients de plus petit, je suis d'accord aussi.

15 Là où je ne suis pas d'accord, c'est que...
16 Non... Attendez un peu... je ne sais pas si...
17 Excusez-moi. Ouais... O.K., là on peut aller au
18 prochain acétate, c'est beau. J'y vais « ad lib ».

19 Juste pour vous dire là, sans rentrer dans
20 des facteurs trop compliqués là, puis même moi, je
21 ne suis pas ingénieur là. Juste pour vous donner...
22 Il y a un facteur là qu'on calcule là en fonction
23 du mètre carré « m² point degré Celsius sur watt ».
24 Bon, en tout cas, c'est une performance là pour
25 évaluer les fenêtres là. Dites-vous juste que c'est

1 un facteur d'évaluation des fenêtres.

2 Ce facteur-là pour les fenêtres, en mille
3 neuf cent quatre-vingt-trois (1983), équivalait à
4 peu près à point trente-cinq (0,35). Et Éconoler
5 recommande de le monter à point quarante (0,44) qui
6 serait plus représentatif du CMNÉB quatre-vingt-
7 dix-sept (1997).

8 Là, je pense qu'il faudrait vérifier avec
9 le projet de règlement si ça c'est toujours
10 pertinent. Sauf que ce que propose Énergir,
11 finalement, ça va être encore là de récompenser le
12 changement de fenêtres pas optimales. « Donc,
13 changez vos fenêtres, je vais vous donner une aide
14 financière. » Ce n'est pas ça qu'on veut.

15 Dans le rapport de l'évaluateur, on dit que
16 soixante-cinq pour cent (65 %) des fenêtres qui ont
17 été changées rencontrent... c'est-à-dire, sont plus
18 performantes que ce point quarante-quatre (0,44)
19 là. Et que vingt-cinq pour cent (25 %) des fenêtres
20 qui ont été changées, dans le cadre du programme,
21 sont plus performantes que point cinquante-neuf
22 (0,59).

23 C'est un critère là. Manitoba-Hydro a un
24 programme très similaire où ils disent : « Changer
25 vos fenêtres là dans le commercial, puis je vais

1 vous donner tant, mais il faut que les fenêtres
2 aient un minimum de performance de point cinquante-
3 neuf (0,59). Un peu comme je le faisais, à
4 l'époque, avec le fonds en efficacité énergétique
5 en disant : « Cinq piastres du pied carré (5 \$/pi²)
6 Energy Star, pas Energy Star, zéro.

7 Donc, là on va donner une aide financière
8 pour, finalement, des fenêtres de moindre
9 performance tandis qu'il faudrait encourager une
10 performance supérieure.

11 Donc, moi... On est d'accord avec le
12 principe, si vous voulez, d'y aller en surface.
13 Mais encore mettre un minimum, en termes de
14 performance, et qu'on mette ce minimum-là comme
15 étant équivalent à celui de Manitoba-Hydro, donc
16 point cinquante-neuf (0,59) et ça va être très
17 clair pour tout le monde. Les gens vont pouvoir
18 savoir combien ils vont avoir puis combien coûte
19 une fenêtre avec ce facteur-là de point cinquante-
20 neuf (0,59).

21 Donc, c'est parce que sinon... Vous aviez
22 demandé à Énergir de répondre à une question en
23 faisant référence à la preuve du ROÉÉ en
24 disant : « D'après vous, c'est-tu vrai que
25 finalement, si on y va avec une aide financière au

1 pied carré, si ça ne va pas favoriser des produits
2 moins efficaces.

3 (14 h 45)

4 Je vais vous comparer ça finalement à si je
5 vous donne une aide financière, la même aide
6 financière pour une chaudière atmosphérique à
7 quatre-vingt pour cent (80 %) d'efficacité versus
8 une fournaise à condensation de quatre-vingt-douze
9 pour cent (92 %), bien le surcoût de la première
10 option est pratiquement nul ou en tout cas très
11 faible et donc l'aide financière que vous allez
12 donner risque même de dépasser ce surcoût-là,
13 tandis que va être insuffisante ou en tout cas sera
14 loin d'être aussi proportionnelle pour la
15 technologie à haut rendement.

16 Donc, c'est pour ça que tant qu'à nous
17 c'est certain que... et en plus cette clientèle-là
18 souvent dans le commercial ces gens-là ont une
19 rentabilité de deux-trois ans, là. Les mesures
20 qu'ils implantent d'habitude, là, c'est le plus
21 court possible. Et donc, c'est certain que tant
22 qu'à moi la réaction va être : bien écoutez, si tu
23 me donnes une aide financière qui va... qui
24 représente beaucoup plus la plus grande proportion
25 du coût de la mesure que l'autre, bien c'est

1 certain que si c'est sans égard à l'efficacité,
2 bien moi je vais y aller avec une mesure plus
3 faible.

4 D'ailleurs, les résultats du programme
5 aussi le montrent. Soixante-cinq pour cent (65 %)
6 des participants qui installent une fenêtre avec un
7 coefficient de point quarante-quatre (0,44) en
8 montant versus point vingt-cinq... vingt-cinq pour
9 cent (25 %) des clients qui installent une mesure
10 qui est plus performante sur le point énergétique.

11 Donc... oui, c'est tout pour... attendez un
12 petit peu. Donc, c'est ça. Donc, ce qu'on
13 recommande c'est : oui, d'y aller par la surface,
14 mais oui, de mettre un critère de performance à
15 point cinquante-neuf (0,59), comme le fait Manitoba
16 Hydro.

17 Et il reste la question des
18 approvisionnements responsables.

19 M. BERTRAND SCHEPPER :

20 Je vais le faire de manière assez brève à ce
21 compte-ci. En fait, comme vous avez vu lors des
22 interrogatoires sur la question, on a remarqué en
23 fait que le projet qui a été amené ici
24 d'approvisionnement responsable ne faisait pas la
25 distinction entre le gaz de schiste et le gaz

1 conventionnel.

2 Pour nous... en fait, c'est un programme
3 qui vise la traçabilité et la transparence. Et pour
4 être franc, on est un peu surpris parce qu'en tant
5 que groupe environnemental et je pense que monsieur
6 Regnault en a parlé aussi, bien lui pas en tant que
7 groupe environnemental évidemment, mais qu'il se
8 faisait souvent poser la question : quel est le
9 pourcentage de gaz de schiste sur le réseau? On
10 n'était pas capable de le savoir, bon, et
11 compagnie, vous avez entendu la musique vous aussi.

12 Bien en fait, pour une fois on a la
13 possibilité de la voir, cette traçabilité-là dans
14 le... le programme responsable, l'énergie
15 responsable. On aurait la possibilité de dire :
16 bien en fait on sait que cette partie-là du moins,
17 il n'y en a pas de gaz de schiste. Et pour nous, il
18 y a un problème de commencer à prétendre que du gaz
19 de schiste serait du gaz responsable, peu importe
20 les manières dont c'est fait. Et... et d'autant
21 plus si d'une manière ou d'une autre ce programme-
22 là serait... viendrait à être financé par la
23 clientèle qui se fait dire que : un, c'est du gaz
24 responsable, permettrait de faire une forme, à
25 notre avis, d'éco-blanchiment pour le gaz qui est

1 amené, d'une part; et d'autre part, permettrait
2 même à l'entreprise qui fait du gaz de schiste de
3 dire : bien vous voyez, mon gaz est responsable,
4 c'est aussi une forme d'éco-blanchiment.

5 On pourrait dire effectivement que la
6 question de la responsabilité c'est pas uniquement
7 des questions environnementales et je peux bien
8 comprendre. Ceci étant dit, je soumettrais que pour
9 la vaste majorité de la clientèle, si on leur dit
10 du gaz responsable, ils ne vont pas se dire que
11 c'est du gaz qui a des bonnes pratiques
12 « managerielles », par exemple. Ils vont dire :
13 c'est des gens qui ont du gaz plus vert ou en tout
14 cas l'imaginaire va nous mener beaucoup plus à du
15 GNR, je vous dirais, qu'à du gaz naturel.

16 M. JEAN-PIERRE FINET :

17 R. Si je peux juste renchérir, monsieur Regnault
18 disait : « Je mets au défi n'importe qui de dire
19 c'est quoi la proportion de gaz de schiste versus
20 gaz conventionnel dans notre réseau ». Quand on
21 pose la question, là, c'est parce qu'on aimerait
22 qu'ils puissent discriminer justement en faveur du
23 gaz conventionnel versus le gaz de schiste qui est
24 absolument une abomination. Et... et là, ils l'ont
25 l'opportunité de le faire. Puis là ils disent :

1 « Bien non, on n'exclura pas le gaz de schiste ».
2 Écoutez, t'sais, une expression : « Put lipstick on
3 a pig », c'est sur un crapaud, là, c'est... c'est
4 vraiment, là, la pire des choses, c'est vraiment de
5 l'éco-blanchiment à l'extrême, là.

6 Me FRANKLIN S. GERTLER :

7 Q. **[135]** O.K. Une dernière question, Messieurs.

8 J'aimerais juste... parce que la Régie a déposé au
9 début d'audience à propos... bien je ne sais pas si
10 c'est un exemple ou une proposition, mais c'est la
11 pièce, Madame la Greffière, A-0054 par rapport
12 au... justement les indices de performance,
13 indicateurs de performance. Et j'aimerais ça que
14 vous donniez un peu, à la lumière de vos
15 recommandations, votre appréciation de cet exemple-
16 là?

17 (14 h 50)

18 M. BERTRAND SCHEPPER :

19 R. Bien, en fait, d'une part, je pense que la
20 présentation de la Régie était pour une
21 démonstration et pour une question plus qu'une
22 proposition en tant que telle. Ceci étant dit, pour
23 nous, bien que ce soit intéressant, ça ne nous
24 permet pas de capter autant que, par exemple, s'il
25 y avait les deux normes ISO14001 et ISO50001 et

1 donc, en ce sens, n'aurait pas un effet escompté
2 suffisant à notre avis et on préférerait tant qu'à
3 ça de garder l'indicateur... Si on était que pour
4 garder ISO14001, on voudrait garder l'indicateur
5 qui était émissions de gaz à effet de serre,
6 puisque en fait, il y aurait un pourcentage plus
7 important qui est relié aux efforts de diminution
8 des GES.

9 Q. **[136]** Et à ce moment-là, avec ou sans achat de
10 crédits compensatoires?

11 R. Bien, pour notre part, comme on l'a dit, notre
12 proposition était de diminuer les cibles à
13 atteindre pour avoir la bonification, mais en
14 éliminant la possibilité d'achat de crédits
15 compensatoires.

16 Q. **[137]** O.K. Pas d'autres questions. Merci.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Alors, ça complète maître Gertler. Donc, nous
19 pouvons passer aux questions des intervenants s'il
20 y a questions? Alors, nous allons maintenant aux
21 questions Énergir, mais nous avons perdu un
22 procureur hein?

23 Me VINCENT LOCAS :

24 Ce sont les avantages d'avoir plus qu'un procureur.
25 Aucune question du côté d'Énergir.

1 LE PRÉSIDENT :

2 O.K. Donc, ce n'était pas très compliqué.

3 Me VINCENT LOCAS :

4 C'était facile.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Maître Cardinal?

7 Me AMÉLIE CARDINAL :

8 Non. Pas de questions de notre côté. Merci.

9 INTERROGÉS PAR LA FORMATION :

10 M. FRANÇOIS ÉMOND :

11 Je vais en avoir une brève. Justement sur la pièce
12 A-54, même en lien avec votre recommandation de
13 revenir à vingt pour cent (20 %). Donc, dix pour
14 cent (10 %) pour l'ISO, puis dix pour cent (10 %)
15 pour GES ou si c'était le 50001, vous le prenez où
16 le dix pour cent (10 %)?

17 M. BERTRAND SCHEPPER :

18 En fait, notre proposition, si par exemple, on
19 mettait les deux normes ensemble, pour nous c'est
20 la même. C'est dix pour cent (10 %) pour l'atteinte
21 des deux cibles. Donc, comme tel, le dix pour cent
22 (10 %) manquant, il reste dans la proposition
23 actuelle d'Énergir. C'est bien clair. Si dans la
24 mesure où on décidait de ne pas ajouter la mesure
25 et de maintenir émissions de gaz à effet de serre,

1 pour être franc, j'aurais tendance à garder les
2 pourcentages tels qu'ils sont présentement, dans la
3 mesure où je pense qu'on n'est pas en MRI. Il va y
4 avoir des négociations et des discussions. À terme,
5 on pourrait éventuellement modifier tout ça.

6 Ceci étant dit, nous, on n'a pas une
7 ouverture ou une fermeture contre un indicateur ou
8 un autre. On n'a pas évalué lesquels qui étaient
9 les plus intéressants ou les plus nécessaires pour
10 chacun des dits intervenants et on n'est pas à la
11 place du Distributeur à ce niveau-là. Donc, on n'a
12 pas pris ce changement-là. C'était la raison
13 pourquoi nous on a « offert » deux propositions,
14 parce qu'on comprend la difficulté que ça peut
15 représenter aussi pour le Distributeur.

16 Q. **[138]** Donc si la Régie venait qu'à remettre
17 l'indicateur réduction de GES à dix pour cent
18 (10 %), en laissant le ISO14000, qu'est-ce que vous
19 pensez de la recommandation de vos collègues du
20 GRAME de ce matin d'avoir une rencontre d'un groupe
21 de travail pour baliser, justement, cet indicateur-
22 là réduction de GES?

23 R. On n'est évidemment pas fermés à ce type de
24 proposition-là et même très ouverts. Je pense que
25 et là, peut-être que je me trompe, mais j'ai

1 l'impression que certains autres indicateurs ont eu
2 ce type de groupe de travail-là, mais peut-être que
3 je me trompe. Mais aussi, dans tous les cas, on
4 serait ouverts à la situation. Ceci étant dit, on
5 pense que ça pourrait même être ce type de choses-
6 là qui vont mener à deux mille vingt-deux (2022)
7 peut-être une nouvelle manière de faire un
8 mécanisme ou un MRI qui pourra intégrer ces
9 indicateurs-là.

10 Q. [139] Merci.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Alors, ça complète les questions. C'est complet
13 pour vous également. Donc, la preuve est terminée
14 de la part des intervenants. Vous êtes libérés.
15 Merci bien à vous deux. Monsieur Schepper et Fiset
16 merci. Oui Maître.

17 Me VINCENT LOCAS :

18 En fait, j'allais tout simplement mentionner que du
19 côté d'Énergir, au courant de la matinée, les
20 engagements manquants ont été déposés.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Oui. O.K.

23 Me VINCENT LOCAS :

24 Donc, ce qui fait en sorte que la preuve également
25 d'Énergir serait complète.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Donc, pas de contre-preuve. Tout va bien.

3 Me VINCENT LOCAS :

4 Exactement.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Alors, on pourra reprendre demain avec votre
7 plaidoirie et celles des intervenants. Je vois,
8 maître Neuman qui est debout.

9 (14 h 55)

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Oui. Bonjour, Monsieur le Président, Madame,
12 Messieurs les Régisseurs. En fait, je viens vous
13 demander s'il y aurait une possibilité que les
14 plaidoiries aient lieu non pas demain mais à une
15 journée qui pourrait être déterminée par la Régie.
16 Ça pourrait être la semaine prochaine, en fait,
17 mardi ou une autre date.

18 En fait pour... pour deux raisons. D'abord,
19 je ne sais pas si toutes les plaidoiries
20 tiendraient dans une seule journée, donc, peut-être
21 qu'il y aurait déjà lieu de prévoir peut-être une
22 journée et demie incluant la... pour inclure aussi
23 la réplique et aussi... Bon, en tout cas, Énergir
24 avait demandé, ce qu'elle demande souvent et ce
25 avec quoi nous sommes d'accord, qu'il y ait un

1 certain espace entre la fin de la preuve et le...
2 et le début des plaidoiries. Bon, en tout cas,
3 l'espace, ce sera la fin de la journée. Et en tout
4 cas, quant à nous, nous pourrons plaider demain
5 mais nous plaiderions mieux la semaine prochaine.
6 Et aussi, il y a la question que la Régie a
7 exprimée en début de journée aussi.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Je comprends votre préoccupation, toutefois, nous
10 avons fixé un calendrier, Maître Neuman, et je
11 pense que tout va rentrer demain et si ça déborde
12 avec la réplique, la réplique sera écrite, mais
13 demain, la journée avait été planifiée et nous
14 avons un calendrier fort serré les prochaines
15 jours, les prochaines semaines, même si nous ne
16 sommes pas nécessairement en audience.

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Alors, nous serons là.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci bien. Alors, bonne fin de journée à vous tous
21 et toutes. Il n'y a pas d'autre point? C'est
22 correct? Alors, on se revoit demain à neuf heures
23 (09 h 00)... neuf heures (09 h 00), c'est ça.

24 Merci.

25 AJOURNEMENT

1

2

SERMENT D'OFFICE:

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes, le tout conformément à

7

la Loi.

8

9

ET J'AI SIGNE:

10

11

12

Sténographe officiel. 200569-7

13